



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Bundesamt für Migration BFM
Office fédéral des migrations ODM



Les Marocains, les Tunisiens et les Algériens en Suisse

Rosita Fibbi, Bülent Kaya, Jehane Moussa,
Marco Pecoraro, Yannick Rossy, Ilka Steiner

Edition

Editeur :	Office fédéral des migrations (ODM), Quellenweg 6, CH-3003 Berne- Wabern www.bfm.admin.ch Cette étude a été réalisée par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM)
Auteurs :	Rosita Fibbi, Bülent Kaya, Jehane Moussa, Marco Pecoraro, Yannick Rossy, Ilka Steiner
Responsable du projet :	Rosita Fibbi
Suivi du projet :	Office fédéral des migrations (ODM)
Graphisme :	Dynamite ASW, Cham
Photos :	© Christophe Chammartin
Distribution :	OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne www.publicationsfederales.admin.ch Numéro de commande : 420.046.f

© ODM/DFJP Juin 2014

Table des matières

Avant-propos

6

1	Le Maghreb : son histoire, sa géographie, ses migrations	10
1.1	Histoire des pays du Maghreb central	12
1.1.1	Le Maroc	12
1.1.2	La Tunisie	15
1.1.3	L'Algérie	16
1.2	Les révoltes arabes	18
1.2.1	Géographie sociale et économique des pays du Maghreb central	19
1.2.2	Le Maroc	20
1.2.3	La Tunisie	21
1.2.4	L'Algérie	21
1.3	L'émigration en provenance du Maghreb	25
1.3.1	L'émigration marocaine	25
1.3.2	L'émigration tunisienne	26
1.3.3	L'émigration algérienne	27
1.3.4	Les pays du Maghreb dans le système migratoire international	28
1.4	Histoire de l'immigration provenant du Maghreb en Suisse	29
1.5	Références bibliographiques	31
2	L'immigration provenant du Maghreb en Suisse : chiffres et faits	34
2.1	Politique suisse à l'égard de l'immigration maghrébine	36
2.1.1	Relations historiques entre la Suisse et les trois pays du Maghreb central	36
2.1.2	Relations récentes et législation actuelle	37
2.2	Population résidente	39
2.3	Structure d'âge, genre et état civil	43
2.4	Statut de séjour	48
2.5	Flux migratoires et motifs d'entrée des migrants maghrébins	49
2.6	Les demandes d'asile	52
2.7	Naturalisation	54
2.8	Distribution de la population originaire du Maghreb dans les cantons	56
2.9	Références bibliographiques	58

3	Intégration socio-économique de la population provenant du Maghreb en Suisse	60
3.1	Niveau de formation des personnes provenant du Maghreb en Suisse	62
3.2	Participation au marché du travail	64
	3.2.1 Chômage	65
	3.2.2 Secteurs d'activité	68
3.3	Ressources économiques	69
	3.3.1 Revenu annuel brut moyen des hommes	69
	3.3.2 Aide sociale	70
3.4	Enfants de migrants dans les formations scolaire et professionnelle	71
3.5	Santé	74
3.6	Personnes relevant de l'asile et sans-papiers	80
3.7	Criminalité	82
3.8	Références bibliographiques	89
4	Vie sociale et culturelle : structuration des collectivités marocaine, tunisienne et algérienne en Suisse	90
4.1	Collectivité maghrébine ?	92
4.2	Marocains, Tunisiens et Algériens en Suisse : image et identité	94
	4.2.1 Image	94
	4.2.2 Identité	95
4.3	Femmes, famille et relations intrafamiliales	96
	4.3.1 Les normes dans les pays d'origine	96
	4.3.2 Les pratiques en Suisse	97
	4.3.2.1 Relations hommes-femmes	98
	4.3.2.2 Relations parents-enfants	100
	4.3.2.3 Mariage	101
4.4	Religion et vie religieuse	102
	4.4.1 Les immigrés originaires du Maghreb : un des groupes musulmans de Suisse	103
	4.4.2 Des figures de proue	104
	4.4.3 Un processus tourmenté de définition d'un islam local	106
4.5	Langue et maintien de la culture d'origine	107
	4.5.1 Transmission de la langue arabe	108
	4.5.2 Les structures d'enseignement de la langue arabe	109
	4.5.3 Maîtrise de la langue locale	110
4.6	Le monde associatif	111
	4.6.1 Une diversification croissante	113
	4.6.2 Une progressive orientation vers la réalité suisse	114

4.7	Conception de et relation à l'espace public du pays de résidence	118
4.8	Références bibliographiques	120
5	Rapports avec le pays d'origine, liens transnationaux	122
5.1	La question du retour	124
5.2	Liens transnationaux dans la sphère privée	125
5.3	Liens transnationaux économiques	127
	5.3.1 Envois de fonds	127
	5.3.2 Contribution au développement	127
5.4	Liens transnationaux sociaux et politiques	128
	5.4.1 Transnationalisme politique	129
	5.4.2 Média	130
	5.4.3 Pratiques culturelles	131
5.5	Références bibliographiques	132
6	Éléments de mise en perspective	134
6.1	Une « nouvelle » migration	135
6.2	Musulmans ? Maghrébins ? Un univers composite !	135
6.3	Perspectives : contribution au développement et potentiel migratoire	139
6.4	Références bibliographiques	146
7	Bibliografie	140
8	Annexe : Liste des personnes interrogées	150

Avant-propos

Mandat

Avec un effectif qui approche les 18 000 personnes, à la fin de cette première décade des années 2000, les ressortissants des pays du Maghreb central à savoir Maroc, Tunisie et Algérie, constituent le 1 % de la population étrangère en Suisse. Cette population a toutefois une visibilité plus grande que le nombre qu'elle représente dans l'espace public.

C'est pour cette raison que l'Office fédéral des migrations (ODM) a confié au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) le mandat pour mener une étude sur cette population, dans le cadre de son programme de publications sur les migrations récentes. Le but est de réunir dans un texte fluide et condensé les informations principales sur les caractéristiques de ce flux migratoire, son histoire, son évolution, son intégration.

Le texte, destiné à un large public, se veut un instrument de travail utile pour les autorités (communales, cantonales et fédérales), les intervenants dans des milieux variés (social, scolaire, médical, policier, judiciaire, etc.), ainsi que les personnes privées qui, dans le cadre de leurs activités, approchent des hommes et des femmes provenant du Maghreb.

Méthodologie

L'étude se fonde sur trois sources principales : la littérature scientifique, les sources statistiques officielles, les entretiens avec des informateurs privilégiés. La littérature scientifique sur les migrations en provenance du Maghreb est très vaste en général, mais très limitée pour ce qui est des flux en direction de la Suisse. De plus, la dimension religieuse a fortement été mise en avant dans les dix-quinze dernières années, de sorte que les analyses ont davantage porté sur certains aspects de l'intégration des musulmans et sur des revendications religieuses ou socio-culturelles spécifiques, que sur les caractéristiques migratoires de personnes provenant de l'Afrique du Nord-Ouest.

Nous avons ensuite exploité divers sources statistiques : le Relevé structurel de 2010, l'Enquête suisse de la population active (ESPA), la statistique scolaire, le monitoring de la santé, les statistiques des assurances sociales, etc. afin de documenter aussi précisément que possible la position des Marocains, Tunisiens et Algériens vivant en Suisse par rapport à l'ensemble des étrangers ou à l'ensemble de la population de ce pays.

Finalement nous avons mené des entretiens avec d'une part des représentants des collectivités marocaine, tunisienne et algérienne résidant dans plusieurs cantons et, d'autre part, des spécialistes provenant de différents milieux (recherche, santé, éducation, police, social, autorités en charge des politiques locales d'intégration).

L'étude porte sur les Marocains, Tunisiens et Algériens vivant en Suisse: ce groupe partage une langue, une forte identité religieuse mais reste une collectivité composite quant au genre, aux classes d'âges, aux provenances régionales, aux niveaux de formation, à l'expérience migratoire. Nous avons ainsi renoncé à les qualifier de communauté, qui n'apparaît comme soudée et homogène qu'aux yeux des personnes extérieures à la communauté elle-même. Nous avons également renoncé à l'emploi du terme de diaspora, qui renvoie à la notion de communauté. En outre, la notion de diaspora véhicule non seulement l'image d'un groupe qui nourrit le désir de maintenir vive la référence au pays d'origine mais suggère également l'idée d'un groupe qui s'enferme dans la volonté de garder les traits d'une altérité irréductible.

Au SFM, plusieurs collaborations ont contribué à mener à bien cette étude: Marco Pecoraro, Jehane Moussa, Yannick Rossy et Ilka Steiner ont assuré le soutien statistique alors que Bülent Kaya et Rosita Fibbi ont partagé l'analyse de la littérature, le travail de terrain et la rédaction. Christelle Maire et Florian Tissot ont assuré la relecture du manuscrit.

Modalités de lecture

Les diverses parties du texte peuvent être lues comme des chapitres d'un seul document mais se prêtent également à une lecture sélective, de manière ciblée afin de cerner tel ou tel aspect de la présence maghrébine en Suisse.

Chaque chapitre est construit selon une grille de présentation identique. Il débute par un résumé en quelques points, qui livre le message général du texte. Suit alors une partie descriptive fournissant la documentation de base fondée sur des données statistiques ou des informations consolidées dans le but de saisir les contours d'une réalité spécifique. Des encadrés illustrent le texte principal avec les propos avisés des experts, bien souvent issus de la collectivité maghrébine (« Parole de spécialiste ») et/ou le langage vif des témoins (« Vu de l'intérieur ») que nous avons interrogés. Une bibliographie fournit au lecteur les outils pour un premier approfondissement de la thématique particulière du chapitre.

Pour garder une plus grande lisibilité au texte, nous avons parfois eu recours au masculin générique pour désigner les deux sexes.

Remerciements

Nous tenons à remercier en premier lieu les interlocuteurs, membres des collectivités marocaine, tunisienne et algérienne ou personnes externes : ils ont accepté avec générosité et enthousiasme de nous faire part de leur expertise et de leurs expériences. La liste exhaustive de ces personnes se trouve dans l'annexe : que chacune d'entre elles soit vivement remerciée.

Nous avons pu compter sur la lecture critique du groupe de suivi au sein de l'Office fédéral des migrations (ODM), qui a accompagné avec compétence et intérêt notre travail, fournissant nombre de suggestions et commentaires : nous remercions en particulier M. Jean-Martin Berclaz et M^{me} Alexandra Clerc, pour ces échanges riches, francs et fructueux.

Rosita Fibbi

Neuchâtel, novembre 2013



1 Le Maghreb : son histoire, sa géographie, ses migrations

En bref

- Les trois pays du Maghreb central partagent un certain nombre de traits communs : l'islam de rite malékite, pratiqué par 95 % de la population, la coprésence de la langue arabe et du berbère et une période de domination française qui a duré environ 150 années.
- A la fin de la première décennie du XXI^e siècle, les pays du Maghreb central traversent une période de révoltes internes. En Tunisie, le renversement du régime en place porte au pouvoir les partis islamistes qui étaient longtemps dans l'opposition.
- Les trois pays du Maghreb central se caractérisent par une population jeune : presque un habitant sur quatre a moins de 14 ans. Par ailleurs, ils traversent une transition démographique qui a engendré une remarquable diminution du taux de la fécondité.
- Les migrations en provenance du Maghreb ont comme destination privilégiée l'Europe : cela contraste avec l'orientation vers les pays du Golfe pour nombre de flux migratoires en provenance d'autres pays musulmans.
- La migration en provenance du Maghreb vers l'Europe commence après la Seconde Guerre mondiale, s'estompe avec la première crise pétrolière et décline avec la généralisation du système des visas par l'UE vers le milieu des années 80.

- L'émigration marocaine se caractérise par son assez large dispersion en Europe, alors que les migrations tunisienne et encore plus algérienne sont fortement concentrées en France.

Le Maghreb, veut dire en arabe Couchant. Il s'oppose à Machrek¹, signifiant Levant. Le Maghreb désigne aujourd'hui la partie occidentale du monde arabe, du Maroc à la Tripolitaine (en Libye), en passant par l'Algérie et la Tunisie, voire la Mauritanie. On regroupe sous la dénomination de Maghreb central ou petit Maghreb le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Cet ouvrage se concentre sur ces trois pays, car ce sont eux qui fournissent à la Suisse le nombre le plus important d'immigrés provenant de l'Afrique du Nord.

1 Dans son acception étroite, le Machrek comprend l'Irak, la Syrie, le Liban, la Jordanie, la Palestine et le Koweït. Dans son acception géographique la plus large, le Machrek regroupe l'ensemble des Etats arabes hors Maghreb.

1.1.1 Histoire des pays du Maghreb central

Les trois pays du Maghreb central partagent un certain nombre de traits communs : notamment la langue arabe (en dépit d'une présence non négligeable de berbérophones) et l'islam de rite malékite, pratiqué par 95 % de la population (Stora 2011). De plus, ils ont tous connu la domination française : l'Algérie de 1830 à 1962, la Tunisie de 1881 à 1956, comme protectorat, le Maroc, de 1912 à 1956 et ont tous connu des mouvements de lutte pour leur indépendance.

L'historien Benjamin Stora relève que la forte volonté unitaire entre les pays du grand Maghreb, forgée pendant la lutte anticoloniale, débouche en 1989 sur la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Mais, observe-t-il, les mouvements nationaux de la période coloniale ont fait place à des nationalismes propres à chaque Etat après les indépendances (Stora 2011)². La rencontre de février 2012 de l'UMA est synthétisée par des commentateurs sous le titre « L'UMA, 23 ans de désunion ! »³.

Dans les faits, ils constituent des pays fort différents par leur histoire récente ainsi que par leurs situations actuelles tant sur le plan économique que sociale.

1.1.2 Le Maroc

A la suite des conquêtes arabo-islamiques du VII^e siècle, des populations majoritairement arabophones migrent vers le Maroc, habité par des populations berbérophones. Suite à l'achèvement de la Reconquista dans la péninsule ibérique en 1492, nombre de musulmans et de juifs quittent l'Espagne pour s'établir au Maroc.

Contrairement aux autres pays du Maghreb central, le Maroc n'a pas été conquis par les Ottomans : en raison de l'influence espagnole et portugaise, le prince du Maroc est reconnu comme souverain légitime par les Ottomans en 1576. En contrepartie il s'engage à reconnaître la suzeraineté ottomane et à verser une taxe de vassalité à la Sublime Porte.

Jusqu'au XX^e siècle, le commerce d'esclaves a constitué une forme importante de migration forcée à l'intérieur et vers le Maroc.

Avec la colonisation française de l'Algérie en 1830 commence une période de restructuration économique et politique, comportant des vastes mouvements migratoires vers les régions côtières ainsi que vers l'Algérie. Les migrations vers la France se développent pendant la période du protectorat français (1912–1956).

Le Maroc accède pacifiquement à l'indépendance en 1956 ; son régime politique est celui de la monarchie constitutionnelle. Il connaît en 1963 un conflit armé avec l'Algérie et une période de vives tensions politiques. Suite au désengagement de l'Espagne du Sahara occidental, le Maroc

2 Les réalisations effectives de l'UMA sont limitées : p. ex. la création de la banque d'investissement le 10.1.2013 ou la signature d'Accords maghrébins sur le trafic aérien et le sauvetage le 29.3.2013. <http://www.maghrebarabe.org> (consulté le 13.8.2013).

3 L'UMA, 23 ans de désunion ! 18 février 2012. <http://www.bladi.net/uma-23-ans-deja.html> (consulté le 20.5.2012).

organise une « Marche verte » dans le but d'incorporer ce territoire. C'est le début de la guerre du Sahara occidental impliquant le Front Polisario, l'Algérie et la Mauritanie ; ce conflit s'achève en 1991 par un cessez-le-feu, mais le statut du Sahara occidental n'est pas encore défini.

du développement (PJD) au pouvoir, a dû constituer un gouvernement sur la base d'une fragile coalition.

Faisant suite à la monarchie absolue d'Hassan II, son fils Mohammed VI accède au trône en 1999. Douze ans après le début de son règne, le roi fait approuver une nouvelle constitution par référendum, en réponse aux manifestations populaires. Les élections législatives de novembre 2011 ont été remportées par les islamistes dans le sillage des Printemps arabes. Cependant, faute de majorité absolue, le Parti justice et

Aperçu chronologique de l'histoire du Maroc

681	Peuplé par les Berbères, le territoire du Maroc a connu successivement des peuplements phéniciens, carthaginois, romains, vandales, byzantins, avant d'être conquis par les arabo-musulmans.
789	Fondation du Maroc par le roi Idriss. La dynastie Idrisside est suivie de celle Omeyyade et Fatimide.
1062	Les Almoravides, confrérie de moines guerriers au XI ^e siècle, fondent une dynastie qui étend son pouvoir jusqu'en Andalousie (1086). Avec eux débutent les dynasties berbères, dominantes jusqu'en 1554.
1415	Les Portugais s'emparent de la ville et du port de Ceuta ; Tanger est la capitale de l'Algarve d'Afrique en 1471.
1492	Fuyant la Reconquista, les Andalous et les Juifs trouvent refuge au Maroc.
1497	Les Espagnols occupent la ville portuaire de Melilla.
1554	Début des dynasties chérifiennes.

Aperçu chronologique de l'histoire du Maroc

1864	Un décret ouvre le Maroc au commerce extérieur : c'est le début de la pénétration économique européenne (Grande-Bretagne, France, Espagne puis Allemagne dès 1890).
1906	La conférence d'Algésiras place le Maroc sous la tutelle des puissances européennes et confère à Tanger le statut de « ville internationale ».
1912	Le Traité de Fès établit un protectorat français sur le Maroc. L'Espagne garde une zone d'influence au nord du pays, dans le Rif, et au sud, à Tarfaya.
1956	Le 2 mars, le Maroc accède à l'indépendance. En avril, le Maroc récupère la zone nord du pays, qui était jusque-là sous contrôle espagnol. En octobre, le statut de ville internationale de Tanger est aboli.
1975	Suite au désengagement de l'Espagne au Sahara occidental, le Maroc organise une « Marche verte » dans le but d'incorporer le territoire. Ainsi débute la guerre du Sahara occidental dans laquelle sont impliqués le Front Polisario, l'Algérie et la Mauritanie et qui s'achève en 1991. Le statut du Sahara occidental n'est toutefois pas encore défini.
1999	Au décès d'Hassan II, son fils Mohamed VI accède au trône.
2004	Réforme du Code de la famille, la Moudawana.
2011	Le Maroc est touché par les vagues contestataires qui se développent dans le nord de l'Afrique. Une nouvelle Constitution réduisant les pouvoirs du roi est approuvée.

1.1.2 La Tunisie

Civilisation antique d'origine phénicienne, la cité de Carthage constitue rapidement une civilisation originale dite punique, rivale de Rome. Au terme d'une lutte tenace, la ville tombe sous la domination des Romains, donnant lieu pendant six siècles à une civilisation romano-africaine d'une exceptionnelle richesse. Le pays subit l'invasion des Vandales puis des Byzantins, et, à la fin du VII^e siècle, est conquis par les Arabes qui, pour la première fois, pénètrent à l'intérieur du pays, islamisent et arabisent la population, vainquant progressivement la résistance des populations berbères.

La confrontation entre l'Espagne de Charles Quint et l'Empire ottoman pour la domination des territoires du Maghreb et du bassin occidental de la Méditerranée se termine par

la prise de Tunis par les Ottomans au milieu du XVI^e siècle. A mesure que le pays s'émancipe de la tutelle du sultan, il est l'objet de la rivalité entre l'Italie et la France qui aboutit en 1881, au Traité du Bardo, instaurant le régime de protectorat français.

Marquée par de profondes transformations structurelles et culturelles, la Tunisie a connu le développement rapide d'un mouvement nationaliste. Ce dernier a conclu avec la puissance tutélaire les accords aboutissant à l'indépendance en 1956 sous la conduite d'Habib Bourguiba. Dès lors, le pays est conduit vers la modernisation et le développement économique sous l'impulsion d'un parti politique resté dominant jusqu'au renversement de Ben Ali en janvier 2011 (voir chapitre 1.2).

Aperçu chronologique de l'histoire de la Tunisie

814 av. J.-C.	Fondation de Carthage.
146 av. J.-C.	Destruction de Carthage par les Romains.
429	Domination vandale.
534	Domination byzantine.
670	Fondation de la ville de Kairouan par les Arabes.
1229	La région de l'Ifriqiya retrouve sa prospérité avec Tunis comme capitale, d'où le nouveau nom de Tunisie pour le territoire.
1332	Naissance à Tunis d'Ibn Khaldoun, historien, philosophe, diplomate et homme politique nord-africain.
1574	Les Turcs conquièrent la Tunisie.

Aperçu chronologique de l'histoire de la Tunisie

1881	Traité du Bardo, institution du protectorat français.
1942	Occupation du pays par les Allemands jusqu'à mai 1943.
1956	L'indépendance est obtenue par le mouvement nationaliste. Habib Bourguiba du PSD (Parti socialiste destourien) est placé à la tête du pays. Il promulgue un Code de la famille progressiste.
1987	Ben Ali destitue Bourguiba. Il est élu président de la République. Le régime devient de plus en plus répressif.
2010	M. Bouazizi, vendeur ambulant, s'immole par le feu, déclenchant un mouvement social et politique d'une ampleur sans précédent.
2011	Renversement du régime de Ben Ali. Le parti islamiste Ennahda (Renaissance) sort gagnant des élections.

1.1.3 L'Algérie

Les Berbères (Amazigh) sont les premiers habitants de l'Algérie. Au II^e siècle av. J.-C., le roi des Berbères s'allie à Rome contre Carthage et fonde le règne de Numidie, appelé à devenir riche et prospère. Au déclin de l'Empire romain, le pays est envahi par les Vandales et les Byzantins. Au VIII^e siècle, les Arabes conquièrent le pays et l'islamisent. Au milieu du XVI^e siècle, le sultan ottoman vient en aide aux Algériens menacés par des attaques espagnoles. Alger affirme sa domination sur la Méditerranée et prospère grâce à l'intense activité de ses pirates : elle décline vers la fin du XVIII^e siècle, quand la piraterie est bannie en vertu d'un accord international. Le pays est conquis par les Français et est officiellement proclamé « territoire français » en 1848.

La France accorde la nationalité française aux Juifs d'Algérie en 1870 et à tous les descendants d'Européens présents en Algérie en 1889, mais pas aux musulmans, dont le statut juridique spécial est régi par le Code de l'indigénat qui reste en vigueur jusqu'en 1944. Les milieux qui jusqu'alors avaient milité pour un changement politique, optent pour la lutte armée ; en 1954 débute ainsi une guerre d'indépendance sanglante qui se conclut en 1962 avec les Accords d'Evian.

Depuis son indépendance, le pays s'engage dans le mouvement des non-alignés ; par ailleurs, l'Etat nationalise les mines et les hydrocarbures qui représentent la principale source de devises. En 1984, il se dote du « Code du statut personnel et de la famille » et en 1989 d'une nouvelle Constitution qui

ouvre la voie au multipartisme. Le Front islamique du salut (FIS) remporte une large victoire aux élections municipales et régionales de 1990. L'annulation du second tour des élections donne lieu à des violences massives qui conduisent à l'état d'urgence (en vigueur de février 1992 à février 2011). Après des années de luttes et d'assassinats, la réforme constitutionnelle de 1996 consacre la réconciliation : elle renforce les pouvoirs du président de la République et

interdit les partis religieux et régionalistes. Suite à des émeutes sanglantes (Printemps noir) en Kabylie, en 2002, le tamazight est reconnu langue nationale – mais non officielle – par le Parlement. Le projet de « Charte pour la paix et la réconciliation nationale » est approuvé par référendum, en 2005, à plus de 97 % des voix. Le bilan des violences entre 1992 et 2005 est de 150 000 morts et des milliers de disparus (Pironet 2006).

Aperçu chronologique de l'histoire de l'Algérie	
III ^e siècle av. J.-C.	Unification des royaumes numides (berbères) avec Cirta (Constantine) comme capitale.
711	Faisant suite aux Vandales et aux Byzantins, les Arabes conquièrent l'ensemble du Maghreb qui devient une province omeyyade. Les populations se convertissent à l'islam.
1587	L'Algérie devient une régence dépendant de l'Empire ottoman.
1830	Débarquement militaire français en Algérie.
1848	Au terme de la lutte de l'émir de Mascara Abd el-Kader, l'Algérie est officiellement proclamée « territoire français ».
1871	Révolte en Kabylie contre la présence française ; les Kabyles perdent la bataille. Francisation du pays.
1935	Fondation du PCA (Parti communiste algérien) et du FLN (Front de libération nationale).
1940	L'Algérie reste sous le gouvernement de Vichy durant la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1943.

Aperçu chronologique de l'histoire de l'Algérie

1954	Début de la guerre de libération nationale en Algérie.
1962	Les Accords d'Evian marquent la fin de la guerre et l'indépendance du pays. Ben Bella, membre fondateur du FLN, militant révolutionnaire et des droits de l'homme, est élu président de la République. La charge est successivement assumée par Boumediene et Chadli.
1989	Lutte entre les islamistes du Front islamique du salut (FIS) et les modernistes.
1991	Le FIS remporte les élections législatives ; mais le processus est stoppé et le résultat des élections annulé. L'état d'urgence est déclaré ; le FIS est dissout.
1992–1998	Guerre civile, faisant plus de 100 000 morts en six ans. Malgré le dépôt des armes par l'Armée islamique du salut (AIS, branche armée du FIS), les violences continuent à travers d'autres groupes islamistes armés.
2010–2011	Le président Bouteflika (élu à trois reprises depuis 1999) fait des concessions d'ordre social et économique pour contenir les mouvements de révolte.

1.2 Les révoltes arabes

Connu sous l'appellation journalistique de « Printemps arabe », ce mouvement de révolte s'est enclenché en décembre 2010 par l'immolation par le feu d'un vendeur ambulant tunisien, accablé par la crise économique et l'impasse politique. Les populations tunisienne et égyptienne se révoltent et renversent pacifiquement les régimes autoritaires qui les gouvernaient. « Le mythe du caractère « exceptionnel » du monde arabe – que certains avaient cru déceler, suggérant que les systèmes politiques y étaient inamovibles et les citoyens à la merci des autorités – a volé en éclats. » (Levallois 2011).

Le développement des médias et la diffusion de l'information via les réseaux sociaux auraient décuplé l'efficacité des mouvements de révolte. Selon de nombreux observateurs, ces nouveaux moyens de télécommunication auraient renforcé les voix individuelles et collectives contre la peur, le contrôle, la manipulation et la désinformation (Benkirane 2012). Les revendications de dignité, de justice sociale et de démocratie conduisent en Tunisie, en Egypte et au Bahreïn au départ de leaders accrochés au pouvoir.

Avec les élections les plus libres jamais organisées dans le monde arabe, la Tunisie, d'où est partie la révolte, se dote en octobre 2011 d'une Assemblée constituante où le parti islamiste Ennahda obtient la majorité relative. Moncef Marzouki, figure de proue du parti Congrès pour la République, sorti deuxième aux élections, est élu président de la République. La transition s'avère délicate (Mandraud 2012b). L'Algérie a aussi voté en 2011 : alors que les dernières élections au Maroc, en Tunisie et en Egypte ont porté au seuil du pouvoir les partis islamistes, en Algérie ces partis ne figurent qu'en troisième position lors du scrutin de mai 2011 (43 % de participants), loin derrière le Front de Libération Nationale (FLN). Divers facteurs peuvent expliquer ces résultats : le traumatisme de la guerre civile des années 90, la confusion dans les pays protagonistes du Printemps arabe et la généreuse distribution aux populations de la rente pétrolière par le gouvernement en place. Par ailleurs, suite à l'introduction de quotas, les femmes représentent un tiers des députés algériens (Mandraud 2012a).

Au Maroc, un mouvement politique réunissant des islamistes et des laïcs revendiquent dans la rue de profondes réformes politiques. Le roi répond en décrétant une révision constitutionnelle qui limite ses prérogatives. Il fixe aussi des élections qui portent, en novembre 2011, au pouvoir les islamistes du Parti justice et développement, fidèles au Commandeur des croyants, le roi Mohamed VI (Mandraud 2011).

L'éditorial de la revue *Afrique Asie* (2011) s'interroge : « Printemps arabe ou hiver islamique ? » avant de constater le retour en force de l'islam politique avec la bénédiction de l'Occident. Les bouleversements sont par ailleurs aussi d'ordre géopolitique, comme l'explique le politologue Olivier Roy : « En donnant voix à la majorité du peuple aux dépens des régimes, le printemps arabe a remis en cause les équilibres géostratégiques du Moyen-Orient, articulés jusqu'ici sur le conflit israélo-palestinien. Désormais, le conflit majeur, c'est celui qui oppose un axe sunnite (des Frères musulmans aux Saoudiens en passant par la Turquie), et un axe chiite autour de l'Iran et de ses alliés (le Hezbollah et le régime syrien). » (Roy 2012).

La crise égyptienne, qui a vu l'éviction du président Morsi (élu démocratiquement en 2011), grâce notamment au mouvement social (Tamarrod) soutenu par l'armée, annonce une nouvelle période de turbulences dans la région.

1.2.1 Géographie sociale et économique des pays du Maghreb central

Le Maghreb central est délimité par des frontières naturelles : la Méditerranée au nord, l'Atlantique à l'ouest et le Sahara au sud, à tel point que les géographes arabes ont parlé du Maghreb comme d'une île (Stora 2011). Par contre, les frontières séparant ces pays ne sont pas des frontières naturelles mais sont la marque de la présence turque et française sur ces terres.

A l'aide de quelques indicateurs (Tableau 1) il est possible de dresser le profil démographique, économique et social de chacun des pays du Maghreb central. Il convient de lire certains chiffres officiels – p. ex. chômage – avec prudence, car ils sont souvent objet de contestation à l'intérieur du pays.

1.2.2 Le Maroc

Le Maroc est le second pays le plus peuplé du Maghreb central avec ses 32 millions d'habitants. C'est également le pays avec la population la plus jeune : les jeunes entre 0 et 14 ans constituent le 28 % de sa population, alors que les 65 ans et plus ne représentent que le 6,1 %. De plus, l'âge médian de la population marocaine se situe à 26,9 ans ; en Suisse, l'âge médian s'élève à 41,7 ans. Avec un taux de fécondité de 2,21 enfants par femme, le Maroc est le seul pays du Maghreb central à dépasser le seuil de renouvellement de la population (2,1). Le Maroc reste un pays avec une importante population rurale puisqu'à peine plus de la moitié des personnes vivent en région urbaine (58 %). Le pays est également caractérisé par une émigration importante (–3,77 pour 1000 habitants).

Le Maroc est le premier producteur et exportateur au monde de phosphates, qui constituent une entrée importante en devises pour le pays. Le PIB par habitant est faible (4800 USD par an) et s'accompagne d'un taux de chômage important (taux officiel de 9,1 % en 2010, passé à 9,0 % en 2012). Les taux de chômage les plus élevés sont révélés chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (18,6 %) et les diplômés (16,4 %).⁴ Selon l'indice de Gini⁵ le Maroc est un pays plutôt inégalitaire, plus proche de la Tunisie que de l'Algérie. Les indicateurs de la vie sociale indiquent une situation contrastée : selon l'indice de développement humain le pays occupe la 130^e place dans le classement IDH⁶ (0,582 de 2011 et de 0,591 en 2012) nettement inférieure à celle de l'Algérie ou de la Tunisie. Il présente en outre un taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus de 52,3 %, bien inférieur à celui des deux autres pays sous étude. Pourtant, 49 % de la population a accès à l'Internet, un taux nettement supérieur à celui de l'Algérie ou de la Tunisie. Le pourcentage de femmes représentées au Parlement (10,5 %) est lui aussi supérieur à celui de l'Algérie, mais reste en-dessous du taux observé en Tunisie.

4 Selon le Haut-Commissariat au Plan, <http://www.afriquinfos.com/articles/2013/2/5/maroc-taux-chomage-hausse-2012-217324.asp>, consulté le 31.8.2013.

5 Le coefficient de Gini mesure de l'écart entre la répartition des revenus (ou de la consommation) entre les personnes ou les ménages observée au sein d'un pays et une répartition parfaitement équitable. Une valeur nulle indique une égalité absolue, une valeur égale à 100 une inégalité absolue. <http://hdrstats.undp.org/fr/indicateurs/67106.html>, consulté le 31.8.2013.

6 L'indice de développement humain (IDH) est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. Il se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie.

1.2.3 La Tunisie

Avec ses 11 millions d'habitants, la Tunisie est le pays le moins peuplé du petit Maghreb. C'est également le pays avec la plus faible proportion de jeunes (23,2 %) et la plus grande part de personnes âgées de 65 ans et plus (7,5 %). Un âge médian (30 ans) plus élevé qu'en Algérie et au Maroc témoigne du fait que le pays est déjà avancé dans sa transition démographique aussi. Malgré une urbanisation importante (67 %), le taux de fécondité demeure élevé, il est de 2,03 enfants par femme. Ce taux reste néanmoins en-dessous du seuil de renouvellement de la population. Le pays connaît des mouvements massifs de migrations internes, qui ont doublé entre 2004 et 2012.⁷

L'économie de la Tunisie, historiquement liée à l'agriculture, aux mines de phosphates et au tourisme, est largement ouverte sur l'extérieur. Selon son PIB de 9400 USD par personne, la Tunisie est le pays le plus riche du Maghreb en 2010. L'indice de Gini montre toutefois que la répartition de la richesse est la moins égalitaire de la région, avec un indice à 0,36. Par ailleurs, la Tunisie est le pays le plus touché par le chômage : alors que le taux officiel était de 13 % en 2010, selon l'Institut national de statistique il se monte à 15,9 % au deuxième trimestre

2013.⁸ Les diplômés de l'enseignement supérieur connaissent un taux de chômage de 33,2 % en 2012.⁹

L'indice de développement humain est proche à celui de l'Algérie : 0,698 en 2010 et 0,712 en 2012. Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est, quant à lui, supérieur aux deux autres pays et s'élève à 74,3 % de la population. Un bon tiers de la population (37 %) utilise l'Internet. La Tunisie se situe donc entre le Maroc et l'Algérie du point de vue de l'utilisation de ce moyen de télécommunication. Le pourcentage de femmes siégeant au Parlement tunisien (27,6 %) est quasiment équivalent à celui observé en Suisse (29 %).

1.2.4 L'Algérie

L'Algérie est le pays le plus peuplé du Maghreb central avec ses 35 millions d'habitants. Environ un quart de sa population a moins de 14 ans et l'âge médian est de 27,6 ; les personnes âgées de 65 ans et plus représentent environ 5 % de la population. Toutefois, le pays commence à entamer sa transition démographique puisque le taux de fécondité est à 1,75, un taux en-dessous du seuil de renouvellement de la population. Deux tiers de la population vit en zone urbaine.

7 Habib Touhami. Migrations intérieures, évolution, axe et effets démographiques (1975–2012), Tunis, 2013. <http://www.bing.com/search?q=MIGRATIONS+INTERIEURES+%3AEVOLUTION%2C+AXE+ET+EFFETSDEMOGRAPHIQUES&HABIT+TOUHAMI&src=IE-SearchBox&FORM=IE85-RC>, consulté le 31.8.2013. Troin et al. analysent finement la relation entre développement urbain et mouvements migratoires internes et internationaux (Troin 2006) dans les pays du Maghreb.

8 <http://www.akhbar.tn/temps-fort/tunisie-le-taux-de-chomage-est-de-176-selon-le-dg-de-lins/id-menu-325.html>, consulté le 31.8.2013.

9 <http://www.businessnews.com.tn/Tunisie--Baisse-du-taux-de-ch%C3%B4mage-de-2,2-en-2012,520,36307,3>, consulté le 31.8.2013.



L'Algérie est actuellement l'Etat le plus riche du Maghreb et le deuxième pays le plus riche d'Afrique, après l'Afrique du Sud. Son PIB ne cesse de croître depuis le début des années 2000, après une décennie catastrophique, pendant laquelle elle était au bord de la cessation de paiement.¹⁰ Le PIB par habitant de l'Algérie (7300 USD) se situe toutefois entre celui du Maroc et celui de la Tunisie. Le taux de chômage est élevé (taux officiel de 10 % en 2010; le site de la Banque mondiale ne spécifie pas toutefois ce taux pour 2011 ni pour 2012).¹¹ Toutefois, l'indice de Gini révèle la répartition des revenus au sein de la population la plus égalitaire de la

région.¹² Les indicateurs de la vie sociale montrent néanmoins que le pays reste à un stade de développement social limité. Tout d'abord, l'indice de développement humain, qui est une synthèse de trois indicateurs (alphabétisation, revenu et santé), est à 0,698 en 2011 et à 0,713 en 2012. Seule 69,9 % de la population des 15 ans et plus est alphabétisée. L'utilisation de l'Internet est sensiblement inférieure à celle des pays voisins, sans doute une conséquence des tensions politiques ayant marqué le pays. Les femmes sont faiblement représentées au Parlement (7,7 %).

10 http://www.babelmed.net/Pais/M%C3%A9diterran%C3%A9e/l%E9%BF%BDalg%E9%BF%BDrie_terre.php?c=5557&m=34&l=fr, consulté le 27.5.2012.

11 <http://donnees.banquemondiale.org/theme/main-d%C5%93uvre-et-protection-sociale>, consulté le 31.8.2013.

12 Les données agrégées, est-il souligné dans leur rapport, ne reflètent pas suffisamment les différences entre les milieux et les régions, qui traduisent des disparités en matière d'accessibilité et de qualité des services sociaux. Les principales poches de pauvreté se situent dans les zones rurales et les périphéries des grandes villes. http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/soc/couffin_ramadhan_2012.htm, consulté le 31.8.2013.

	Maroc	Tunisie	Algérie	Suisse
Démographie				
Population (en millions)	32	11	35	7,6
Tranche 0–14 ans (%)	27,8	23,2	24,2	15,2
Tranche 65 ans et plus (%)	6,1	7,5	5,2	17
Age médian	26,9	30	27,6	41,7
Taux d'accroissement naturel (%)	1,1	1,0	1,2	0,2
Taux de fécondité	2,21	2,03	1,75	1,46
Population urbaine (%)	58	67	66	74
Taux de migration (pour 1000 habitants)	–3,77	–1,79	–0,27	1,29
Economie				
PIB/habitant (en USD) ¹³	4800	9400	7300	42 600
Indice de Gini ¹⁴	0,41	0,36	0,35	0,34
Taux officiel de chômage (%) ¹⁵	9,1	13	10	3,9
Vie sociale				
Indice de développement humain (IDH) ¹⁶	0,582	0,698	0,698	0,903
Alphabétisation : 15 ans et plus (%)	52,3	74,3	69,9	99
Nombre d'utilisateurs de l'Internet (pour 100 habitants) ¹⁷	49	36,8	12,5	83,9
Nombre de femmes au Parlement (%)	10,5	27,6	7,7	29

Tableau 1 : Principaux indicateurs de la vie sociale et économique des pays du Maghreb central et de la Suisse en 2011

Source : <http://www.indexmundi.com/>

13 Données pour 2010.

14 Source : www.worldbank.org ; Maroc : donnée pour 2007 ; Tunisie : donnée pour 2010 ; Algérie : donnée pour 1995 ; Suisse : donnée pour 2000.

15 Données pour 2010.

16 Source : <http://hdr.undp.org/fr/donnees/carte/> données pour 2012.

17 Données pour 2010.

	Maroc (2009)	Tunisie (2012)	Algérie (2011)
Allemagne	220 000	85 218	(22 000 irréguliers)
Belgique	700 000*	22 025	(50 000 irréguliers)
France	1,5 million	625 864	900 000 réguliers (5 millions avec les irréguliers)
Espagne	850 700	2889	14 000 réguliers (300 000 irréguliers)
Grande-Bretagne	35 000 (2004)	5916	19 997 réguliers (250 000 irréguliers)
Italie	230 000*	169 099	5000 réguliers (50 000 irréguliers)
Pays-Bas	370 000	Aucun chiffre disponible	Aucun chiffre disponible

Tableau 2 : Répartition des ressortissants des pays du Maghreb central dans les principaux pays européens (y compris une estimation des personnes en situation irrégulière)

* Donnés 2010 :

Sources : Maroc : Statistique des Marocains résident à l'étranger en 2009 (<http://habour.gov.ma>, et Fondation Hassan II/O.C.M.R.E) <http://marocainsdumonde.gov.ma/accueil.aspx> (consulté le 21.8.2013).

Tunisie : Communauté tunisienne à l'étranger en 2012 selon l'Office des Tunisiens à l'Etranger (<http://www.ote.nat.tn>) (consulté le 21.8.2013).

Algérie : <http://aida-association.org/diaspora/index.php?sr=6> (consulté le 7.8.2013).

1.3 L'émigration en provenance du Maghreb

Le gros de la migration maghrébine vers l'Europe commence après la Seconde Guerre mondiale, s'estompe avec la première crise pétrolière au début des années 70 et décline avec la généralisation du système des visas par l'UE vers le milieu des années 80 (Lahlou 2011). Elle ne disparaît pas pour autant, les émigrants se tournant plutôt vers l'Europe du Sud. Courbage et Todd (2007) soulignent que l'Europe est la destination privilégiée des migrations maghrébines, ce qui contraste avec l'orientation prédominante

vers les pays du Golfe pour nombre de flux migratoires en provenance d'autres pays musulmans.

Avec un taux de migration nette de -3,77 pour 1000 habitants en 2011, le Maroc fournit le groupe le plus important d'émigrants à destination des pays de l'OCDE (plus de 70 %) pendant les années 2000. La Tunisie présente, quant à elle, un taux de migration nette de -1,79 et ne fournit qu'un quinzième (7 %) des émigrants : un taux en diminution par rapport au début de la décennie. Enfin, l'Algérie, le pays le plus peuplé des trois, avec un taux faible de migration

nette (−0.27) fournit un cinquième des émigrants maghrébins vers la fin des années 2000.¹⁸

Les pays d'origine s'efforcent de cerner les mouvements de leurs populations vers l'étranger. Pour l'Algérie ces données sont intégrées par une estimation des personnes en situation irrégulière. Ces statistiques livrent une perception différente des mouvements migratoires avec des effectifs plus importants que ceux cernés par les statistiques des pays d'immigration. Citons à titre d'exemple les personnes ayant acquis la nationalité du pays de résidence et ayant gardé celle du pays d'origine : elles figurent dans les statistiques de chaque pays comme des nationaux.

1.3.1 L'émigration marocaine

L'ère coloniale (1912-1956) a marqué le commencement des migrations vers la France. Pendant la Première Guerre mondiale, 40 000 hommes ont ainsi été recrutés et pendant la Seconde Guerre mondiale 126 000 hommes ont servi dans l'armée française (de Haas 2005, 2009). Les migrations marocaines vers l'Europe commencent à partir des années 50. Les premières destinations sont la Belgique et les Pays-Bas. La migration des ouvriers vers les usines et les mines françaises s'amplifie quand la France cesse de recruter des ouvriers algériens lors de la guerre d'indépendance algérienne (1954–1962) (Di Bartolomeo et al. 2009). Il s'agit d'une migration essentiellement masculine, peu ou pas qualifiée.

« La deuxième phase, au milieu des années 80, doit être placée dans le contexte de crise économique au Maroc et dans celui du programme d'ajustement structurel imposés par le Fonds Monétaire International (FMI). La réduction des dépenses sociales a entraîné une forte paupérisation des catégories les plus faibles et notamment des femmes, comme en témoigne l'arrivée en Europe de femmes seules, jeunes, célibataires, alphabétisées et souvent qualifiées. Une partie de ces femmes tombent dans la clandestinité vue la difficulté d'obtenir des permis de travail. Elles travaillent clandestinement, le plus souvent dans les services domestiques » (Benradi 2009). Ces flux plus récents doivent être replacés dans le cadre de la mondialisation du travail reproductif, étroitement liée aux mouvements de migration internationale (soins, travaux domestiques, travail de sexe). Les destinations suivantes sont le Danemark, le Royaume-Uni et plus récemment l'Espagne et l'Italie.

Le Tableau 3 illustre à la fois l'ampleur croissant de l'émigration et la progressive réorientation des flux marocains ayant choisi les pays européens pour destination sur un peu plus de 40 ans : contraction des flux vers la France et les Pays-Bas et expansions des flux vers l'Espagne et l'Italie.

La migration paraît s'être essoufflée, surtout du côté des Marocains depuis 2007–2008. Ce la pour deux raisons principales : l'accroissement en Europe des politiques restrictives de sécurité et la crise économique affectant les pays européens rendant difficile l'absorption d'une part importante de la main d'œuvre étrangère (Lahlou 2011 ; Majdoubi

18 Source : stats.oecd.org cité par Lahlou (2011).

Année	FR	NL	BE	DE	ES	IT	Total
1968	61,3	9,5	15,3	13,1	0,7	–	137 000
1975	66,0	8,4	16,8	6,6	2,3	–	394 000
1990	55,6	15,7	11,8	5,3	5,0	6,6	1 174 000
2002	46,0	10,9	9,6	4,4	9,0	11,4	2 229 000
2011	38,1	7,3	10,4	6,3	23,7	14,2	2 939 451

Tableau 3 : Evolution de la migration marocaine dans les principaux pays européens d'immigration (en %)

Source : (ETF 2013)19

2009). A l'heure actuelle, suite aux mesures de sécurité draconiennes sur les côtes espagnoles, les migrations concernent surtout les Subsahariens et non les Marocains. Les Marocains qui sont ainsi partis chercher du travail saisonnier dans le secteur de l'huile d'olive en Andalousie ont difficilement trouvé un emploi ; la moitié des postes étant accaparés par des travailleurs espagnols eux-mêmes (Majdoubi 2009). Près de 50 % des actifs Marocains vivant en Espagne sont au chômage. La moitié environ d'entre eux ne touche plus aucune prestation sociale : ils pourraient dès lors retourner massivement au pays pour fuir la crise qui sévit en Espagne.²⁰ Le Royaume du Maroc (9^e) fait partie des 15 pays qui fournissent le plus grand nombre de migrants au monde. Il est aussi le premier « fournisseur » de migrants du continent africain devant l'Egypte (14^e)

et l'Algérie (15^e). En 2000, 2,6 millions de Marocains (nés au Maroc) vivaient à l'étranger, ce qui correspondait à 9 % de la population totale du pays (Pison 2010).

1.3.2 L'émigration tunisienne

L'émigration de Tunisie²¹ commence au lendemain de son indépendance en 1956 ; elle se développe notamment vers la France pendant les années 1960 et 1970 grâce à la conjoncture économique favorable. Les régularisations du début des années 1980 contribuent à l'essor d'une collectivité qui dépasse aujourd'hui les 600 000 personnes, pour deux tiers des double-nationaux, essentiellement concentrés en milieu urbain.

19 [http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/94199E6A3A9FE-B1AC1257B1E0030827F/\\$file/Report%20Migration%20and%20skills_Morocco.pdf](http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/94199E6A3A9FE-B1AC1257B1E0030827F/$file/Report%20Migration%20and%20skills_Morocco.pdf), consulté le 31.8.2013.

20 <http://www.bladi.net/espagne-marocains-chomage.html>, consulté le 31.8.2013 ; pareils retours massifs pourraient vraisemblablement concerner les Marocains vivant en France. <http://www.bladi.net/de-plus-en-plus-de-marocains-quittent-la-france.html>, consulté le 31.8.2013.

21 http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200801/emigrinter2008_01_36.pdf
http://www.lexpress.fr/actualites/2/actualite/accord-paris-rome-pour-endiguer-l-emigration-tunisienne_980877.html, consulté le 20.5.2012.
<http://www.radiovaticana.org/fr1/articolo.asp?c=474349>, consulté le 20.5.2012.

Sur les 1,22 million de Tunisiens résidant à l'étranger en 2012 (pour une population de 10 millions d'habitants), 1,03 million vivent en Europe et environ le 55 % vit en France. Viennent ensuite l'Italie avec 189 000 Tunisiens et l'Allemagne avec 86 600. Selon cette même statistique, établie par l'Office des Tunisiens de l'étranger, la Suisse, avec 16 700 ressortissants²², est le cinquième pays européen en termes de présence tunisienne, soit plus de trois fois le nombre de résidents de nationalité exclusivement tunisienne recensés dans les statistiques helvétiques.

Si l'émigration marocaine se caractérise par son assez large dispersion en Europe, la migration algérienne est, quant à elle, principalement concentrée en France : 85 % des expatriés algériens vivent sur le territoire français. 8 % sont établis dans d'autres Etats européens, avec une certaine concentration en Espagne et en Italie.

Certes, dès le début du XX^e siècle, la main d'œuvre kabyle travaille à Marseille dans les raffineries, comme dockers ou matelots sur des navires. Elle est aussi présente dans les mines et les usines du nord et du Pas-de-Calais. La migration en provenance de Kabylie et de l'Oranais est massive entre 1919 et 1931. Un vigoureux flux migratoire reprend après 1945, mais il s'agit là d'une migration interne. En effet, à partir de 1947, les Algériens deviennent citoyens français, titulaires du droit de vote.

23 Les Algériens sont des nationaux, mais pas des citoyens de 1848 jusqu'en 1947, date à laquelle ils obtiennent le droit de vote (avec perte du statut personnel musulman et soumission aux lois françaises). Justement parce qu'ils sont français, les « musulmans » et « européens » d'Algérie sont mobilisés dans l'armée française au cours des deux guerres mondiales.

La guerre d'Algérie va profondément modifier la situation de l'immigration algérienne en France. Surexploités, constamment humiliés, les travailleurs algériens soutiennent massivement la lutte pour l'indépendance de leur pays, car c'est aussi pour eux un moyen de défendre leur dignité, relève l'historien Gérard Noiriel (2006). Quand le lien privilégié entre la France et l'Algérie est rompu, il se développe une immigration en provenance d'autres pays nord-africains et africains jusqu'à la crise du milieu des années 70 qui provoque une rapide décroissance des flux migratoires.

En 1973, alors qu'il assure le contrôle de ses ressources en pétrole et en hydrocarbure, le Gouvernement algérien décide de « mettre unilatéralement un terme aux flux de l'émigration perçue essentiellement comme un versant du post-colonialisme » (Di Bartolomeo et al. 2010 b). Cette politique a été poursuivie au cours des trois décennies suivantes. En conséquence, il n'y aura plus de vague massive d'émigration de travailleurs ou de demandeurs d'asile en provenance de l'Algérie, et ce malgré des taux de chômage élevés et les événements tragiques des années 90.

Le nombre d'Algériens vivant en dehors du territoire national est de 7 millions en décembre 2008, selon Djamel Ould Abbas, ministre de la Solidarité nationale et de la Communauté nationale à l'étranger.²⁴ Ce chiffre représente le sextuple des 1,3 million

qu'avancent d'autres sources officielles (Musette 2010). Certes, beaucoup d'Algériens établis en France sont des binationaux. Aujourd'hui, les Algériens résidant en France sont majoritairement nés sur la rive nord de la Méditerranée et présentent des caractéristiques différentes de celles de leurs parents et grands-parents.

1.3.4 Les pays du Maghreb dans le système migratoire international

Si le Maghreb est traditionnellement une région d'émigration vers l'Europe, il est devenu également une région de transit pour la migration subsaharienne : les politiques migratoires des pays de la région se sont principalement concentrées sur la « gestion » de cette migration de transit dans les années 2000 (Bensaâd 2004).

Le Maghreb fait partie de la ceinture de pays périphériques constituant des remparts avancés protégeant l'UE des migrants irréguliers, « non désirés ». A l'initiative de la France²⁵ notamment, l'UE définit en 2008 une nouvelle approche migratoire plus offensive, déterminée par le Pacte européen sur l'immigration et l'asile. Cela conforte le tournant entrepris par les politiques migratoires maghrébines depuis 2002–2003 qui avaient commencé à « tourner le dos » à l'Afrique subsaharienne (Lahlou 2011 : 72), favorisant le déplacement des couloirs migratoires des migrants subsahariens vers le sud, en direction des îles Canaries.

24 El Watan (Algérie). 14. 12. 2008. http://www.babelmed.net/Pais/M/C3%A9diterran%C3%A9e/l%E9%BF%B Dalg%E9%BF%BDrie_terre.php?c=5557&m=34&l=fr, consulté le 20.5.2012.

25 Un pacte européen pour l'immigration et l'asile, *L'Express*, 7.7.2008; http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/un-pacte-europeen-pour-l-immigration-et-l-asile_521228.html, consulté le 20.5.2012.

Le Maghreb perd son rôle d'espace de transit au cours de la deuxième moitié des années 2000 : depuis 2004 pour la Tunisie et 2008 pour l'Algérie – qui expulse vers le sud les migrants subsahariens.²⁶ Le Maroc collabore à la surveillance des frontières.²⁷ en juin 2013 il a signé un partenariat avec l'UE pour gérer la migration et la mobilité; la Tunisie mène actuellement un dialogue migratoire avec l'UE.²⁸ Ainsi, ces pays deviennent malgré eux des pays d'immigration, notamment pour ceux qu'on a appelé « migrants échoués ».²⁹ En conséquence, ils comptent une population étrangère installée à demeure : 242 000 en Algérie, 49 000 au Maroc et 33 000 en Tunisie à la fin de la première décennie 2000 (Lahlou 2011 : 78).

Le Maghreb central demeure, néanmoins, une zone d'émigration. En dépit du fait que ces pays se situent parmi les cinq pays africains présentant l'âge médian le plus élevé, la population maghrébine est jeune : 1 habitant sur 4 a moins de 14 ans contre 1 sur 6 en Europe. Les jeunes maghrébins se tournent résolument vers la « culture monde » (Stora 2011 : 27) à la recherche de pistes d'affirmation personnelle. Ceux qui émigrent partent de plus en plus rarement

pour le compte d'une collectivité villageoise – comme cela avait été le cas pour leurs aînés (Sayad 1977) – mais pour eux-mêmes, se détachant de leur communauté d'origine (Stora 2011 : 28). Ils ne se considèrent plus comme des « émigrés » mais comme des « citoyens » soucieux de vivre de manière ouverte et équilibrée leur singularité (Cherif 2009).

1.4 Histoire de l'immigration provenant du Maghreb en Suisse

Dans les années 80, l'immigration provenant du Maghreb présente trois composantes majeures : les étudiants, les personnes fuyant le régime pour des raisons politiques, qui ne font toutefois pas toujours appel au système de l'asile, et les personnes à la recherche d'un emploi. La pondération de ces trois composantes varie quelque peu d'un pays à l'autre.

Chez les Algériens, la part de l'asile a pu être assez forte, mais globalement ce flux est resté dans des dimensions réduites. Chez les Tunisiens, les opposants politiques ont plus fréquemment emprunté la voie de l'asile dans le passé ; aujourd'hui, en revanche, la migration provient des zones pauvres du pays et est davantage motivée par des besoins économiques, qu'elle arrive par le biais de l'asile ou non.

Chez les Marocains, même les opposants se sont souvent présentés comme immigrants de travail. Les personnes proviennent le plus fréquemment des grandes villes, où il est

26 La Libye avait quant à elle signé un pacte d'amitié avec l'Italie en 2009 comportant, entre autres, un engagement libyen à freiner l'immigration subsaharienne. Eric L. Helgoualc. Immigration : le Libyen Kadhafi fait chanter l'Europe, Rue 89, 11/06/2010 ; <http://www.rue89.com/2010/06/11/immigration-le-libyen-kadhafi-fait-chanter-l-europe-154427>, consulté le 20.5.2012.

27 Il convient de rappeler l'assaut des migrants subsahariens à la clôture entourant Melilla en septembre 2005.

28 http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-513_fr.htm, consulté le 13.8.2013.

29 Traduction française de « stranded migrants ». <http://diasporaenligne.net/les-migrants-echoues-un-nouveau-de-fi-pour-la-communaute-internationale/>, consulté le 19.8.2013.

aisé de croiser des touristes, de faire connaissance, d'échanger, de partager, etc. Des nombreux migrants viennent ainsi de Casablanca, la capitale économique du Maroc. Aujourd'hui, selon divers observateurs beaucoup viennent également de Marrakech, devenue une grande destination touristique mondiale, ainsi que de Meknès, de Rabat et de Tanger. Nombre de ces nouveaux migrants n'ont pas de formation, ne parlent pas français et ont plus de difficulté à s'intégrer.

Un observateur attentif soutient que la balance entre migrants maghrébins qualifiés et non qualifiés se serait inversée : dans les flux les plus récents de personnes migrant suite à des connaissances établies dans le cadre de l'économie touristique, les individus faiblement scolarisés, ne maîtrisant que peu la langue française sont majoritaires. Cette catégorie de personnes se retrouve au chômage et, parfois, à l'aide sociale.

> Voir chapitre 3.3.2 : Aide sociale

Plusieurs interlocuteurs ont souligné l'importance de la communauté juive parmi les Maghrébins de Genève et, dans une moindre mesure, de Lausanne. A l'analyse, il est apparu que la composante juive est effectivement particulièrement importante chez les Marocains.

En effet, la présence juive au Maroc s'est affirmée de manière tout à fait singulière après l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492. Ils y ont depuis lors représenté une communauté importante numériquement

et économiquement. A l'intérieur des familles on pouvait trouver aisément des gens parlant hébreu, arabe, berbère, espagnol et, notamment depuis le protectorat, le français : en somme les Juifs marocains constituaient une communauté fortement métissée, une sorte de prolongation de la civilisation andalouse.

Lors de la proclamation de l'Etat d'Israël en 1948, de l'indépendance du Maroc en 1956 et de la guerre du Kippour en 1967, les Juifs ont quitté massivement le Maroc (Mello 2002). La plus grande partie d'entre eux se sont installés en Israël, alors que les élites marocaines d'origine juive se sont orientées plutôt vers la France ou les Etats-Unis. La grande majorité des Juifs marocains sont venus directement en Suisse, par l'intermédiaire d'une école professionnelle qui avait à Genève son centre de formation des maîtres professionnels ou enseignants.

Vu de l'intérieur...

Les personnes qui sont arrivées ici venaient des familles modestes ou pauvres. On a pu exploiter la gratuité des études et le fait qu'on était conscient que cela était notre chance.

Professeur universitaire

Avec quelque 300 familles, les Juifs marocains de Genève sont réunis autour d'une synagogue séfarade. Ils constituent aujourd'hui une composante non négligeable de la communauté israélienne de Genève qui comprend, en outre, un courant ashkénaze et un courant syro-libanais.



1.5 Références bibliographiques

Benkirane, Reda (2012). « The Alchemy of Revolution: The Role of Social Networks and New Media in the Arab Spring. » GCSP Policy Paper, Geneva Center for Security Policy, (7).

Benradi, Malika (2009). « Genre et migration : Analyse de nouvelles formes d'esclavage. Communication au XXVI^e Congrès International de la Population, Marrakech.

Bensaâd, Ali (2004). « De l'espace euro-maghrébin à l'espace eurafricain : le Sahara comme nouvelle jonction intercontinentale. L'Année du Maghreb [en ligne], 1 | 2004, mis en ligne le 8 juillet 2010. URL : <http://annee-maghreb.revues.org/284>.

Cherif, Mustafa (2009). « Emigration algérienne : un potentiel disponible. *L'Expression*, 19 mars 2009.

Courbage, Youssef et Emmanuel Todd (2007). *Le rendez-vous des civilisations*. Paris: Le Seuil.

de Haas, Hein (2005). « Maroc: De pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe. Migration Information Source (Octobre).

de Haas, Hein (2009). « Country Profile: Morocco. Focus Migration Country Profile No. 16.

Di Bartolomeo, Anna, Tamirace Fakhoury et Delphine Perrin (2009). Maroc. CARIM – Profil Migratoire. Florence : Robert Schuman Center for Advanced Studies, European University Institute.

Di Bartolomeo, Anna, Tamirace Fakhoury et Delphine Perrin (2010a). Tunisie. CARIM – Profil Migratoire. Florence : Robert Schuman Center for Advanced Studies, European University Institute.

Di Bartolomeo, Anna, Thibaut Jaulin et Delphine Perrin (2010b). Algérie. CARIM – Profil Migratoire. Florence : Robert Schuman Center for Advanced Studies, European University Institute.

ETF (2013). Migration et compétences. Le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc. Torino : Fondation européenne pour la formation (ETF).

Lahlou, Mehdi (2011). « Un schéma migratoire reconfigurée » ; dans Mohsen-inan, Khadja (éd.): *Le Maghreb dans les relations internationales*. Paris: CNRS éditions, p. 71-98.

Levallois, Agnès (2011). « Fin d'une «exception». Comprendre le réveil arabe. » Manière de voir, *Monde diplomatique*.

Majdoubi, Youssine (2009). « Vers une fin de l'émigration marocaine vers l'Europe? » <http://www.yabiladi.com/article-societe-3024.html>, 13.2.2009

Mandraud, Isabelle (2011). Maroc : Apaisantes réformes. *Le Monde*, 24 décembre 2011.

Mandraud, Isabelle (2012a). Algérie : Des élections à contre-courant. *Le Monde*, 14 mai 2012.

Mandraud, Isabelle (2012b). La révolution à l'heure du doute. *Le Monde*, 16 janvier 2012.

Mello, Annick (2002). La communauté juéo-marocain : diaspora et fuite des élites. Autrepart (22).

Musette, Mohammed Saïb (2010). Algérie. Migration, marché du travail et développement. Genève : Organisation internationale du Travail (OIT).

Noiriel, Gérard (2006). L'immigration algérienne en France. La France et l'Algérie, l'histoire et l'avenir en partage, Actes des journées de Larrazet, 10–11 novembre 2006.

Pironet, Olivier (2006). Algérie : chronologie historique. Manière de voir, *Monde diplomatique*, 86.

Pison, Gilles (2010). Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales. *Population et sociétés* (472).

Afrique Asie, décembre 2011. Printemps arabe ou hiver islamique ?

Roy, Olivier (2012). Monde musulman en colère : le Printemps arabe n'est pas en cause. *Le Temps*, 25 septembre 2012.

Sayad, Abdelmalek (1977). Les trois âges de l'émigration algérienne en France. Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 15.

Stora, Benjamin (2011). Du Maghreb des Etats-nations au Maghreb des régions ; dans Mohsen-Finan, Khadija (éd.) : Le Maghreb dans les relations internationales. Paris : CNRS Editions, p. 19–30.

Troin, Jean-François, éd. (2006). Le Grand Maghreb. Paris : Armand Colin.



2 L'immigration provenant du Maghreb en Suisse : chiffres et faits

En bref

- Quelque 18 000 personnes provenant du Maghreb central (Maroc, Tunisie et Algérie) résident en Suisse, ce qui représente 1 % de la population étrangère résidente permanente totale du pays.
- La proportion de personnes nées en Suisse est de 10 % chez les Marocains, et de 20 % chez les Tunisiens et les Algériens.
- Les Marocains présentent la proportion la plus élevée de personnes en âge actif, les Algériens la proportion la plus élevée de personnes âgées et les Tunisiens la proportion la plus élevée de jeunes.
- Parmi les Marocains on compte une majorité de femmes (58 %), une donnée en net contraste avec l'habituelle prépondérance masculine observée dans les flux migratoires de main-d'œuvre, notamment chez les Tunisiens et les Algériens ainsi que chez les ressortissants de l'Union européenne résidant en Suisse.
- Plus de la moitié des hommes marocains, tunisiens et algériens sont mariés avec des Suissesses ; plus de la moitié des femmes marocaines sont épouses d'un citoyen suisse, alors que cela n'est le cas que pour un tiers des femmes tunisiennes et algériennes.
- Les titulaires d'un permis B ou C représentent plus de 90 % des Marocains et des Tunisiens pendant toute la décennie 2000. En ce qui concerne les Algériens, cette proportion est passée de 70 % en 2000 à 87 % en 2009.
- Le solde migratoire, toujours positif, est prioritairement influencé par les entrées, car les sorties demeurent relativement stables.
- Un peu plus de deux tiers des Marocains, deux tiers des Algériens et une grande moitié des Tunisiens sont entrés en Suisse au titre du regroupement familial. Celui-ci concerne avant tout des hommes chez les Algériens et les Tunisiens, alors que pour les Marocains, les femmes sont environ 50 fois plus nombreuses que les hommes à entrer en Suisse au titre du regroupement familial.
- Environ 4 % des Algériens, 3 % des Marocains et 2 % des Tunisiens ont été autorisés à entrer en Suisse pour des motifs d'emploi.
- Une entrée sur six environ est autorisée pour motifs de formation en 2007.
- Les demandes d'asile sont restées faibles jusqu'en 2008, excepté pour l'Algérie. On observe un pic de demandes algériennes entre 1991 et 1995, puis un second entre 2001 et 2005 ; les demandes de citoyens tunisiens ont augmenté à partir de 2011.
- La population maghrébine en Suisse est surtout concentrée en Suisse romande : deux tiers des Algériens et des Marocains (surtout dans les cantons de Genève et de Vaud), ainsi que plus de la moitié des Tunisiens y résident. Les Algériens et les Tunisiens sont également présents dans les principaux cantons urbains de Suisse alémanique (BE, BS, ZH).

2.1 Politique suisse à l'égard de l'immigration maghrébine

2.1.1 Relations historiques entre la Suisse et les trois pays du Maghreb central

La Suisse entretient des relations avec les pays du Maghreb central depuis le milieu du XIX^e siècle. Cela est dû à la présence de « colons suisses » en Algérie (Alger et Oran), ainsi qu'en nombre plus réduit en Tunisie. Ces pays entretiennent des rapports privilégiés avec la Suisse pendant la période de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

Des ressortissants maghrébins commencent à venir en Suisse en 1956 lorsqu'il devient difficile pour les militants nationalistes de demeurer en France, selon un rapport à la police fédérale datant d'octobre 1960.³⁰ Le bureau du FLN en Suisse se trouve à Lausanne. La diplomatie suisse joue un rôle dans les négociations des Accords d'Evian de 1962 qui ont abouti à l'indépendance de l'Algérie : « Médiation, et non simples bons offices, car la Suisse eut à se prononcer sur des éléments de procédure et de fond ; elle contribua à résorber des malentendus et à débloquer les pourparlers », relève la presse 50 ans plus tard, l'ancien diplomate, M. François Nordmann (Nordmann 2012). La Suisse était le seul pays limitrophe de la France à pouvoir jouer ce rôle, grâce à l'absence de passé colonial et à sa politique d'indépendance. Elle a ainsi non seulement aidé la France à liquider sa dernière position

coloniale, mais elle a aussi participé à la naissance d'un poids lourd du mouvement des non-alignés (Nordmann 2012).

C'est sans doute dans ce contexte que la Suisse abolit en 1963 l'obligation de « visa avec l'Algérie, comme avec les autres pays du Maghreb », ³¹ même si la suppression réciproque des visas ne devient effective qu'avec l'installation d'une représentation diplomatique de l'Algérie en Suisse. Les autorités helvétiques opposent toutefois en 1963 un refus poli aux demandes de l'Algérie d'ouvrir une voie au recrutement par la Suisse de main-d'œuvre algérienne, arguant de la difficile conjoncture économique-politique. Elles se montrent toutefois ouvertes à ce qu'« un nombre très limité de jeunes soient admis à faire un séjour d'une certaine durée dans des entreprises agricoles de notre pays pour y perfectionner leurs connaissances professionnelles ». ³² Une requête algérienne analogue à celle de 1963 est présentée sans succès en 1964. ³³

En 1966, les autorités algériennes expriment leurs préoccupations face aux activités d'opposants algériens en Suisse. La Suisse estime pour sa part qu'elle mène une politique d'accueil généreuse à l'égard des réfugiés, tant que ceux-ci ne se livrent pas à des activités politiques. ³⁴

Les liens entre la Suisse et la Tunisie sont moins développés qu'avec l'Algérie : la présence de colons suisses y est plus réduite et les enjeux politiques moins importants.

31 www.dodis.ch/30405, consulté le 15.5.2012.

32 www.dodis.ch/30398, consulté le 15.5.2012.

33 www.dodis.ch/31937, consulté le 15.5.2012.

34 www.dodis.ch/31421, consulté le 15.5.2012

30 www.dodis.ch/15174, consulté le 15.5.2012.

Relevons toutefois le recrutement de 200 travailleurs agricoles tunisiens en 1963 sur initiative de l'Union suisse des paysans du Canton de Vaud.³⁵ L'expérience très positive devait être reconduite et amplifiée l'année suivante.³⁶ A ce moment-là, les autorités suisses souhaitaient effectivement diversifier les sources d'approvisionnement des travailleurs, pour ne pas dépendre trop exclusivement des Italiens et les Espagnols, devenus trop exigeants en matière d'octroi de permis de travail. Les relations apparaissent par ailleurs empreintes de grande compréhension pour les intérêts géopolitiques réciproques lors de la visite de M. Bourghiba à Berne en 1966; il n'y est toutefois plus question de recrutement de main-d'œuvre.³⁷

On trouve également une présence suisse au Maroc, mais elle est plus récente et essentiellement urbaine. La colonie suisse établie à Casablanca compte quelque 1700 personnes en 1960,³⁸ nombre en baisse depuis l'indépendance du pays en 1956, notamment à cause des rapatriements.³⁹ Aucun des documents diplomatiques consultés ne mentionnait toutefois des questions de main-d'œuvre à cette époque.⁴⁰

2.1.2 Relations récentes et législation actuelle

Des Maghrébins vivent en Suisse depuis les années 50 bien qu'en nombre limité. Dans les années 1970-1980 viennent en Suisse surtout des personnes voulant y faire leurs études; un nombre non négligeable sont par la suite restés dans le pays.

Vu de l'intérieur...

J'ai une formation de juriste; quand je suis arrivé en Suisse – je vous parle de la fin des années 80 – j'ai fait un post-grade en droit européen. (...) Le fait est que d'obtenir la possibilité de s'inscrire à l'Université et obtenir le permis de séjour, ça m'a tout de suite décidé de venir plutôt en Suisse. J'avais entendu dire qu'en Suisse, il y avait cette possibilité de faire des études et en même temps faire des petits boulots qui permettent aux étudiants de subvenir à leurs besoins. Moi, je viens d'une famille très pauvre.

Juriste marocain

La présence maghrébine en Suisse s'étoffe dans les années 80, lorsqu'une politique commune des visas est progressivement mise en place pour toute l'Europe sauf pour la Suisse.⁴¹ Il y a également une composante

35 Nous remercions le prof. Mauro Cerutti d'avoir attiré notre attention sur cet aspect des relations suisse-tunisiennes.

36 www.dodis.ch/30019, consulté le 15.5.2012.

37 www.dodis.ch/31789, consulté le 15.5.2012.

38 www.dodis.ch/30613, consulté le 15.5.2012.

39 www.dodis.ch/12494, consulté le 15.5.2012.

40 A titre anecdotique, un article de *l'Impartial* datant de 1962 mentionnait que le cirque Knie de l'époque avait employait plusieurs travailleurs marocains provenant tous d'une même région.

41 Cf. Les Accords de Schengen de 1985 et l'Acte Unique de 1986 instituent un visa unique de moins de trois mois, obligatoire pour les ressortissants non communautaires qui veulent entrer dans l'UE et circuler comme touristes. Un modèle communautaire de visa est institué en 1995 dans le but d'harmoniser les politiques nationales en matière de visas pour tout ressortissant d'un pays tiers. Le Traité d'Amsterdam de 1999 crée un cadre institutionnel pour la communautarisation de cette politique et reprend l'acquis de Schengen, de sorte à dépasser le caractère strictement intergouvernemental de la politique d'immigration dessiné par le Traité de Maastricht de 1992. <http://www.touteurope.eu/fr/actions/citoyennete-justice/securite-justice/presentation/immigration-et-asile.html#c121105>, consulté le 20.3.2013.

non négligeable de réfugiés politiques, fuyant la répression de leurs pays respectifs.

Vu de l'intérieur...

J'étais actif au Maroc au niveau universitaire. (...) Avec la dictature que nous avons connue à l'époque avec le roi Hassan II, tous les syndicats étaient obligés de se positionner par rapport au régime. C'est aussi cet élément-là qui m'a poussé, à un moment donné, à choisir la voie de l'exil.

Cadre associatif

L'arrivée en Suisse des ressortissants du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie connaît un moment majeur d'infléchissement. En octobre 1990, la Suisse dénonce l'accord de novembre 1963 et réintroduit, à partir de janvier 1991, l'obligation de visa pour les ressortissants des trois pays, à l'exception des diplomates et des membres d'équipage d'une entreprise de transport aérien. Ce principe est réaffirmé en décembre 2008, au moment de la mise en application de la réglementation de Schengen par la Suisse, conformément au Règlement 539/2001 du Conseil de l'UE du 15.3.2001 et aux articles 4 et 5 de l'ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas (OEV ; RS 142.204).

La loi sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005⁴² régit les conditions d'admission et d'intégration des ressortissants maghrébins en Suisse, comme de tout immigré provenant d'Etats tiers aux Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Au plan de l'admission, la LEtr réserve l'entrée en Suisse à l'exercice d'une activité

lucrative des seuls travailleurs qualifiés (art. 23); le regroupement familial est un droit pour les titulaires d'un permis d'établissement (art. 43), mais pas pour les titulaires d'un permis de séjour (art. 44). Sur le plan de l'intégration, la LEtr rend conditionnel l'octroi d'un permis d'établissement à un certain niveau d'intégration (art. 54).

Vu de l'intérieur...

Quand moi je suis venu, la Suisse n'imposait pas de visa pour les ressortissants maghrébins. Cet élément-là a facilité l'arrivée de migrations estudiantines pour venir faire des études en Suisse. Depuis le début des années 90, ça a changé: aujourd'hui les modalités pour l'obtention de ce visa sont devenues très difficiles parce qu'il y a des conditions; parfois on demande même une garantie financière. Cela a imposé une sorte de sélection par l'argent. Vous trouverez toujours des ressortissants maghrébins qui viennent faire des études en Suisse. Mais ce sont des gens aisés qui ont les moyens d'envoyer encore leurs enfants faire des études à l'EPFL, en Suisse. Ainsi, c'est toujours plus facile pour ceux qui ont les moyens et pour ceux qui n'ont pas les moyens, c'est devenu malheureusement très sélectif et donc difficile.

Juriste marocain

42 R.S. 142.20.

La Suisse s'est dotée de l'instrument des partenariats migratoires (LEtr art. 100) afin de prendre en compte les migrations dans l'ensemble des relations bilatérales avec les pays d'origine des migrants et de tenir compte des intérêts respectifs des pays en présence.⁴³ La situation est au point mort avec l'Algérie après un premier accord de réadmission signé en 2006. Le protocole d'application attend toujours sa ratification. La négociation de partenariats migratoires avec l'Algérie et le Maroc n'est pas à l'ordre du jour. En juin 2012, un partenariat migratoire a été conclu avec la Tunisie. Il porte sur des initiatives et des projets touchant différents aspects de la migration : retours volontaires ou forcés, lutte contre la migration irrégulière, échange de jeunes professionnels admis à faire des stages rémunérés de formation continue de 12 à 18 mois en Suisse. Par ailleurs, la Suisse finance un programme d'aide au retour des ressortissants subsahariens. Elle soutient aussi des projets visant à faciliter la transition à la démocratie dans le pays (DFJP 2012)⁴⁴ et de développement économique.

Quant aux accords de réadmission,⁴⁵ instrument de la politique en matière de retour, le Conseil fédéral en a conclu un avec l'Algérie⁴⁶ en 2006. Aucun accord ni partenariat n'est actuellement en vue avec le Maroc.

>> Voir chapitre 2.1.1 : Relations historiques entre la Suisse et les trois pays du Maghreb central.

2.2 Population résidente

Ce chapitre s'attache à documenter l'évolution de l'immigration en Suisse en provenance du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie. Il convient de relever l'écart existant entre les données présentées ici, basées sur les sources de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'ODM et celles produites par les pays d'origine quant à leurs ressortissants résidant en Suisse et, plus généralement, à l'étranger. Selon nos sources un facteur de multiplication 3 devrait être appliqué pour les Tunisiens (en Suisse) et un facteur 6 pour les Algériens (à l'étranger), pour rendre compte de l'importance des naturalisations et des doubles-nationaux. Ce chapitre se fonde sur les statistiques suisses qui distinguent les individus selon leur nationalité ; ainsi traite-t-il de personnes détenant aujourd'hui les nationalités marocaine, tunisienne ou algérienne.

A la fin 2010, la Suisse comptait sur son territoire quelque 17 709 résidents permanents⁴⁷, nationaux exclusivement d'un des pays du Maghreb central (7469 Marocains, 6418 Tunisiens et 3822 Algériens). Ce chiffre représente 1 % de la population étrangère résidente permanente totale du pays. En

43 <http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/internationales/migrationspartnerschaften.html>, consulté le 15.6.2012.

44 La Suisse a signé en outre des partenariats migratoires avec la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Nigeria et la Tunisie (au stade du dialogue migratoire) ; un tel accord est en discussion avec l'Angola.

45 http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/internationales/internationale_vertraege/ref_rueckuebernahme.html, consulté le 15.6.2012.

46 Accord du 3 juin 2006 entre le Conseil fédéral de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la circulation des personnes. (RS 0.142.111.279 ; entrée en vigueur : 26 novembre 2007).

47 Par « population résidente permanente » en Suisse, on entend toutes les personnes immigrées qui détiennent un permis de séjour (permis B), un permis d'établissement (permis C), un permis de courte durée (permis L) de durée supérieure à douze mois. Voir chap. 2.4.

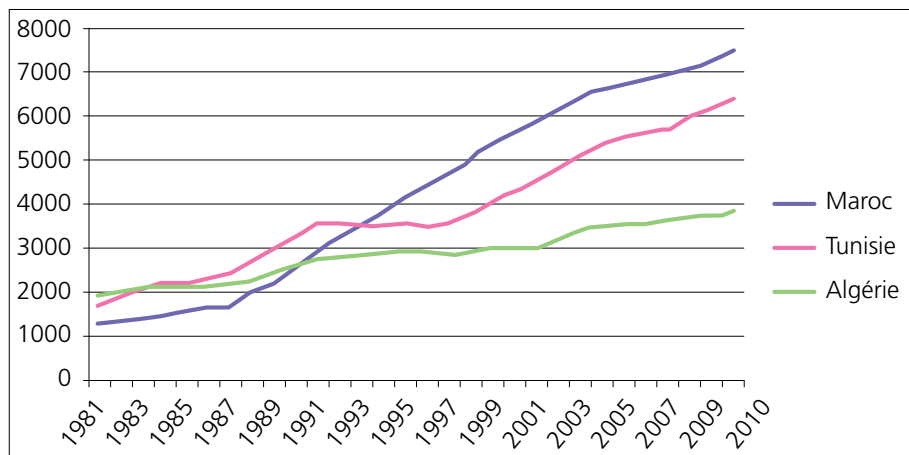


Illustration 1 : Evolution de la population résidente permanente maghrébine, selon le pays d'origine 1981–2010⁴⁸

Source : Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) 1981–2010. Base de données : OFS - STAT-TAB, Office fédéral de la statistique, 2010 Neuchâtel, Suisse

dépît de quelques fluctuations, le nombre des ressortissants va croissant durant les deux dernières décennies.

Sur une période d'environ trente ans (1981–2010), la population maghrébine a augmenté d'environ 3,5 fois, en passant d'environ 5000 à presque 18 000 personnes (Illustration 1). Toutefois, les taux d'augmentation sont très différents pour chacun des flux considérés : alors que ce taux correspond assez bien à l'évolution des Tunisiens (passés de 1700 à 6400, soit une multiplication par 3,7), la présence algérienne s'est accrue d'un facteur 2 (passant de 1900 à 3800 environ) et la marocaine a connu un rythme bien plus fort, s'étant multiplié par un

facteur 6 (de 1200 à 7500). Si les migrations tunisienne et algérienne connaissent un ralentissement du rythme de croissance au début des années 90, tel n'est pas le cas pour les Marocains, qui constituent désormais le groupe d'origine maghrébine le plus important. Les flux en provenance des trois pays évoluent de manière parallèle jusqu'au début des années 90, mais connaissent depuis une divergence de trajectoire.

Pour mettre en évidence les traits spécifiques de la migration en provenance du Maghreb, nous la comparons souvent à la population étrangère en Suisse et à la population originaire des pays hors Union européenne, dits « pays tiers ».

⁴⁸ L'ordre d'apparition des trois pays dans les graphiques correspond à l'importance des flux migratoires actuels, c'est-à-dire, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

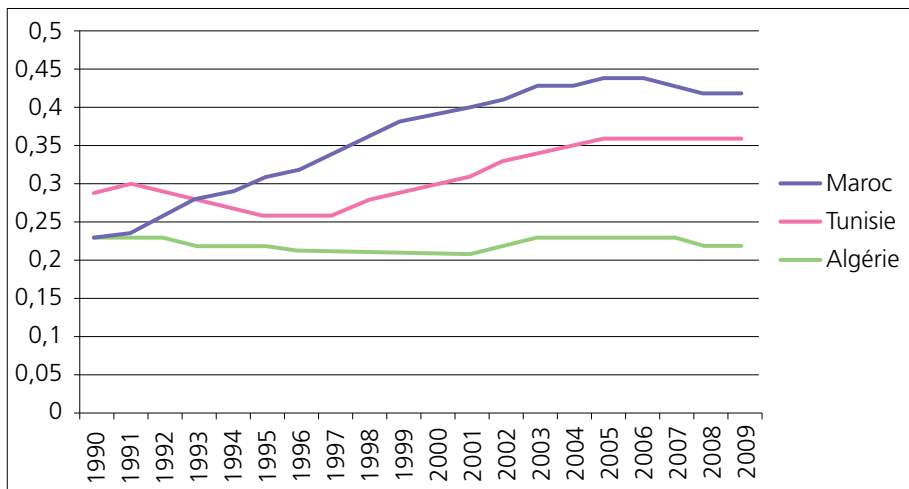


Illustration 2 : Proportion de la population résidente par rapport à l'ensemble de la population étrangère 1990–2009

Source : Statistique de la population résidente de nationalité étrangère (PETRA), stocks au 31.12

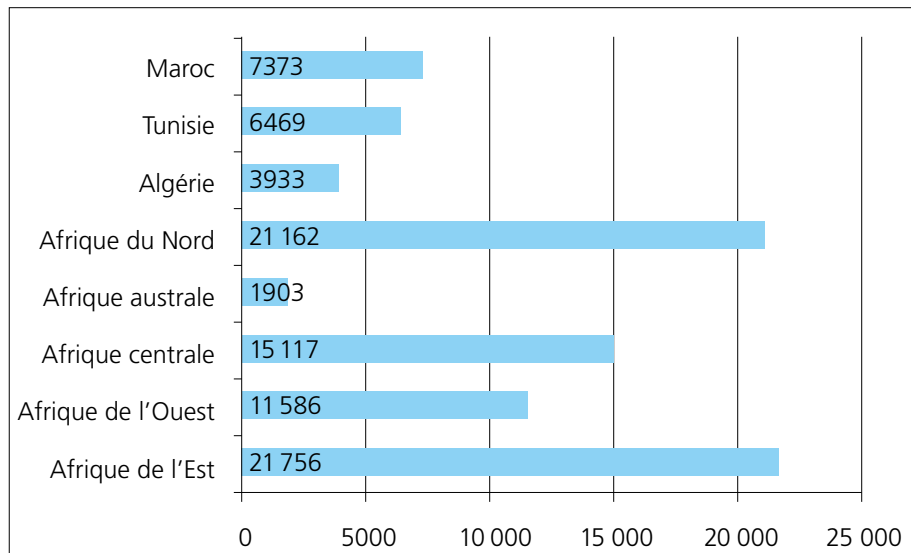


Illustration 3 : Population résidente maghrébine comparée à l'ensemble de la population africaine en Suisse, au 31.12.2010

Source : OFS, STATPOP, état au 31.12.2010

Les flux migratoires sont restés relativement stables dans le temps, sauf pour le Maroc qui, en dépit du doublement de sa population résidente en Suisse en l'espace de vingt ans, ne représente que 0,42 % de la population étrangère en 2009. La proportion de population résidente permanente tunisienne et algérienne est en diminution depuis 1990. Dès le début des années 2000, on observe une stabilisation de la population résidente des trois pays (Illustration 2).

Les flux en provenance du Maghreb constituent l'essentiel de l'immigration nord-africaine en Suisse (Illustration 3), car très peu de Libyens migrent et les Egyptiens émigrent principalement vers le Moyen-Orient. Les flux migratoires africains ne sont pas déterminés par la taille du pays d'origine puisque l'Afrique du Nord a des effectifs similaires à l'Afrique de l'Est, essentiellement des ressortissants de la Corne d'Afrique, admis généralement au titre de l'asile (Efionayi Mäder et al. 2011).

Globalement, les résidents permanents maghrébins représentent en 2010 un modeste 7,32 % des ressortissants des pays tiers; cette proportion a fluctué de manière diverse selon le pays. Le Maroc a connu une progression jusqu'en 1998, puis un léger déclin suivi d'une stabilisation. La Tunisie ou encore l'Algérie connaissent quant à eux une baisse de proportion de leur population jusqu'en 2002, puis également une stabilisation.

La répartition de la population résidente permanente maghrébine selon la durée de résidence permet de comprendre l'évolution

de la présence maghrébine en Suisse et de sa sédentarisation. Dans le cas du Maroc, la proportion de personnes nées en Suisse est restée très stable depuis 1990, aux alentours d'un modeste 10 % de la population résidente permanente de nationalité marocaine. Les personnes nées à l'étranger, dont la durée de résidence est supérieure à 5 ans, sont nombreuses; leur proportion n'a cessé d'augmenter depuis 1996 pour atteindre 56 % de la population résidente marocaine en Suisse en 2009, signe d'une certaine stabilisation de cette population en Suisse.

Le cas de la Tunisie diffère quelque peu, car le pourcentage de personnes nées en Suisse a connu de légères variations entre 1990 et 2009 (entre 15 % et 20 %), mais est en hausse depuis 2004. Le nombre de résidents permanents dont la durée de résidence est inférieure à 4 ans est en diminution depuis 2003, ce qui indique une stabilisation de la population tunisienne en Suisse.

La situation de l'Algérie est particulière: le pourcentage de personnes nées en Suisse se situe autour de 17 à 20 %, mais il va déclinant depuis 2000 et est resté relativement stable depuis. Un taux similaire de 20 % est observé chez la population portugaise en Suisse (Fibbi et al. 2010). L'Algérie connaît également les plus hauts taux de résidents permanents dont le nombre d'années de résidence est égal ou supérieur à 5 ans: en 2009, ce taux s'élève à 58,6 % pour les Algériens contre 51,3 % pour les Tunisiens et 56,1 % pour les Marocains.

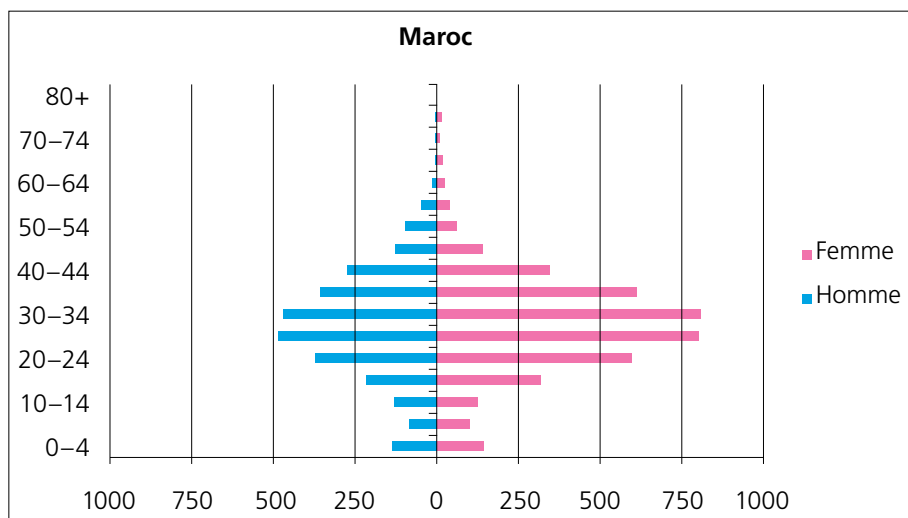


Illustration 4a : Pyramide des âges de la population résidente permanente marocaine, 2010

2.3 Structure d'âge, genre et état civil

Cette section examine plusieurs aspects de la structure démographique des trois populations : pyramide des âges, rapport hommes-femmes, état civil des migrants ainsi que nationalité du conjoint des personnes mariées.

La structure par genre des populations (Illustration 4) diffère selon le pays d'origine : la migration marocaine présente un profil atypique à dominante féminine, alors que les deux autres, tunisienne et algérienne, révèlent une composition plus traditionnelle à dominante masculine. Le sex-ratio, à savoir le nombre d'hommes sur 100 femmes, dans

la population résidente permanente marocaine est de 0,7⁴⁹, alors que celui-ci se monte à 1,7 chez les populations tunisienne et algérienne (il est habituellement de 1,05, c'est-à-dire de 105 hommes pour 100 femmes).

La pyramide des âges marocaine se caractérise par une prédominance marquée des femmes en âge actif, en particulier les classes d'âge 30–34 et 35–39 ans ; ces deux classes d'âge représentent à elles seules 35 % de la population marocaine. Les faibles effectifs des classes 20–29 et 10–19 ans contrastent avec ceux des classes d'âge 0–9 ans et surtout 0–4 ans, plus importants. Le rapport de

49 Ici exprimé en pour-cent.

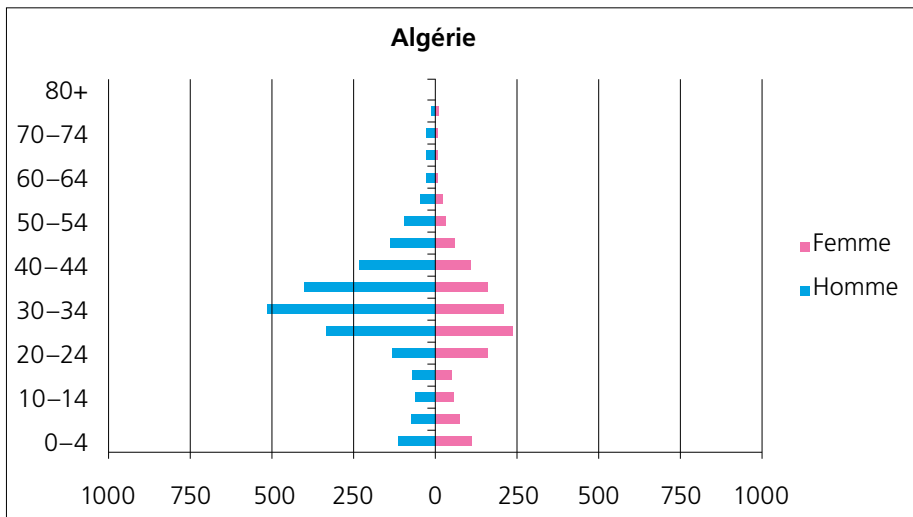
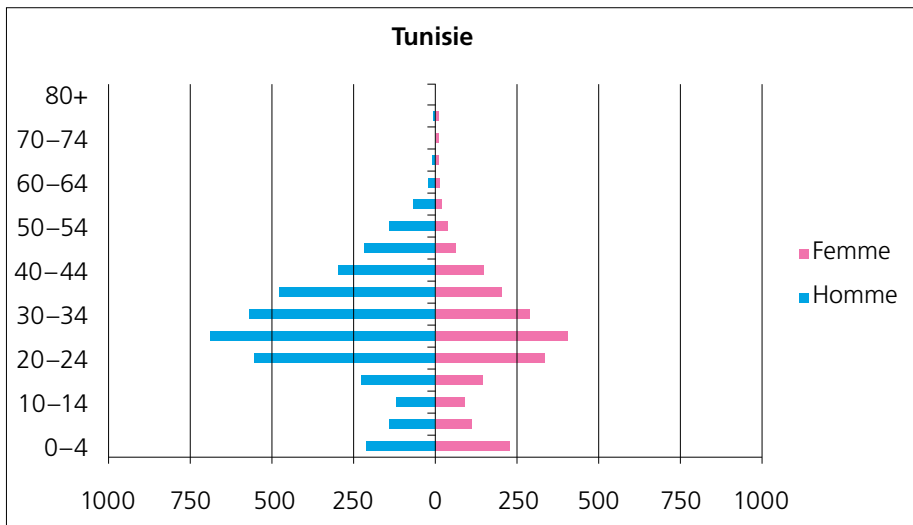


Illustration 4b : Pyramide des âges de la population résidente permanente tunisienne et algérienne, 2010

Source : Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) 1981–2010. Base de données: OFS - STAT-TAB, Office fédéral de la statistique, 2010 Neuchâtel, Suisse

dépendance des jeunes est de 12,88⁵⁰, ce qui est très faible. Il n'y a quasiment pas de personnes dépassant les 65 ans.

Les pyramides des âges tunisienne et algérienne présentent le profil type d'une population de migrants de travail ; peu d'effectifs aux âges extrêmes et la majorité des personnes se concentrant sur les classes 25–39 ans avec une légère prépondérance de la gent masculine. Les Tunisiens présentent un nombre élevé de jeunes : le rapport de dépendance des jeunes tunisiens est de 25,31 pour 100 actifs, alors qu'il est de 12,88 pour le Maroc et de 21,38 pour l'Algérie. Les Algériens se distinguent, quant à eux, par une proportion élevée de personnes âgées. Le rapport de dépendance des personnes âgées est de 4,12 alors qu'il n'est que de 1,43 pour le Maroc et de 1,11 pour la Tunisie.

En somme, les Marocains présentent la proportion la plus élevée de personnes en âge actif, les Algériens la proportion la plus élevée de personnes âgées et les Tunisiens la proportion la plus élevée de jeunes.

Examinons à présent l'état civil des ressortissants maghrébins en le comparant à celui de l'UE/AELE et aux pays tiers, pour mettre en évidence ses spécificités (Illustration 5). Une importante majorité de personnes est mariée, ce qui correspond à la prépondérance des classes d'âge 30–40 ans : deux tiers des

Algériens et des Marocains sont mariés et ce taux s'élève à 59 % pour les Tunisiens. Ces proportions traduisent une immigration de personnes plutôt installées dans la vie, avec des responsabilités familiales. La proportion de célibataires varie entre 24 % chez les Marocains et 32 % chez les Tunisiens, alors qu'elle est de 45 % pour l'UE/AELE.

Les cas de veuvage sont nettement plus fréquents auprès des ressortissants des trois pays du Maghreb que chez ceux des pays tiers ou encore de l'UE/AELE ; en effet la proportion est de 8,3 % pour la Tunisie, 10,2 % pour l'Algérie et de 11,3 % pour le Maroc, contre 4,4 % pour les pays tiers et 6,8 % pour les résidents de l'UE/AELE. Les personnes divorcées représentent environ 1,5 % des ressortissants du Maroc, de l'Algérie et des pays tiers, une proportion supérieure au faible 0,7 % des Tunisiens mais inférieure au 2,5 % observé chez les ressortissants des pays de l'UE/AELE.

Une analyse de la nationalité du conjoint (Illustration 6) relève aussi une autre spécificité des Maghrébins de Suisse : plus de la moitié des hommes (54,8 % en moyenne) sont mariés avec des Suissesses, alors que cette proportion est inférieure à 20 % chez les étrangers provenant de l'UE et des pays tiers. Plusieurs interlocuteurs évoquent comme non exceptionnelle la « séquence » suivante : les hommes maghrébins épousent une Suissesse, se divorcent au bout de

50 Le rapport de dépendance des jeunes est calculé de la manière suivante : le nombre de jeunes (0-14 ans) divisé par le nombre de personnes en âge actif (16-64 ans), multiplié par 100. Ce rapport de dépendance indique le nombre de jeunes « à charge » pour 100 personnes en âge actif.

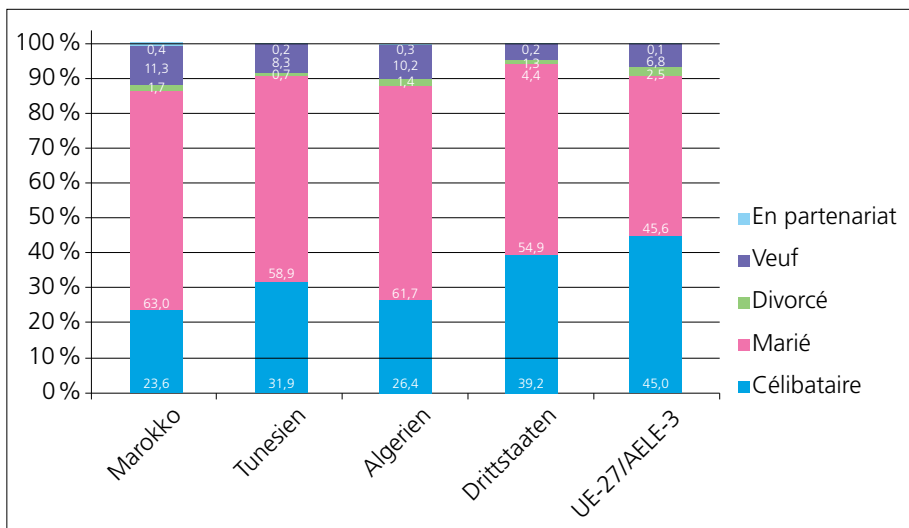


Illustration 5: Etat civil des étrangers appartenant à la population résidente permanente selon l'origine, 2009

Source : Statistique de la population résidente de nationalité étrangère (PETRA), stocks au 31.12.2009

quelques années et ils se remarient avec une femme du pays. Plus de la moitié des femmes marocaines sont épouses d'un citoyen suisse, alors que cela n'est le cas que pour un tiers des femmes tunisiennes (33 %) et algériennes (38 %).

Ces proportions sont élevées en comparaison avec d'autres groupes, immigrés au titre du travail et de l'asile, qu'ils soient Européens, Turcs ou Balkaniques. Mais elles sont

comparables à celles des Subsahariens, soumis aux mêmes règles régissant l'admission en Suisse : 53 % des hommes subsahariens mariés forment un couple avec une Suisseuse et 47 % des femmes subsahariennes mariées forment un couple avec un Suisse en 2007 (Efionayi Mäder et al. 2011). Globalement, 31 % de tous les résidents permanents maghrébins sont mariés à une personne suisse, contre 22 % chez les ressortissants des pays subsahariens.

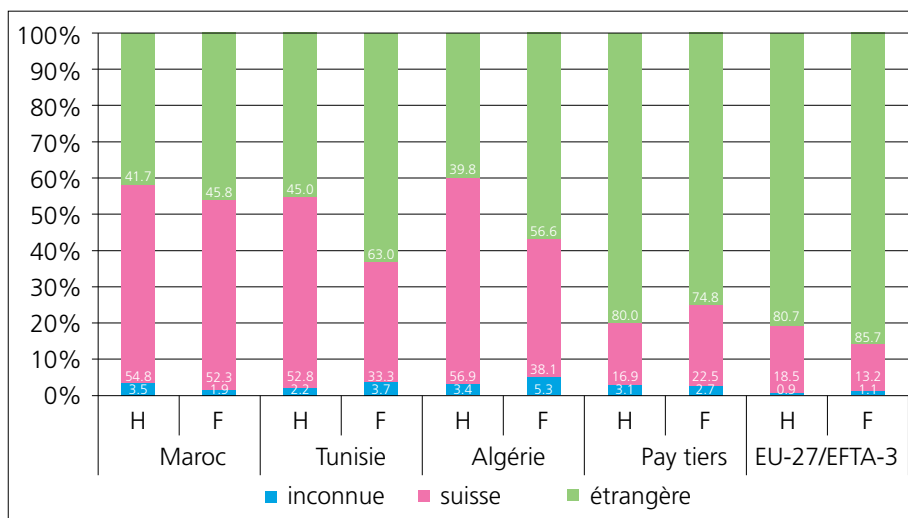


Illustration 6 : Nationalité du conjoint des étrangers résidents permanents mariés, 2009

Source : Statistique de la population résidente de nationalité étrangère (PETRA), stocks au 31.12.2009

Vu de l'intérieur...

Les mariages mixtes avec des Suissesses sont très fréquents. Je pense que c'est par rapport à la langue. Si un jeune connaît la langue, il peut approcher une jeune fille, il y aura un contact, une communication. (...) Il y a beaucoup de divorces dans les mariages mixtes. Je ne les connais pas personnellement, mais j'entends souvent parler d'Algériens qui étaient mariés avec des Suissesses, qui ont eu des enfants et dont le mariage s'est terminé au bout d'un moment.

Interprète communautaire

Finalement, si l'on se penche sur le type de ménages, la référence la plus récente est le Recensement fédéral de la population effectué en 2000. La majorité de la population provenant du Maghreb vit dans des ménages composés de couples mariés avec enfants, et cela pour les trois pays et les deux périodes considérées (1990 et 2000). Les Marocains sont ceux qui vivent le plus en couple mariés (avec ou sans enfants). Pour les Tunisiens et les Algériens, nous observons un recul, entre 1990 et 2000, des couples mariés avec ou sans enfants, et une progression des ménages individuels. Concernant les Marocains, les tendances sont relativement similaires, même si les couples mariés sans enfants ont augmenté en 2000. L'importance des ménages collectifs⁵¹ et admi-

nistratifs est non négligeable, en particulier pour les années 2000, puisque leurs proportions ont augmenté par rapport à 1990; l'Algérie est le pays le plus concerné, sans doute à cause des demandes d'asile.

2.4 Statut de séjour

L'indicateur généralement utilisé pour définir les populations immigrées en Suisse est celle de la population résidente permanente. Celui qui a été utilisé dans le cadre de cette étude correspond à toutes les personnes immigrées qui détiennent un permis de séjour (permis B), un permis d'établissement (permis C), un permis de courte durée (permis L) de durée supérieure à douze mois. Les diplomates et les fonctionnaires internationaux, leurs conjoints ainsi que leurs enfants sont également inclus dans cette définition. Par contre, les demandeurs d'asile et les touristes sont exclus. Depuis 2010, l'Office fédéral de la statistique (OFS) compte les personnes se trouvant dans un processus d'asile depuis douze mois ou plus dans la nouvelle définition de population résidente permanente.⁵² Pour cette étude, nous nous référons à l'ancienne définition.

La distribution des différents permis dans la population du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie montre la progression des per-

sonnes passant d'un statut provisoire à un statut permanent depuis 1994. En 2009, 90 % des Marocains et des Tunisiens en Suisse ont un statut consolidé (permis B ou C); il en allait de même, à peu de choses près, pour l'année 2000. Chez les Algériens, cette proportion était de 70 % en 2000 et est monté à 87 % en 2009, ce qui signifie que ces ressortissants ont acquis un statut stable plus récemment. A l'inverse, plus de 1000 Algériens présents en Suisse entre 2000 et 2004 ne possèdent pas de statut consolidé.

L'évolution de la distribution des permis témoigne du processus de stabilisation de la présence maghrébine. En 2009, presque la moitié (47 %) des ressortissants marocains est titulaire d'un permis d'établissement, 57 % pour les Tunisiens et 46 % pour les Algériens. En 1994⁵³ seulement un tiers des Marocains (34 %), la moitié des Tunisiens et des Algériens (respectivement 49 % et 45 %) en était titulaire.

Par ailleurs, dans la période 1994 à 2010, la présence de personnes relevant du domaine de l'asile est passée de 0,9 % à 1,0 % chez les Marocains, de 3,1 % à 2,7 % chez les Tunisiens et finalement, de 14,0 % à 6,6 % chez les Algériens.

51 La statistique suisse définit comme « ménages collectifs » les centres d'hébergement de requérants d'asile, les établissements d'exécution des peines et mesures, les hôpitaux, les internats, les homes pour personnes âgées, etc. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00/04/02.html>, consulté le 20.5.2012.

52 <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.html>, consulté le 20.5.2012.

53 Les données ne sont disponibles qu'à partir de 1994.

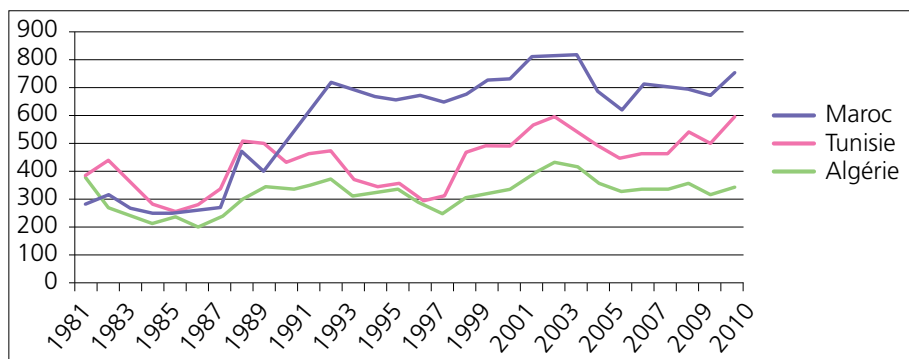


Illustration 7 : Evolution des entrées de la population résidente permanente marocaine, tunisienne et algérienne, 1981–2010

Source : Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) 1981-2010. Base de données: OFS - STAT-TAB, Office fédéral de la statistique, 2010 Neuchâtel, Suisse

2.5 Flux migratoires et motifs d'entrée des migrants maghrébins

Ce sous-chapitre décrit les flux migratoires, c'est-à-dire les entrées et les sorties du territoire suisse ainsi que les motifs d'entrées des immigrés et finalement les demandes d'asile.

L'analyse de l'évolution des entrées révèle un remarquable parallélisme entre les flux en provenance des trois pays considérés dans les années 80 : une baisse entre 1981 et 1985, suivie d'une remontée jusqu'en 1988. Alors que les immigrations tunisienne et algérienne évoluent en parallèle jusqu'en 1997, l'immigration marocaine connaît un essor jusqu'en 1991 pour se stabiliser à un niveau plus élevé. Une deuxième phase d'accroissement de la présence maghrébine entre 1997 et 2002 est visible. Cette seconde phase est suivie d'une baisse des entrées des Algériens et Tunisiens à partir de 2001, puis des Marocains dès 2003 (Illustration 7).

Le solde migratoire est assez clairement le reflet de la fluctuation des entrées, alors que les sorties restent stables. Les soldes de chacun des trois pays étudiés ici ont fluctué entre 1981 et 2009. On observe néanmoins un pic entre 2000 et 2005 dû à une baisse de l'émigration et une hausse concomitante de l'immigration. Un autre point commun à ces trois pays est le solde migratoire très faible de 1981 à 1987, qui n'excède pas les deux cents individus (excepté en 1982 pour la Tunisie, qui connaît un léger pic).

Ce n'est qu'en 1988 que le solde migratoire dépasse les émigrations pour le Maroc, avant de connaître un léger déclin en 1990 ; depuis, le solde migratoire est toujours supérieur à l'émigration. En ce qui concerne la Tunisie, trois périodes peuvent être distinguées. La première de 1981 à 1985, avec un solde migratoire diminuant à cause de l'importance des flux de sortie, puis dans

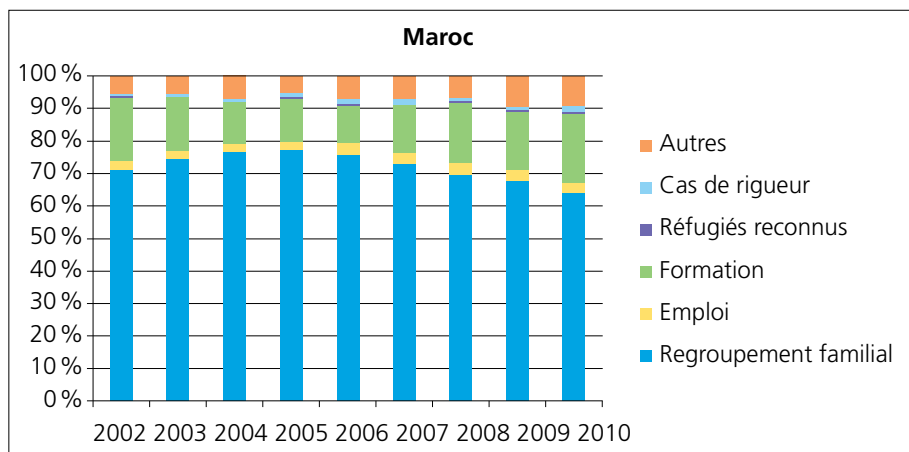


Illustration 8 : Motifs d'entrées, Maroc, 2002–2010

Source : ODM, STAT annuelle

la seconde période, ce solde remonte avant de retomber en 1994 et connaître finalement son maximum en 2003. Le cas de l'Algérie est relativement similaire à celui de la Tunisie, avec des creux en 1984 et 1997 et un pic en 2002.

Les principaux motifs d'entrée en Suisse sont au nombre de quatre : le regroupement familial, le travail, la formation/éducation et l'asile. Nous allons analyser la raison en fonction de laquelle les autorités ont octroyé un permis aux ressortissants de Maroc, Tunisie et Algérie, entrés en Suisse pendant la période 2002–2010. L'ODM dispose des données détaillées concernant ces motifs.

En 2002, plus de deux tiers des Marocains sont entrés en Suisse au titre du regroupement familial (Illustration 8). Cette proportion a augmenté pour atteindre presque le 80 % en 2005. Elle décline depuis, de sorte

qu'en 2010, elle représente deux entrées sur trois. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes (+50 % environ) à profiter d'un regroupement familial pour chaque année considérée. Le deuxième motif d'entrée est la formation : en 2002, environ 20 % des Marocains sont entrés en Suisse pour suivre des études, une proportion similaire à celle de 2009. Les autorisations pour prise d'emploi concernent seulement 3 % des Marocains entrés en 2002, un taux resté identique en 2009. Les réfugiés reconnus et les cas de rigueur ne concernent que très peu de Marocains.

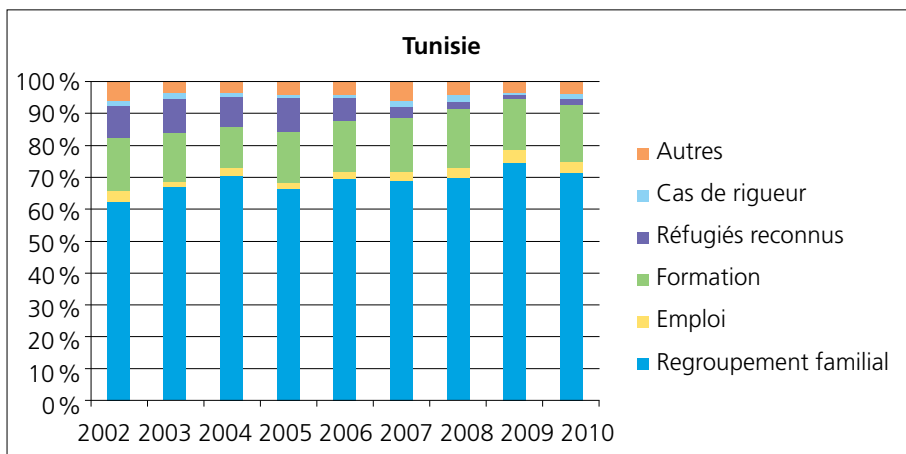


Illustration 9 : Motifs d'entrées, Tunisie, 2002–2010

Source : ODM, STAT annuelle

La crise économique des années 90 en Europe réduit fortement la demande de main-d'œuvre masculine. Face à l'exigence de subvenir aux besoins des familles, se développe alors un flux d'émigration féminine, empruntant la voie des artistes de cabaret. Le phénomène se développe en Suisse dans la période entre 1992 et 2003, alors que la destination du Golfe devient de moins en moins praticable. La suppression des permis d'artiste de cabaret dans plusieurs cantons rend moins rentable cette activité économique et provoque en cascade le progressif tarissement de ce flux vers 2006 à 2008.

Les femmes entrant alors en Suisse sont jeunes et faiblement scolarisées. Elles sont recrutées par des rabatteuses en zones rurales ou en milieux urbains défavorisés. Ce sont parfois des filles-mères ou des femmes divorcées, faisant l'objet de réprobation au Maroc. Leur but est de se marier pour rester

en Suisse. Elles nourrissent ainsi « un projet personnel, motivé par le besoin de soutenir la famille » nous explique une femme active dans l'intégration des migrants en Suisse. En effet, elles sortent généralement de ce milieu et essayent de se reconvertir dans une autre activité.

Les Tunisiens entrent aussi en Suisse principalement au titre du regroupement familial. Entre 2002 et 2010, la proportion de personnes, le plus souvent des hommes, entrées pour ce motif a oscillé entre 62 % et 75 %. La formation est la deuxième raison d'entrées la plus importante derrière le regroupement familial (Illustration 9). En effet, entre 2002 et 2010, la proportion de personnes entrées au titre de formation a varié entre 16 % et 18 % avec un pic en 2008 (18,6 %). Les autorisations d'entrée pour motifs professionnels représentent un petit 4 % en 2009. Les cas de rigueur ne repré-

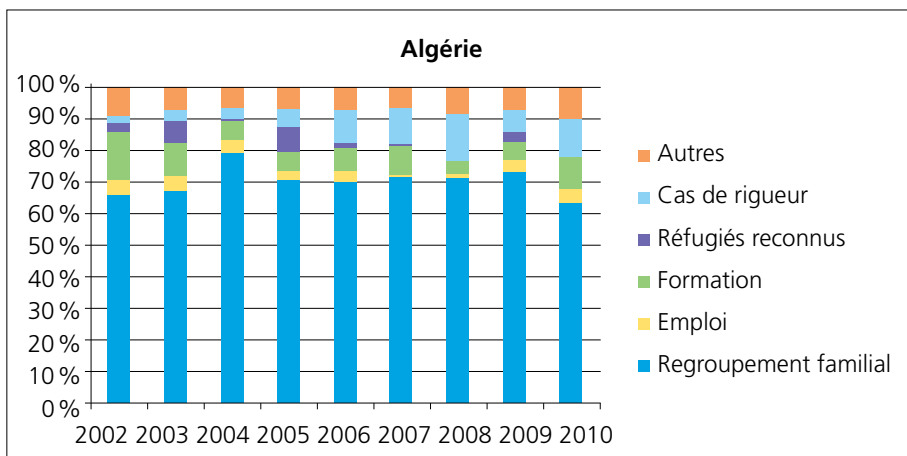


Illustration 10: Motifs d'entrées, Algérie, 2002–2010

Source : ODM, STAT annuelle

sentent qu'une infime proportion de Tunisiens n'ayant jamais excédé les 2 % depuis 2002. En revanche le nombre de réfugiés reconnus est une catégorie plus importante, particulièrement au début des années 2000. En 2002, 10,4 % des Tunisiens sont entrés en Suisse en tant que réfugiés reconnus. Le nombre de personnes entrées à ce titre est resté relativement stable jusqu'en 2005, mais il décline dès 2006 pour atteindre 1,6 % en 2010.

2.6 Les demandes d'asile

Le Maghreb central a connu des régimes répressifs donnant lieu à des mouvements de personnes à la recherche de protection. Nous analysons les demandes d'asile pays par pays pour la période 1986–2010 pour laquelle l'ODM publie des données confor-

mément à sa base de données SYMIC réglementée par la loi sur l'Asile de 1998 (Lasi)⁵⁴ (Illustration 10).

Les demandes d'asile en Suisse pour les ressortissants du Maroc sont restées faibles pendant cette période. Pour ce qui est de l'Algérie, les troubles politiques, consécutifs à l'annulation des résultats des élections de décembre 1991, ont mené à une guerre civile nommée la « décennie noire ». Cela explique le nombre plus important de demandes d'asile plus importantes déposées entre 1991 et 2005. Nous pouvons observer un pic entre 1991 et 1995, « facilement » attribuable au climat de forte insécurité régnant durant cette période de terrorisme islamiste et de répression sans précédent, puis un second entre 2001 et 2005 caracté-

⁵⁴ R.S. 142.31.

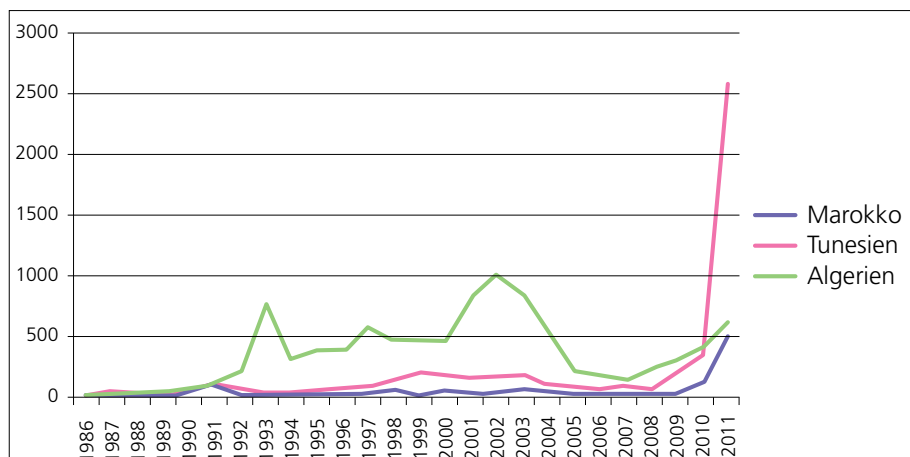


Illustration 11 : Evolution des demandes d'asile en provenance des pays du Maghreb central, 1986–2010

Source : ODM, service statistique 1986–2012/31.8.2012

risé notamment par une détérioration de la situation socio-économique, mais aussi d'une amélioration de la liberté de mouvement des Algériens en direction de l'étranger.

Les experts interrogés ont avancé plusieurs explications possibles de cette deuxième augmentation : la fin (officielle) de la guerre civile ou la réouverture de l'ambassade de Suisse à Alger, fermée de septembre 1994 à juin 1998.⁵⁵ Certains pensent que les demandeurs d'asile du début des années 2000 sont des Algériens cherchant protection, car ayant subi des persécutions précédemment ; ils voyaient avec crainte l'amnistie et la politique de réconciliation remettre en liberté leurs persécuteurs. D'autres avancent des circonstances plutôt liées à la Suisse et à l'Europe. En effet, l'Accord de Dublin sur la

responsabilité des Etats quant au traitement des demandes d'asile est adopté en 2003 à l'échelle européenne et rend impossible le dépôt des demandes d'asile dans plusieurs pays. La Suisse n'a adhéré à Dublin qu'en 2005 et le dispositif est entré en vigueur en 2008. Il est donc possible que l'augmentation de ces demandes ait reflété la « fenêtre d'opportunité » correspondant au décalage d'entrée en vigueur de nouvelles dispositions entre la Suisse et le reste de ces partenaires européens pour ce qui concerne les conditions de demande.

Les demandes d'asile de ressortissants tunisiens s'envolent, suite aux révoltes qui ont secoués le nord de l'Afrique au début de l'année 2011 : le « Printemps arabe ». La Tunisie a été le seul pays du Maghreb central touché où la révolution a renversé le régime en place. Les crises tunisiennes et libyennes –

55 *Le Courrier*, 2.6.1998

qui ont vu respectivement la chute de Ben Ali en janvier 2011 et celle de Kadhafi en octobre 2011⁵⁶ – provoquent la réouverture de la route migratoire du centre de la Méditerranée qui se manifeste avec le départ vers l'Europe de plus de 30 000 de Tunisiens. Une partie d'entre eux ont déposé une demande d'asile en Suisse. « Leur départ étant, pour la plupart, motivé par l'absence de perspectives socio-économiques, ils n'ont de fait guère de chances d'obtenir l'asile ». ⁵⁷

En 2011, 2574 Tunisiens ont déposé une demande d'asile en Suisse, soit une augmentation de plus de 600 % par rapport à l'année précédente.⁵⁸ L'Accord de Dublin de l'UE, auquel la Suisse adhère en 2005 vise à éviter les procédures multiples pour les demandes d'asile. En 2011, 2029 Tunisiens ont fait l'objet d'un renvoi vers un autre Etat Dublin, principalement l'Italie, responsable de l'examen de leur demande d'asile, la personne requérante ayant déjà fait l'objet d'une procédure d'asile dans un de ces Etats.⁵⁹

Depuis mai 2013, et malgré les mauvaises conditions conjoncturelles sévissant depuis plusieurs mois en Tunisie, le nombre de demandes tunisiennes est toutefois en régression par rapport aux deux dernières années et semble se stabiliser à un niveau inférieur à 100 demandes par mois.

2.7 Naturalisation

La naturalisation est un long processus pour les primomigrants. En effet, selon la loi sur la nationalité (LN) de 1952⁶⁰, il faut avoir vécu au moins douze années sur le sol helvétique pour pouvoir faire acte de candidature à la naturalisation; pour le conjoint d'un ressortissant suisse ce délai est réduit à cinq ans. En absence du jus soli, la naissance sur le territoire suisse n'entraîne pas l'acquisition de la nationalité suisse.

L'évolution des naturalisations des Maghrébins en Suisse entre 1981 et 2010 montre ce « délai de carence ». Les naturalisations pour cette population décollent brusquement en 1991 pour des migrants étant vraisemblablement arrivés au début des années quatre-vingts qui remplissent finalement les conditions légales de résidence. En 1992 le nombre de Tunisiens naturalisés croît. Il oscille entre 200 et 280 par an jusqu'en 2010, avec un pic en 2006–2007. Pour les Algériens, on observe une progression des naturalisations entre 1992 et 1997, puis une baisse soudaine jusqu'à la fin de la décennie, avant de remonter de manière toute aussi rapide en 2000. Le nombre de naturalisation des Algériens varie entre 150 et 200 jusqu'en 2010. Le nombre de naturalisés d'origine marocaine augmente à partir de 1996, avec deux pics, respectivement en 2002 et en 2006.

56 La Libye avait passé en 2009 un accord avec l'Italie pour contrôler les mouvements migratoires irréguliers entre ces deux pays. La coopération bilatérale en matière de lutte contre l'immigration clandestine entre la Tunisie et l'Italie depuis 1998 s'est également effritée suite à la chute de Ben Ali, mais a repris depuis le 5 avril 2011, date de la conclusion d'un accord sur l'immigration clandestine.

57 ODM Rapport sur la migration 2011–f. p. 19.

58 ODM Statistique en matière d'asile 2011, p. 3.

59 ODM Statistique en matière d'asile 2011, p. 4.

60 R.S. 141.10.

	Population résidente permanente (décembre 2010)	Nombre de personnes naturalisées 1992-2010*	Total	Naturalisés en proportion des résidents permanents de même origine	Proportion de naturalisés sur population de même origine nationale
Maroc	7469	4958	12 427	66,4 %	39,955 %
Tunisie	6418	4013	10 431	62,5 %	38,5 %
Algérie	3822	3338	7160	87,3 %	46,6 %

Tableau 4 : Naturalisation des personnes d'origine maghrébine en Suisse, 1992–2010

* Source : Wanner et Steiner 2012

La proportion de Maghrébins naturalisés par rapport au nombre total de personnes naturalisées chaque année est très faible. Entre 1992 et 1998, les Marocains représentaient 1,1 % des personnes naturalisées pour cette même période, les Tunisiens 1,3 % et les Algériens 1,1 %. Pour la période 1999–2004, les proportions ont diminué pour l'ensemble des Maghrébins : 1,0 % pour les Marocains, 0,7 % pour les Tunisiens et 0,6 % pour les Algériens. Cette proportion continue de diminuer entre 2005 et 2010 puisque les chiffres enregistrés sont de 0,8 %, 0,6 % et 0,4 % respectivement pour le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

Pour saisir l'importance relative des naturalisations, nous les mettons en relation avec les détenteurs de permis C. Les naturalisés marocains équivalent à 11 % des titulaires de permis C en 1994, à 16 % en 2002 et à 12 % en 2006. Ces taux sont relativement proches de ceux observés chez les Algériens respec-

tivement de 14 % et 12 %, mais supérieurs à ceux des Tunisiens, chez lesquels les naturalisations représentent 8 % tant en 2002 qu'en 2006.

Les chiffres relatifs à la population résidente permanente sont reçus avec scepticisme par les membres des collectivités en provenance des pays du Maghreb, car ils leur paraissent fortement sous-estimés. A leurs yeux, ces collectivités comprennent naturellement aussi bien les ressortissants de ces pays ayant conservé leur statut d'étranger – l'ensemble observé via les statistiques suisses – que ceux qui ont acquis la nationalité suisse. Nous avons alors pris en compte les personnes naturalisées entre 1992 et 2010, selon les récentes estimations fournies par la CFM (Wanner et Steiner 2012) : environ 5000 Marocains sont devenus suisses, ainsi que 4000 Tunisiens et 3400 Algériens (Tableau 4). Les collectivités provenant des pays du Maghreb augmentent de deux tiers lors-

qu'on prend en considération les naturalisés, qui représentent le 40 % de l'ensemble des ressortissants des pays du Maghreb. Cette estimation surprend toujours un enseignant tunisien qui la considère trop basse. Manifestement il inclut dans son estimation les enfants issus de mariages mixtes, classés comme Tunisiens dans les statistiques du pays d'origine et comme Suisses dans les statistiques helvétiques.

Le dernier cas de figure qui peut rendre compte des perceptions différentes quant à l'ampleur des collectivités est celui des personnes entrées en Suisse en tant que citoyens français, car ils sont nés dans ce pays ou y ont suivi une formation. Nous avons rencontré plusieurs personnalités des collectivités maghrébines, présentant un bon niveau de formation, pour lesquelles la Suisse est le deuxième pays d'immigration.

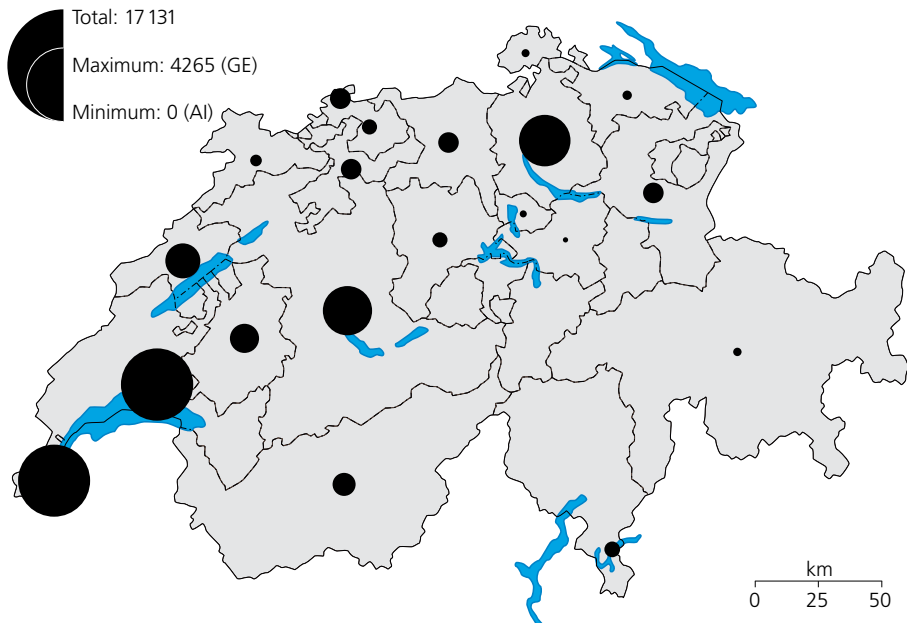
Toutes ces situations se cumulent pour rendre difficile l'évaluation des collectivités provenant des pays du Maghreb.

2.8 Distribution de la population originaire du Maghreb dans les cantons

Un aspect intéressant qui caractérise un flux migratoire est sa répartition sur le territoire suisse, ce qui met en évidence les pôles d'attraction.

Les Maghrébins sont plutôt concentrés en Suisse romande: deux tiers des Algériens (64 %) et des Marocains (67 %) ainsi que plus de la moitié des Tunisiens (56 %) y résident. Les cantons de Genève et de Vaud recensent à eux deux plus de la moitié des Marocains et des Algériens (51,6 % et 51,8 %), et légèrement moins de la moitié pour les Tunisiens (43,0 %). Cette proportion importante de la population maghrébine en Suisse romande est sans doute due au facteur de la langue. Effectivement, le français a le statut de langue nationale au Maroc, une langue parlée par une large proportion de la population en Tunisie et en Algérie, en raison de leur passé colonial.

Toutefois, la présence des Maghrébins en Suisse alémanique n'est pas négligeable. Les Algériens sont également présents dans les principaux cantons urbains de Suisse alémanique (27 % à BE, BS et ZH) au même titre que les Tunisiens (29 %). Ainsi le groupe algérien, aux effectifs les plus réduits, est plus largement distribué sur le territoire que le groupe marocain aux effectifs les plus importants.



Carte 1 : Nombre de personnes originaires du Maghreb

Faite avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

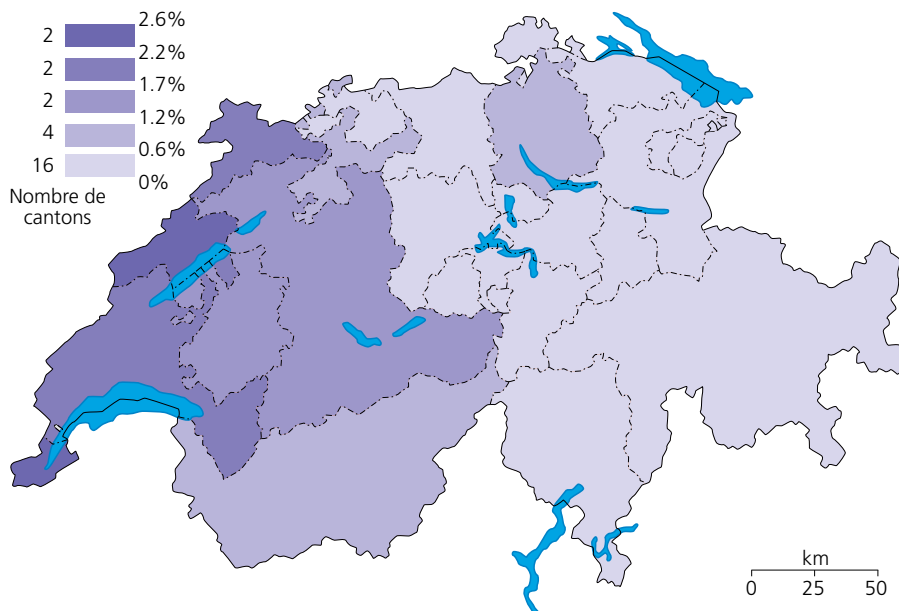
Réalisée par Ilka Steiner, SFM

Source : Office fédéral de la statistique (OFS), RCE 2009

Zurich et Berne sont les deux autres pôles d'attraction pour la population maghrébine. Zurich est une ville cosmopolite et malgré la barrière de la langue, le mélange des cultures et l'intégration des étrangers peuvent toutefois être plus aisés que dans des villes plus petites. Berne, capitale du pays, attire de par son statut un certain nombre de personnes.

Si l'on considère la population d'origine maghrébine par rapport à la population d'origine étrangère en Suisse, les cantons avec les

taux les plus élevés de Maghrébins sur l'ensemble de la population étrangère sont Genève et Neuchâtel (entre 2,2 % et 2,6 %). Viennent ensuite les cantons de Vaud et du Jura (entre 1,7 % et 2,2 %), puis Berne et Fribourg (entre 1,2 % et 1,7 %). La « concentration géographique » des Maghrébins est toutefois faible, et cela même dans le canton présentant la plus forte proportion de Maghrébins sur un total d'étrangers, ceux-ci ne représentent en fait que le 2,6 %.



Carte 2 : Proportion des citoyens des pays du Maghreb au sein de la population étrangère résidente permanente (en %)

Faite avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

Réalisée par Ilka Steiner, SFM

Source : Office fédéral de la statistique (OFS), RCE 2009

2.9 Références bibliographiques

DFJP (2012). La Suisse et la Tunisie établissent un partenariat migratoire. Communiqué de presse, 11.6.2012.

Efionayi Mäder, Denise, Marco Pecoraro et Ilka Steiner (2011). La population subsaharienne en Suisse : un aperçu démographique et socio-professionnel. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Fibbi, Rosita et al. (2010). Les Portugais en Suisse. Berne : Office fédéral des migrations.

Nordmann, François (2012). 1962, la brillante médiation de la Suisse. *Le Temps*, 18 mars 2012.

Wanner, Philippe et Ilka Steiner (2012). La pratique de la naturalisation en Suisse 1992-2010. Berne : Commission fédérale pour les questions de migration (CFM).



3 Intégration socio-économique de la population provenant du Maghreb en Suisse

En bref

- Le profil de formation des personnes provenant du Maghreb en Suisse présente un niveau plus élevé que celui des ressortissants des pays tiers et des migrations de travail traditionnelles en Suisse. De plus, la proportion de personnes disposant d'une formation tertiaire est identique à celle des citoyens Suisses.
- Les Maghrébins participent au marché du travail dans une proportion relativement élevée, supérieure à celle des ressortissants des pays tiers, mais inférieure à celle des Suisses.
- Presque un Maghrébin sur six est concerné par le chômage, et ce en dépit de son niveau moyen de formation plutôt élevé.
- La structure des professions traduit la polarisation entre main-d'œuvre qualifiée et peu qualifiée à l'intérieur de la population provenant du Maghreb.
- Les Maghrébins perçoivent un revenu annuel brut moyen inférieur à celui des Suisse, des citoyens de l'UE/AELE et des ressortissants des pays tiers.
- Plus de la moitié des jeunes de nationalités marocaine et algérienne fréquentent des filières à exigences élémentaires, alors que les jeunes de nationalité tunisienne sont significativement moins nombreux dans ces filières.
- La proportion de jeunes connaissant une transition difficile de l'école obligatoire au postobligatoire est semblable pour les Suisses et les Tunisiens, alors que les Marocains et les Algériens sont beaucoup plus nombreux dans cette situation.
- La situation concernant la santé reproductive observée auprès de la population maghrébine présente des contrastes : une fertilité élevée et une maîtrise incertaine des moyens contraceptifs s'accompagnent d'un bon état de santé des nouveau-nés.
- Le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié chez les Tunisiens est resté élevé de 1996 à 2008 ; ce fait contraste avec des taux bien inférieurs chez les Algériens et les Marocains.
- Le nombre total de prévenus maghrébins pour infractions au Code pénal a augmenté d'année en année, notamment à cause d'un nombre croissant d'infractions commises par des personnes ... relevant des catégories de l'asile et autres étrangers, en forte augmentation 9 % pour l'Algérie > 91 % pour l'Algérie.

3.1 Niveau de formation des personnes provenant du Maghreb en Suisse

En guise d'introduction à la discussion du niveau de formation des personnes provenant du Maghreb en Suisse, il convient de rappeler que les trois pays du Maghreb présentent, dans la deuxième moitié des années 2000, des taux globaux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans assez différents : 97 % pour la Tunisie (2006), 92 % pour l'Algérie (2006) et 80 % pour le Maroc (2009). De même, les écarts entre hommes et femmes sont moins prononcés en Tunisie (2 %) et en Algérie (5 %) qu'au Maroc (15 %). Les différences persistent également en ce qui concerne le passage des élèves des écoles primaires aux secondaires : 9 % pour l'Algérie, 84 % pour la Tunisie, et 82 % pour le Maroc.⁶¹ A cause du nombre réduit d'observations concernant les ressortissants de ces pays dans le Relevé structurel de 2010⁶², nous ne pourrions cependant pas distinguer entre les trois pays d'origine pour ce qui est du niveau de formation des populations établies en Suisse : nous nous limiterons donc à décrire la situation de l'ensemble des Maghrébins.

L'illustration 12 montre qu'une personne sur quatre détient une qualification tertiaire (formation professionnelle supérieure ou universitaire), une proportion identique à celle des Suisses (24 %), en deçà de celle des citoyens de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (31 %), mais largement supérieure à celle des ressortissants des pays tiers (17 %). Cette situation s'explique non seulement par le recrutement privilégié des personnes hautement qualifiées en provenance des pays tiers dans les années 2000, mais aussi, plus spécifiquement, par l'histoire de ces flux d'immigration, car la composante estudiantine a été très importante dans les années 80 et 90. Un tiers des Maghrébins (30 %) dispose d'un niveau de formation secondaire postobligatoire ; c'est une proportion sensiblement proche de celle des ressortissants des pays tiers (27 %) et des citoyens UE/AELE (32 %), alors qu'une bonne moitié des Suisses (52 %) présente ce niveau intermédiaire de formation.

La scolarité obligatoire représente en revanche le niveau de formation maximum pour 41 % des Maghrébins – une proportion encore une fois à mi-chemin entre les pays tiers (51 %) d'une part et l'UE/AELE (34 %) d'autre part –, alors qu'elle ne concerne qu'un Suisse sur quatre (23 %). Pour apprécier cette donnée, il convient de rappeler que la proportion de personnes disposant au maximum d'une scolarité obligatoire approche les deux tiers chez les personnes en provenance du sud de l'Europe (p. ex. Portugal) appartenant aux migrations de travail traditionnelles pour la Suisse.

61 United Nations Statistics Division, <http://www.indexmundi.com/facts/indicators/SE.SEC.PROG.ZS>, consulté le 1.2.2013.

62 Il convient de rappeler que le Relevé structurel ne tient compte que des personnes âgées d'au moins 15 ans au moment du recensement qui résident en Suisse depuis plus de douze mois et habitent dans un ménage privé. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/02/03/02.html>, consulté le 1.2.2013.

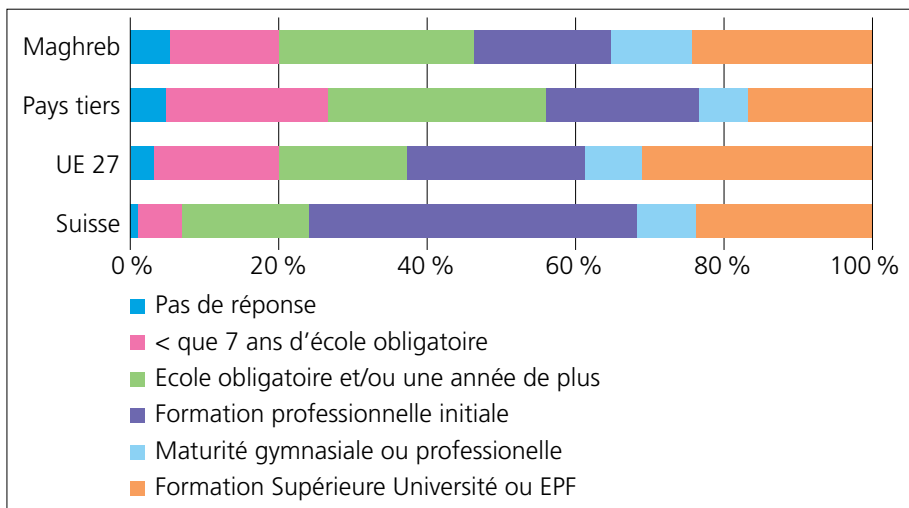


Illustration 12: Niveaux de formation des personnes âgées de 18 à 65 ans, actives et non actives, selon l'origine, 2010 (pourcentages pondérés)

Source : RS, 2010

	Suisse	UE27/AELE3	Pays tiers	Maghreb
Scolarité obligatoire	9,5 %	20,2 %	33,9 %	26,2 %
Degré secondaire II	56,3 %	41,7 %	43,2 %	38,6 %
Degré tertiaire	34,1 %	38,1 %	23,0 %	35,2 %

Tableau 5: Formation achevée la plus élevée des individus actifs âgés de 18 à 65 ans, selon l'origine, en 2010.

Source : ESPA 2011. Ne sont considérés que les individus actifs âgés entre 18 et 65 ans, sans les valeurs manquantes dans la variable « origine »

Considérant les seules personnes actives et comparant les Maghrébins aux ressortissants des pays de l'UE/AELA et des pays tiers (Tableau 5), on constate que les Maghrébins actifs ont un profil de formation relativement proche aussi bien des Suisses que des citoyens de l'UE/AELE, alors qu'ils creusent

l'écart avec ceux des pays tiers à l'accord de libre circulation.

En somme, le profil de formation des Maghrébins en Suisse présente un niveau plus élevé que celui des ressortissants des pays tiers et des migrations de travail tradition-

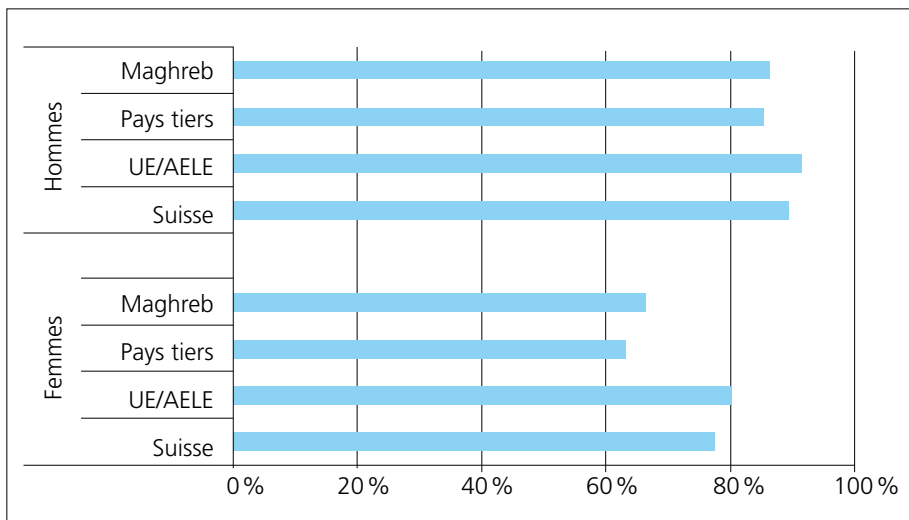


Illustration 13: Participation au marché du travail des personnes âgées de 18 à 64 ans, selon le sexe et l'origine, 2010

Source : Relevé structurel 2010, base de données

nelles en Suisse. De plus, la proportion de personnes disposant d'une formation tertiaire est identique à celle des citoyens suisses.

3.2 Participation au marché du travail

Le Maghreb ne constituant pas une région de recrutement de main-d'œuvre, l'immigration maghrébine ne se présente pas comme une immigration de travail. La participation des Maghrébins au marché du travail est néanmoins relativement élevée : trois quarts d'entre eux sont des actifs, contre cinq sixièmes des Suisses (Illustration 13).

L'analyse ultérieure de la participation montre la polarisation attendue entre les sexes. Les hommes maghrébins sont un peu plus nombreux que les ressortissants des pays tiers à participer au marché du travail, mais moins nombreux que les Suisses et les citoyens de l'UE : l'écart entre Maghrébins et Suisses est de 6 % environ. Chez les femmes, on observe une position intermédiaire des Maghrébines par rapport aux ressortissantes des pays tiers et aux citoyennes de l'UE qui est identique à celle relevée chez les hommes. En revanche, l'écart entre Maghrébines et Suissesses est plus prononcé, car il atteint les 18 %.

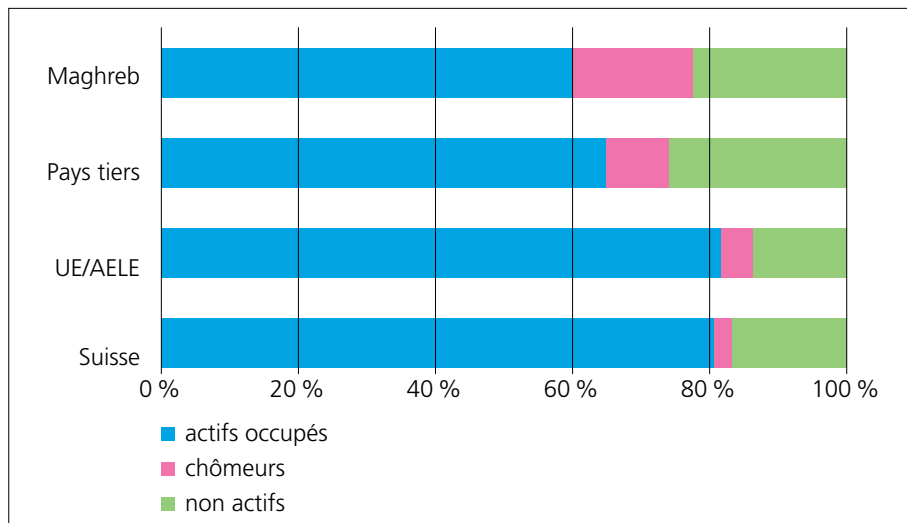


Illustration 14: Statut d'activité des personnes âgées de 18 à 64 ans, selon l'origine, 2010

Source : Relevé structurel 2010, base de données

La relative proximité des taux de participation, du moins chez les hommes, laisse place à une différence marquée lorsqu'on considère les seuls actifs occupés, à l'exception des chômeurs : les actifs occupés sont nettement plus nombreux chez les Suisses (81 %) que chez les Maghrébins (60 %). Cette différence s'explique par le chômage (cerné comme autodéclaré par le Relevé structurel) qui frappe les Maghrébins presque 6 fois plus fortement que les Suisses et presque deux fois plus que les ressortissants des pays tiers. En somme, presque un Maghrébin sur six est concerné par le chômage, et ce en dépit du niveau de formation moyen relevé précédemment (Illustration 14).

> Voir chapitre 3.1 : Niveau de formation des personnes provenant du Maghreb en Suisse

3.2.1 Chômage

Le Secrétariat de Etat à l'économie (SECO) calcule le taux de chômage à partir des personnes inscrites dans les Offices de placement.⁶³ En dépit de la manière différente de cerner ce phénomène par rapport au Relevé structurel, l'image du chômage des Maghrébins fournie par le SECO concorde largement

63 Taux de chômage selon la définition SECO : nombre de chômeurs inscrits le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives (depuis le 1^{er} janvier 2010 : 4 322 899 personnes) selon le Relevé structurel 2010 du recensement populaire multiplié par 100.
<http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00387/index.html?lang=fr>, consulté le 31.1.2013.

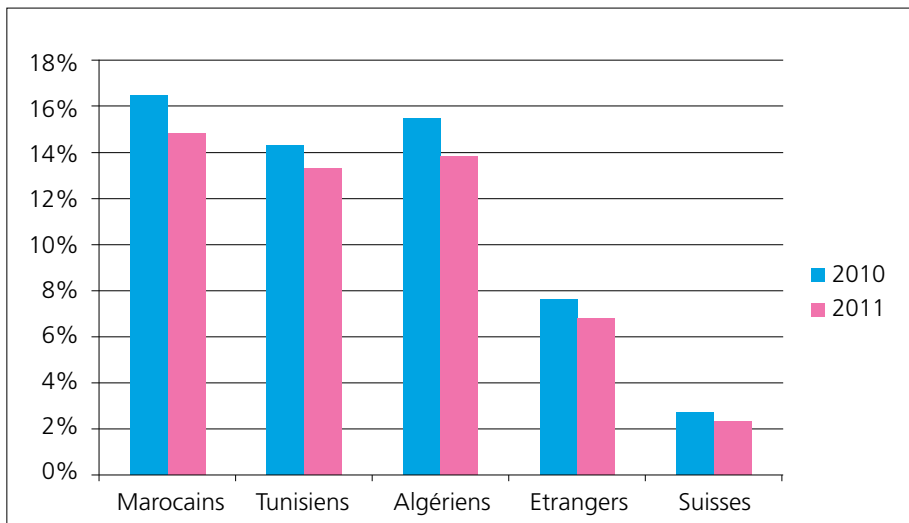


Illustration 15: Taux de chômage, par nationalité en 2010 et 2011

Source : SECO. Situation sur le marché du travail en décembre 2010 respectivement 2011

avec celle du Relevé structurel : parmi les Maghrébins, environ une personne sur six est concernée par ce problème, les Tunisiens étant légèrement moins exposés que les Algériens et les Marocains (Illustration 15).

Vu de l'intérieur...

Le marché de l'emploi suisse est devenu très sélectif, parce qu'il donne la priorité aux ressortissants européens et que les diplômes européens sont, bien sûr, beaucoup plus appréciés que les diplômes maghrébins. Bien sûr que cela a un impact sur la possibilité de trouver du travail, de se réinsérer professionnellement.

Juriste d'origine maghrébine

Le taux de chômage des ressortissants des trois pays du Maghreb est important : il re-

présente six fois celui observé chez les Suisses et deux fois celui de l'ensemble des étrangers. En 2011, le chômage a reculé par rapport à 2010 pour tous les groupes, notamment chez les Marocains et les Algériens, mais dans une proportion inférieure à la contraction du chômage chez les Suisses et l'ensemble des étrangers, de sorte que l'écart des taux de chômage demeure presque inchangé.

Etonnamment, au vu de l'ampleur du phénomène, la question du chômage n'a pas été évoquée fréquemment par nos interlocuteurs. Des observateurs privilégiés, bien au fait de leurs collectivités d'appartenance, avancent trois explications : en premier lieu, la difficulté de la reconnaissance des qualifications formelles pour les gens qualifiés.

Vu de l'intérieur...

Il y a des Algériens qui arrivent avec des formations ou des diplômes du pays d'origine; il est très difficile de les faire reconnaître ici. Quand j'ai fait la demande, si un français qui avait fait les mêmes études avait fait la même demande que moi, il aurait eu une réponse entre quatre et six mois. Moi, j'ai eu la réponse après une année. L'étude du dossier dure plus longtemps. Et si le diplôme doit être reconnu, on va nous demander des compléments de formation qui sont payants. Si quelqu'un arrive ici, qu'il veut faire reconnaître son diplôme et qu'il a encore besoin d'argent pour payer la formation, ce n'est pas à la portée de tout le monde. Lorsqu'on a la reconnaissance parce qu'on a pu la payer, il faut encore trouver du travail.

Femme avec formation tertiaire

En deuxième lieu, on met en avant les caractéristiques de la « nouvelle génération » de migrants en provenance du Maghreb, peu qualifiée et donc très vulnérable sur le plan de l'emploi. En troisième lieu, certains interlocuteurs citent le regard méfiant que certains employeurs jettent sur les étrangers et notamment les Maghrébins.

Vu de l'intérieur...

Celui qui porte le prénom Mohamed, il le porte lourdement.

Membre de la collectivité maghrébine

Vu de l'intérieur...

Karim, porteur d'une formation universitaire et d'une expérience professionnelle conséquente au pays, raconte les difficultés rencontrées pour décrocher son premier emploi.

« Je suis arrivé avec toutes les attestations, mais ce n'est pas évident de directement trouver un boulot avec un permis B. C'était délicat. Je ne percevais ni chômage, ni rien. Je n'avais pas encore contribué, alors je me suis inscrit, j'ai fait des recherches, mais je ne percevais rien du tout. Il fallait que je me débrouille alors j'ai travaillé au noir. Comme souvenir, j'ai gardé tout un dossier avec toutes les demandes que j'avais faites aux entreprises. Je recevais toujours la fameuse phrase « Malheureusement, nous sommes dans le regret de vous annoncer que votre candidature n'a pas été retenue ». J'ai connu cela pendant seize mois. Cela m'a un peu démotivé. Si je ne travaillais pas, cela créerait une instabilité au niveau du couple. Quand il n'y a pas de revenus, cela génère des tensions. J'ai fini par décrocher un boulot au bout de la cinquième postulation spontanée chez l'entreprise YY. Pour un permis B, il faut absolument que l'employeur fasse la demande de permis de travail au niveau de l'Office cantonal de la population. Je pense que cela posait problème pour certains. Je pense que des frais sont engendrés par cela. (...) Une fois que je suis entré dans le marché du travail, je ne me suis plus posé cette question. C'est mieux d'oublier. »

Interprète communautaire

Il y a aussi une dimension féminine spécifique concernant le chômage: la difficulté de trouver un emploi pour les femmes voilées, mêmes porteuses d'une bonne qualification, qu'elle ait été acquise en Suisse ou à l'étranger. Dans les années 90 il n'y avait guère de femmes voilées, le problème est devenu sensible dans les années 2000.

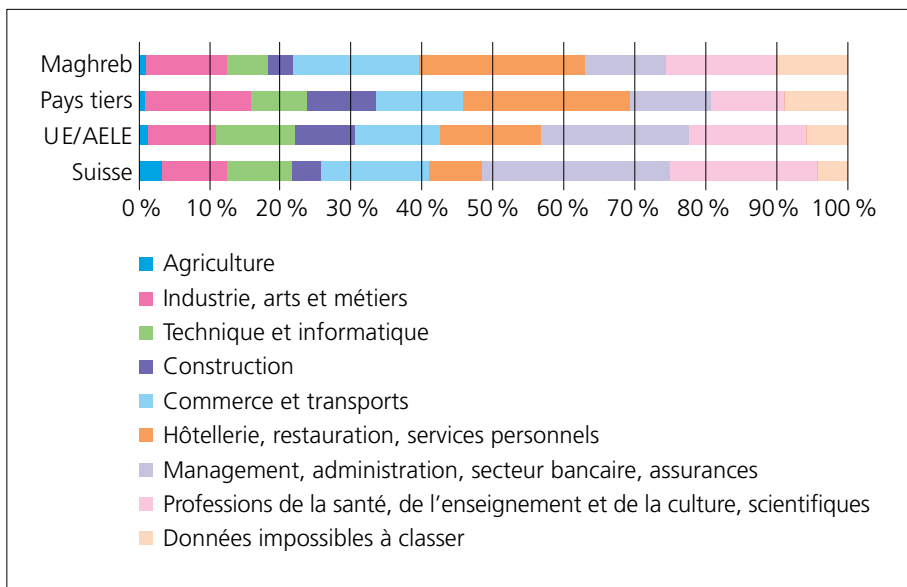


Illustration 16: Professions exercées par les actifs selon la nationalité, 2010

Source : Relevé structurel 2010, base de données

Parole de spécialiste

Pendant la semaine contre le racisme, notre association a été invitée au centre islamique des Eaux-Vives où ils avaient fait une journée sur les femmes voilées et le travail. Je suis restée bouche bée, car je crois qu'il y avait 400 femmes. Le bureau de l'intégration est venu.

Personne active dans la mise en œuvre de la politique d'intégration

3.2.2 Secteurs d'activité

Après avoir discuté le taux de participation au marché du travail, nous nous penchons sur les professions exercées. Les données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) permettent d'analyser de manière distincte la situation des hommes de celle des femmes sur le plan de l'insertion professionnelle des Maghrébins.

> Voir chapitre 3.2 : Participation au marché du travail

L'analyse du type de professions exercées par les actifs (Illustration 16) montre, encore

une fois, les caractéristiques particulières de la place occupée par les Maghrébins dans la structure occupationnelle. A l'instar des ressortissants des pays tiers, ils sont concentrés dans les professions de l'hôtellerie, restauration (23 %) et dans les emplois non classés par secteur (10 %), mais ils sont plus nombreux que tout autre groupe dans les métiers du commerce et des transports (18 %). Le troisième groupe de professions est celui de la santé et de l'enseignement où ils se rapprochent des citoyens de l'UE/AELE (15 %). Ils sont encore une fois aussi nombreux que les ressortissants des pays tiers dans les professions de la banque et du management (11 %).

On retrouve, donc au niveau des professions, la polarisation identifiée précédemment entre main-d'œuvre qualifiée et peu qualifiée à l'intérieur des immigrés provenant du Maghreb.

3.3 Ressources économiques

Etant donnée la position intermédiaire entre ressortissants des pays tiers et citoyens de l'UE/AELE qui caractérise les Maghrébins tant sur le plan de la formation que du type d'occupation, on pourrait s'attendre à retrouver une position analogue au niveau des ressources économiques que nous analysons par le biais du revenu brut annuel et du taux d'aide sociale.

3.3.1 Revenu annuel brut moyen des hommes

Le revenu annuel brut des hommes actifs employés à plein temps présente une claire hiérarchisation des disponibilités économiques : la moyenne se situe à quelque 63 000 francs par an pour les ressortissants des pays du Maghreb contre environ 67 000 pour l'ensemble des ressortissants des pays tiers. Les Maghrébins se situent tout en bas de l'échelle de cette hiérarchie, à un niveau inférieur à celui des ressortissants des pays tiers. Cela est d'autant plus étonnant que le niveau de formation des Maghrébins est supérieur à celui observé auprès des citoyens de ces pays.

> Voir chapitre 3.1: Niveau de formation des Maghrébins en Suisse

L'analyse de la médiane illustre de manière encore plus incisive l'existence de cette hiérarchie : elle montre, de plus, une faible dispersion des revenus autour de la médiane (Illustration 17). La proportion élevée de personnes originaires des pays du Maghreb aurait pu se traduire dans une dispersion plus importante, semblable à celle observée chez les ressortissants des pays de l'UE, parmi lesquels se trouve un éventail très large de qualifications. Cela induit à penser que les ressortissants maghrébins ne parviennent pas à faire valoir sur le marché du travail leur niveau moyen de formation plutôt élevé.

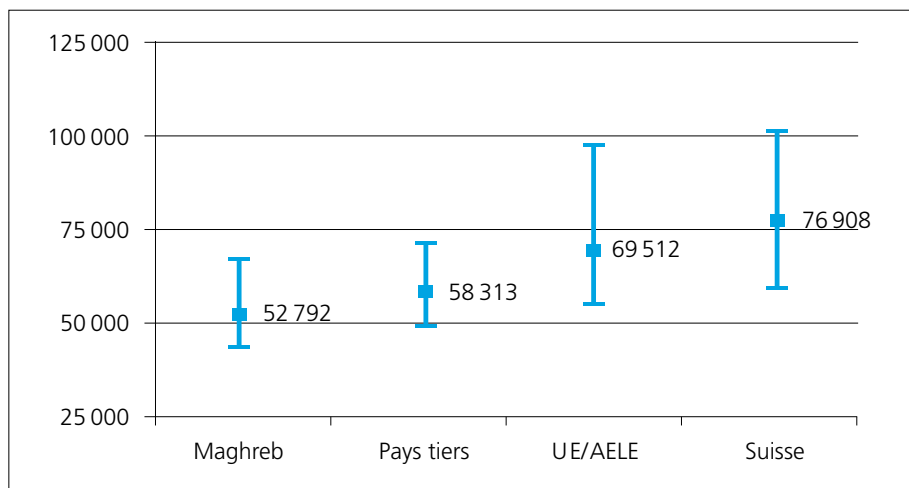


Illustration 17: Quartiles et revenu annuel brut des hommes pour un travail à plein temps selon l'origine, 2010

Revenu annuel : brut, à plein temps. Quartiles calculés sans valeurs manquantes. Actifs occupés + 15-62/65 ans + plein temps (≥ 90 %). Carré = revenu médian.

Source : ESPA 2011

3.3.2 Aide sociale

Le faible revenu des ressortissants maghrébins et la présence de personnes relevant de l'asile expliquent des taux d'aide sociale⁶⁴ dépassant le 20 % dans cette population : 22 % chez les Marocains et 27 % chez les Tunisiens et Algériens (Illustration 18). Le taux plus élevé de ces deux derniers groupes peut sans doute s'expliquer par la présence accrue de personnes relevant de l'asile. Ces taux représentent environ quatre fois le taux observé chez l'ensemble des étrangers et environ douze fois celui observé

chez les Suisses. Ils demeurent néanmoins inférieurs au taux observé pour l'ensemble des personnes provenant du continent africain (29 %).

Quant aux causes de ce taux élevé, on mentionnera, d'une part, l'importance de l'asile et, d'autre part, la fragilisation de la condition des Maghrébins sous l'effet de deux facteurs. Premièrement, l'introduction d'une préférence nationale et communautaire sur le marché du travail avec le système dual d'admission et, deuxièmement, l'arrivée récente de migrants maîtrisant mal la langue locale et peu qualifiés.

⁶⁴ La référence utilisée pour le calcul du taux d'aide sociale est la statistique de la population résidente de nationalité étrangère (PETRA) de l'année précédente (ici 2009) qui est élargie par le nombre de personnes correspondantes aux nouvelles catégories de nationalité (AP+7 et F+7) du registre SYMIC.

> Voir chapitre 1.4 Histoire de l'immigration provenant du Maghreb en Suisse

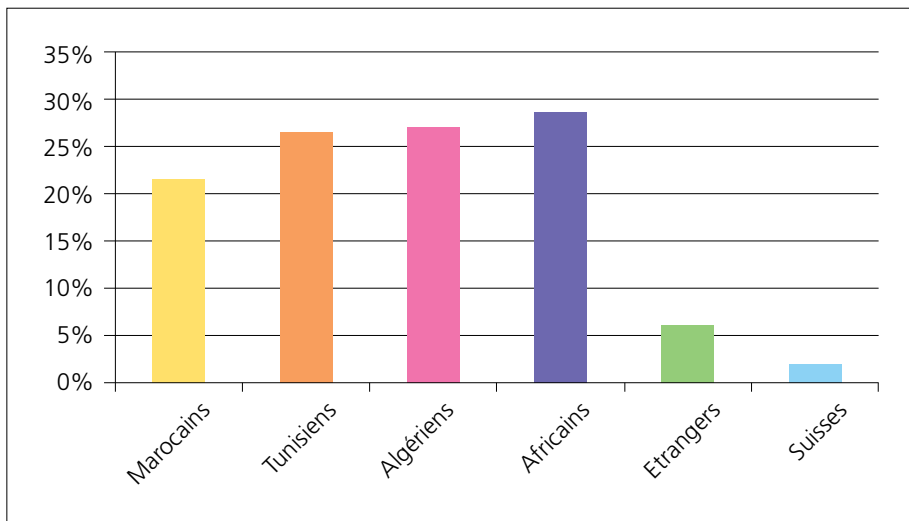


Illustration 18: Taux d'aide sociale par nationalité et groupes de nationalités, 2010

Sources : OFS. Statistique de l'aide sociale 2010, PETRA 2009, SIMYC 2009

Parole de spécialiste

Le mari travaille et l'épouse malheureusement n'a pas de formation, ne parle pas le français et reste à la maison pour s'occuper des enfants. Automatiquement, la famille dépend d'un salaire et dès qu'on perd ce salaire-là, et bien, toute la famille se retrouve à l'aide sociale. Contrairement à une famille qui peut compter sur deux salaires.

Syndicaliste

3.4 Enfants de migrants dans les formations scolaire et professionnelle

Les traits distinctifs de l'insertion scolaire et professionnelle des enfants de migrants maghrébins sont ici esquissés à l'aide de deux indicateurs qui permettent de suivre le chemin des jeunes à travers leur parcours scolaire : les filières de formation du secondaire I dans la scolarité obligatoire et les filières de formation postobligatoire.

L'Office fédéral de la statistique regroupe la grande variété cantonale des filières du secondaire I en trois catégories: a) filières à exigences élémentaires, menant à des formations « courtes » et notamment à la for-

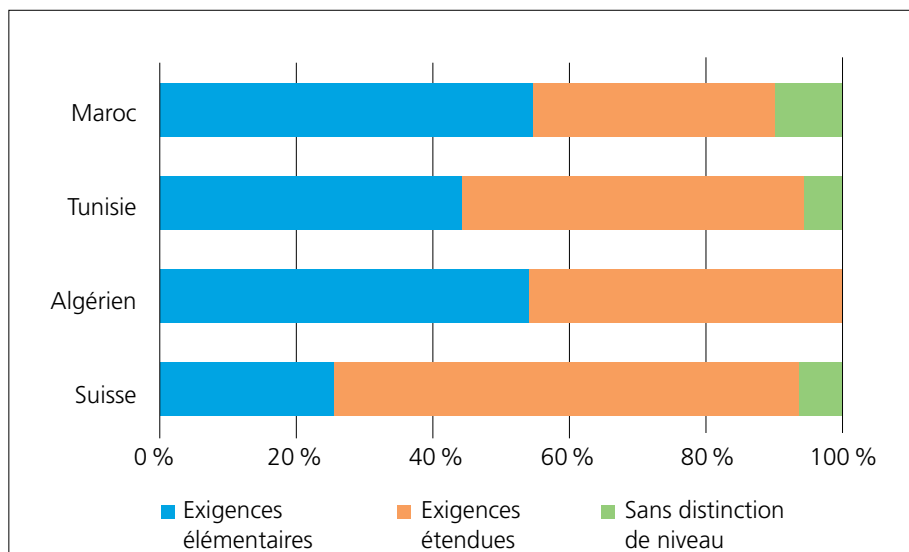


Illustration 19: Sélection dans le secondaire I, selon l'origine, année scolaire 2010-2011

Source : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/03/key/blank/obligatorische_r/uebersicht.html
15_T2_089-f-1100.xls

mation professionnelle, b) filières à exigences étendues, menant à des formations dites « longues » de type académique et c) filières sans distinction de niveau, où sont regroupés les cursus non différenciés de la scolarité obligatoire présents dans certains cantons. La fréquence de l'un ou de l'autre type de filières du secondaire I est tout à fait déterminante pour les chances de qualification et d'insertion dans la vie active (Meyer 2003).

Plus de la moitié des jeunes de nationalités marocaine et algérienne fréquentent des filières à exigences élémentaires, une proportion deux fois plus élevée que celle de leurs camarades suisses (25 %). Les enfants de nationalité tunisienne sont significative-

ment moins nombreux que les autres jeunes maghrébins dans ces filières (44 %), mais ils y figurent toujours en proportion bien plus élevée que les jeunes suisses. Par effet de miroir, les enfants maghrébins sont donc moins nombreux que les Suisses dans les filières à exigences étendues; les enfants marocains présentent l'écart (38 % vs. 68 %) le plus prononcé avec les jeunes autochtones (Illustration 19).

Le deuxième indicateur permettant de dresser le profil de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes maghrébins est celui de la section empruntée en première année postobligatoire (Illustration 20). Le passage de la scolarité obligatoire à la postobligatoire

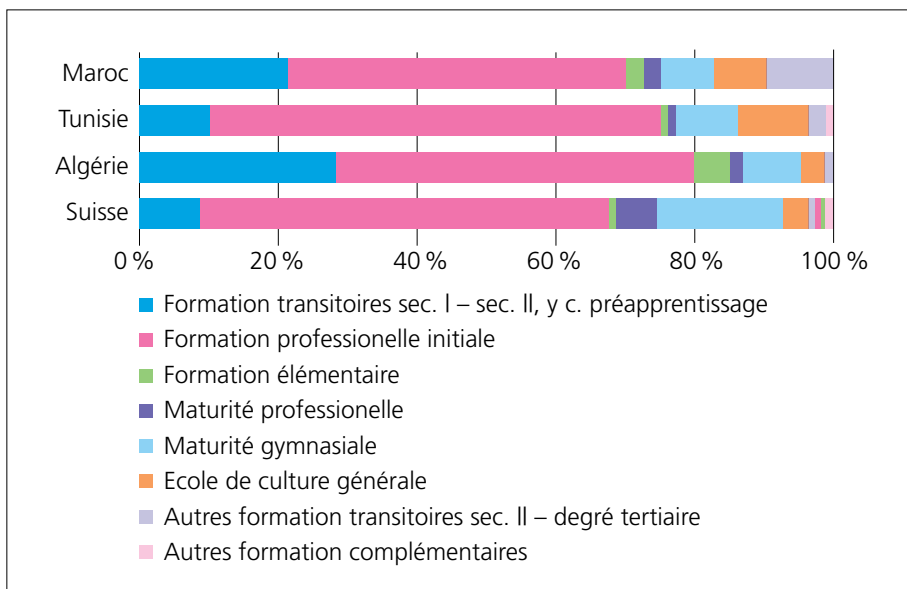


Illustration 20: Distribution des jeunes selon l'origine, en première année dans les diverses filières de formation postobligatoire, en %, année scolaire 2010-2011

Source : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/03/key/blank/obligatorische_r/uebersicht.html15_T2_089-f-1100.xls

est particulièrement délicat pour tous les jeunes: certains prolongent d'ailleurs leur scolarité obligatoire dans le but d'améliorer leurs chances. La proportion des jeunes connaissant une transition difficile est semblable pour les Suisses et les Tunisiens (9 % et 10 % respectivement), alors que les Marocains et les Algériens sont respectivement deux et presque trois fois plus nombreux dans cette position (respectivement 21 % et 28 %).

Deux tiers des jeunes Tunisiens (67 %) entament une formation professionnelle, contre 59 % des Algériens (dont 5 % en formation élémentaire) et 54 % des Marocains. 19 %

des Tunisiens s'engagent dans les formations générales (maturité gymnasiale et école de culture générale) contre 15 % des Marocains et 12 % des Algériens.

Il convient de souligner que le tableau de la situation scolaire que nous venons de dresser n'est guère exhaustif. Les statistiques décrivent, en effet, les parcours scolaires en distinguant les élèves selon le critère de la nationalité actuelle ; elles ne rendent compte de la position des jeunes naturalisés et suisses par naissance, issus de mariages mixtes, particulièrement nombreux dans ces flux migratoires.

> Voir chapitre 2.3: Structure d'âge, genre et état civil

Les conditions de vie et d'intégration des enfants de migrants n'ont pas attiré l'attention de nos interlocuteurs tout au long de cette étude, contrairement aux personnes issues des flux migratoires des années 80 tels que les Portugais, les Turcs, les Balkaniques. Nous pensons que ce fait inhabituel est le signe d'une migration récente, aux effectifs réduits, ainsi qu'à la faible homogénéité sociale du groupe « maghrébin », composé aussi bien de migrants bien formés que de migrants peu qualifiés.

En outre, l'importance relative de jeunes issus de nombreux mariages mixtes contribue à rendre flous les contours de ces groupes immigrés. Il n'est pas exclu, finalement, que l'absence de débat sur la deuxième génération d'origine maghrébine soit l'effet d'une faible cristallisation de ce groupe largement stabilisé dans l'imaginaire collectif en Suisse. Les Maghrébins devenus dernièrement bien plus présents dans le débat public sont d'ailleurs issus de la migration arrivée récemment en Suisse.

> Voir chapitre 4.1 Collectivité maghrébine ?

Les jeunes de la seconde génération que nous avons rencontrés relèvent cette absence d'image collective de leur groupe en Suisse. Mais, l'un d'entre eux nous a exprimé son opinion/sentiment sur ce qui pour lui semble être un signe d'intégration réussie : par exemple, Nassim Ben Khalifa⁶⁵, d'origine

tunisienne, évolue aujourd'hui dans l'équipe nationale suisse de football.

3.5 Santé

Depuis les années 90, la santé des populations migrantes installées en Suisse est devenue un sujet d'étude et une source de préoccupations dans les milieux sanitaires. Un certain nombre d'études ont fourni d'importantes connaissances sur l'état de santé des migrants. Au-delà de ces travaux, deux enquêtes représentatives sur la santé des migrants (Monitoring de la santé des migrants – GMM I [OFSP 2007] et GMM II [Guggisberg 2011]) ont été menées en 2004 et en 2010 et ont produit une importante base scientifique en la matière. Les résultats de la dernière enquête (GMM II) indiquent que les personnes venues en Suisse dans le cadre d'une migration de travail présentent un état de santé nettement moins bon que la population autochtone. La différence s'accroît au fur et à mesure que les personnes avancent en âge. Les femmes migrantes ont manifestement plus de problèmes de santé que les hommes. Cependant, ces études ne nous fournissent pas d'informations sur la santé de la population maghrébine en Suisse, puis que celles-ci portent sur les groupes migrants les plus importants numériquement.

Par contre, de nombreuses études réalisées en France se penchent sur l'état de santé de la population maghrébine qui représente, dans ce pays, le groupe d'immigrés le plus important. Une enquête menée entre septembre 2008 et février 2009 (Hamel et

⁶⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Nassim_Ben_Khalifa, consulté le 31.1.2013.

Moisy 2010) montre que ce sont les immigrés de Turquie, du Maghreb et du Portugal qui se déclarent le plus souvent en mauvaise santé. Les femmes originaires du Maghreb ont, à âge identique, un risque environ deux fois plus élevé de se percevoir en mauvaise santé. Il est largement connu que l'état de santé subjectif est un indicateur fiable de problèmes de santé effectifs. En termes de consommation de soins, le taux de recours à un professionnel de santé au moins une fois au cours des douze derniers mois affiche peu de différences notables entre les immigrés d'origine maghrébine de 18 à 60 ans et la population majoritaire. La proportion de Marocains et Tunisiens qui doivent renoncer à des soins se situe autour de 13 % chez les hommes et 11 % chez les femmes (Hamel et Moisy 2010).

Une autre enquête a spécifiquement porté sur les migrants âgés de 45 à 70 ans. Les auteurs de l'étude « Passage à la retraite des immigrés » (PRI) réalisée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et l'Insee en 2002-2003 estiment que les problèmes de santé sont plus fréquents parmi les immigrés d'Europe du Sud, d'Afrique du Nord et d'Orient que parmi ceux venant d'Europe du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Asie (Attias-Donfut et Tessier 2005). Ainsi 30 % d'immigrés originaires d'Afrique du Nord déclarent une maladie ou un handicap responsable de gênes quotidiennes. Plus précisément, 40 % d'immigrés d'origine l'Afrique du Nord qualifient leur état de santé général de « moyen » et 15 % estiment que leur état de santé est « médiocre » ou « très mauvais » (Attias-Donfut et Tessier 2005).

Il convient toutefois de relever que les spécificités en matière de santé de la population maghrébine en France ne peuvent être transférées directement aux Maghrébins en Suisse, ces derniers étant majoritairement issus d'une migration relativement récente plutôt bien qualifiée, contrairement aux Maghrébins résidents en France qui, plutôt peu qualifiés, se sont sédentarisés depuis le milieu des années 70.

Pour ce qui est la situation en Suisse, nos sources d'information sont les quelques données statistiques qui incluent aussi les ressortissants des pays du Maghreb et les entretiens avec des personnes-clés, ayant des connaissances particulières de la population maghrébine en matière de santé.

Le manque d'informations statistiques sur l'état de santé général des Maghrébins en Suisse contraste avec la disponibilité de données circonstanciées traitant de la maternité et de la grossesse. Selon les statistiques du mouvement naturel de la population (BE-VNAT) de l'OFS en 2010, la population maghrébine présente un taux de natalité⁶⁶ environ quatre fois plus élevé que la population suisse (8,29‰). Si l'on tient compte des diverses origines de la population maghrébine, le taux de natalité affiche une valeur de 42‰ chez les Marocains contre 30‰ chez les Tunisiens et 33‰ chez les Algériens. Ces valeurs se trouvent considérablement en dessus de la moyenne du taux de natalité de la population étrangère de Suisse, soit 16,81‰ (Tableau 6).

66 Le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale exprimée en pour-mille (‰).

Si les femmes immigrées marocaines ont un taux de fécondité⁶⁷ relativement proche de celui des femmes dans leur pays d'origine, (2,35 % ici contre 2,28 % au pays), la fécondité des immigrées tunisiennes (3,41 %) et algériennes (3,66 %) dépasse le niveau observé au pays d'origine, qui se situe respectivement à 2,04 % en Tunisie et à 2,26 % en Algérie (Tableau 6). Alors que, généralement, le taux de fécondité des populations immigrées tend à se rapprocher de celui observé dans le pays d'immigration, l'écart inhabituel des Tunisiennes et des Algériennes par rapport au taux de fécondité enregistré dans le pays d'origine mérite une tentative d'explication.

On peut, d'une part, se poser la question de savoir si toutes les femmes d'origine tunisienne et algérienne ayant mis au monde un enfant sont déclarées en Suisse. Il peut se produire que des naissances soient enregistrées à l'état civil pour des femmes immigrées n'apparaissant pas dans la population. Dans une telle situation, on peut avancer l'hypothèse d'une surestimation des naissances, comme cela était le cas pour les femmes immigrées portugaises dans les années 90. Cette situation peut, d'autre part, faire référence à l'hypothèse de la spécificité des femmes immigrées. Il se peut que celles-ci présentent des caractéristiques socioprofessionnelles s'écartant significativement de la population totale dans le pays

d'origine et que, de ce fait, qu'elles ne soient pas représentatives des femmes restées au pays.

Par ailleurs, les indicateurs en matière de santé reproductive sont relativement bons pour la population maghrébine, puisque le taux de faible poids à la naissance (en dessous de 2500 gr.) est inférieur à celui des autochtones. De même, le nombre de naissances prématurées dans la population maghrébine est inférieur au 7,2 % observé pour la population autochtone ; cet écart est encore plus marqué pour les Tunisiennes (3,9 %). L'âge moyen des femmes provenant du Maghreb à la première naissance est proche de celui des Suissesses (Tableau 7).

En 2009, une étude s'est penchée sur la problématique de l'interruption de grossesse chez les femmes de 15 à 44 dans le canton de Vaud (Locicero et al. 2011). Elle fait état d'un écart important entre la fréquence des IVG (Interruption volontaire de grossesse) chez les résidentes vaudoises de nationalité suisse (5,4‰) et celui des résidentes vaudoises de nationalité étrangère (11,7‰). Les femmes d'Afrique du Nord (31,9‰) sont les plus concernées par l'IVG, après les femmes originaires d'Afrique subsaharienne (50,9‰). De plus, la moitié des femmes nord-africaines recourent une nouvelle fois à l'interruption de grossesse, une valeur qui se situe au-dessus de la moyenne cantonale, soit 33,0 % (Locicero et al. 2011). Globalement, la situation du point de vue de la santé reproductive présente des contrastes : une fertilité élevée observée auprès de la population maghré-

67 Le taux de fécondité est le rapport entre le nombre de naissances vivantes durant une année et le nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans). L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est le nombre moyen d'enfants auxquels les mères donneraient le jour si les générations futures avaient le même taux de fécondité par âge que les générations actuelles.

	Taux de natalité TN ‰	Indicateur conjonctuel de fécondité en Suisse	Indicateur conjonctuel de fécondité au pays d'origine*
Population en Suisse	10,2	1,51	
Population suisse	8,29	1,41	
Population étrangère de Suisse	16,81	1,81	
Maroc	41,91	2,35	2,28
Tunisie	30	3,41	2,04
Algérie	33,31	3,66	2,26

Tableau 6 : Indicateurs démographiques, 2010

Source : OFS, BEVNAT 2012 ; * <http://www.indexmundi.com/http://data.worldbank.org/indicator/SP.DYN.TFRT.IN>

	Naissances vivantes	% <2500g	% prématurés	Age moyen à la première naissance
Maroc	635	5,36	6,31	30,52
Tunisie	417	3,42	3,91	29,86
Algérie	246	5,74	5,74	30,81
Pays tiers	28 169	6,01	6,92	28,35
UE	29 518	6,70	7,15	31,29
Suisse	100 976	6,60	7,23	30,64

Tableau 7 : Naissances vivantes selon nationalité de la mère, 2010 et 2011

Source : OFS, BEVNAT 2012

bine et une maîtrise incertaine des moyens contraceptifs s'accompagne d'un bon état de santé des nouveau-nés.

Pour pallier aux données statistiques insuffisantes et cerner d'autres aspects des conditions de santé, nous nous sommes

entretenus avec deux professionnels de la santé amenés à rencontrer des patients maghrébins.

Selon notre interlocuteur, médecin scolaire arabophone, les Maghrébins ne se distinguent pas particulièrement des Suisses

quant aux pathologies présentées, mais plutôt quant à leur prise en charge des problèmes de santé. Les Maghrébins n'ont pas d'approche préventive de santé; ils réagissent plutôt en aval: «Ils vont chez le médecin quand ils ont mal.» Ce type de comportement se rencontre auprès de la plupart des collectivités migrantes en Suisse. Ce qui est particulier chez les migrants maghrébins, c'est leur mauvaise appréciation de la gravité des problèmes de santé qui les poussent à demander le traitement. En conséquence, des symptômes de la pathologie et des problèmes de santé sont sous-estimés et perdurent, de ce fait, longtemps avant d'être pris en charge. Il s'agit notamment des problèmes bucco-dentaires, de l'hygiène corporelle ainsi que des pathologies non douloureuses et physiquement supportables (la cheville qui fait mal, la peausèche, la toux qui persiste, par exemple).

Les femmes maghrébines semblent plus sensibles aux questions de santé que leurs compatriotes masculins. Le médecin affirme: «ce qui différencie les femmes maghrébines des hommes, c'est leur côté soucieux du problème de santé. Les hommes ont plutôt tendance à sous-estimer le problème. Lors des consultations, ce sont plutôt les hommes qui parlent, un peu plus que les femmes, s'ils viennent en couple.»

En ce qui concerne les styles de vie et les comportements de santé, la population maghrébine, contrairement à celle issue du domaine de l'asile n'a pas, selon nos sources d'information, de problèmes particuliers. Parmi les comportements à risque pour la santé, les migrants maghrébins n'affichent

pas de gros problème de dépendance à l'alcool ou à la drogue. Certes, la religion musulmane qui considère l'alcool comme illicite pourrait jouer un certain rôle dissuasif et préventif. Quant à la drogue, c'est plutôt le côté éducatif de la perception familiale traditionnelle qui compte; une bonne famille est celle qui arrive à protéger les enfants de ces mauvaises habitudes.

De même, le problème de surpoids est moins présent dans la collectivité maghrébine que dans d'autres collectivités migrantes, telles la kosovare et la turque, par exemple. Les migrants maghrébins préfèrent manger à la maison et consomment beaucoup de fruit et de légumes. Néanmoins, selon l'un de nos experts, l'obésité commence à apparaître; elle est cependant considérée comme le signe d'une bonne nutrition et non pas comme un problème de santé.

Parole de spécialiste

Nous avons un programme ici sur la prise en charge des enfants obèses et de leur famille. Ça veut dire que pendant six mois les enfants viennent ici tous les mardis avec leurs parents pour discuter diète, faire du sport, etc. Je n'ai pas eu un seul maghrébin. Ça fait douze ans que j'ai ce programme. J'ai eu des Portugais, des Suisses, des Turcs, des Italiens, mais jamais un maghrébin. Les familles maghrébines ont peur de révéler leurs habitudes alimentaires, leur style de vie familiale. Le message de prévention et nos recommandations sont traduits aux enfants en termes de norme, règle, interdits, etc. On entre dans l'intimité de la famille. Certaines familles ne veulent pas jouer le jeu. De plus, il n'y a pas de motifs pour aller chercher les informa-

tions en rapport avec la santé en amont tant qu'ils estiment que leur santé va bien.

Médecin scolaire arabophone

Selon les études disponibles, la participation de la population migrante aux offres de promotion de la santé et de prévention en Suisse est très faible (Cordey et al. 2012). Les difficultés linguistiques, la perception de la santé, la méconnaissance du système de santé et la situation socio-économique sont, parmi d'autres, les obstacles les plus importants d'accès aux offres existantes en la matière. Bien qu'il n'y ait pas de barrière linguistique, tout au moins pour une grande majorité des résidents en Suisse romande, les migrants maghrébins aussi, comme bien d'autres collectivités immigrées, présentent cette tendance de faible interaction avec le système de santé et les offres en matière de promotion de la santé et de prévention.

La population maghrébine en Suisse a connu un développement important lié à l'asile dans les deux dernières années.

> Voir chapitre 2.6 : Les demandes d'asile

Nous nous sommes intéressés aux conditions de santé de cette population particulière, profondément différente de la population installée en Suisse, en interrogeant un professionnel de santé actif dans le domaine de l'asile. Il souligne les troubles de comportements (bagarres, vols, etc.) et la consommation excessive de médicaments, de drogue et d'alcool, notamment chez les requérants d'asile tunisiens. Sur 88 problèmes sanitaires relevés en l'espace de trois mois chez les requérants d'asile tunisiens dans une statistique à usage interne produite dans un

centre d'hébergement des requérants d'asile, un nombre non négligeable est en rapport avec l'agressivité, la dépendance médicamenteuse ou à la drogue, ainsi qu'avec des troubles de comportements tels que la bagarre et le vol, par exemple. L'expert interviewé qualifiait la situation en 2012 de « préoccupante » tout en précisant que ces comportements querelleurs sont plutôt le fait des requérants d'asile de la catégorie « Dublin », donc promis à un renvoi rapide. Au-delà de ces problèmes, aucune maladie chronique particulière n'a, dans ce centre d'hébergement, été observée au sein de la population d'asile maghrébine.

Selon un psychiatre qui compte parmi ses patients des réfugiés en provenance des pays du Maghreb central, ces derniers affichent des problèmes psychotraumatiques qui se distinguent de ceux des réfugiés en provenance d'autres pays : « La principale cause de souffrance, c'est leur souffrance en Suisse et moins des problèmes liés à leur vécu prémigratoire. »

Parole de spécialiste

Certains dépendants commencent une thérapie chez un psychiatre pour soigner leur dépendance. Mais le taux de réussite est pratiquement nul, car ils interrompent très vite la thérapie. Les gens y vont pour se procurer plutôt des médicaments dont ils sont dépendants tels que valium, rivotril, benzodiazépine, etc. Certes, une véritable prise en charge psychothérapeutique de cette population pourrait être utile en termes de prévention. Elle doit être durable. Néanmoins l'assurance de base ne couvre pas les frais des traitements psychothé-

	2009	2010	2011	2012
Demandes Maroc	36	125	495	931
Taux reconnaissance	0%	2,9%	0,3%	0%
Demandes Algérie	300	417	621	762
Taux reconnaissance	3,1%	0,7%	0,2%	0,2%
Demandes Tunisie	204	358	2574	2239
Taux reconnaissance	24,6%	6,7%	0,4%	0,2%

Tableau 8 : Demandes d'asile 2009–2012

Source : ODM – SYMIC, 2009–2012, http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik/jahresstatistiken.html

peutiques. Elle ne couvre que les frais médicaux d'un généraliste ou d'un spécialiste.

Infirmier dans un centre pour requérants d'asile

Il va de soi que les caractéristiques comportementales en matière de santé observées chez les requérants d'asile sont nettement distinctes de celles observées chez l'ensemble de la population maghrébine.

Vu de l'intérieur...

Les problèmes de santé concernent surtout les jeunes qui sont arrivés ici récemment : ils sont accros à l'alcool. Quand ils boivent beaucoup, ils créent automatiquement des problèmes. Quand ils ne peuvent pas boire, ils sont sous médicaments.

Interprète communautaire

3.6 Personnes relevant de l'asile et sans-papiers

Une partie de la collectivité d'origine maghrébine relève de l'asile. Après avoir examiné l'afflux des demandes d'asile, obser-

vons comment a évolué la pratique de l'octroi de l'asile dans les quinze dernières années.

> Voir chapitre 2.6 : Les demandes d'asile

Le nombre de demandes d'asile déposées par des Marocains est resté inférieur à 20 personnes par an avant 2009 ; le nombre de Marocains qui se sont vu reconnaître la qualité de réfugié est resté très réduit entre 1996 et 2011. Le nombre limité des demandes déposées rend impossible une analyse des variations du taux de reconnaissance.

Les demandes d'asile des Tunisiens sont restées aussi très limitées jusqu'en 2009. Le taux de reconnaissance est néanmoins plutôt élevé (supérieur à 50 %) de 1997 jusqu'à 2008 (Illustration 21) avec un fléchissement autour de 2003 et encore plus clairement à partir de 2005. Des observateurs relèvent une forte composante d'opposants politiques, notamment dans la mouvance d'Ennahda dont l'activité était exposée à la répression sous le régime de Ben Ali. Depuis

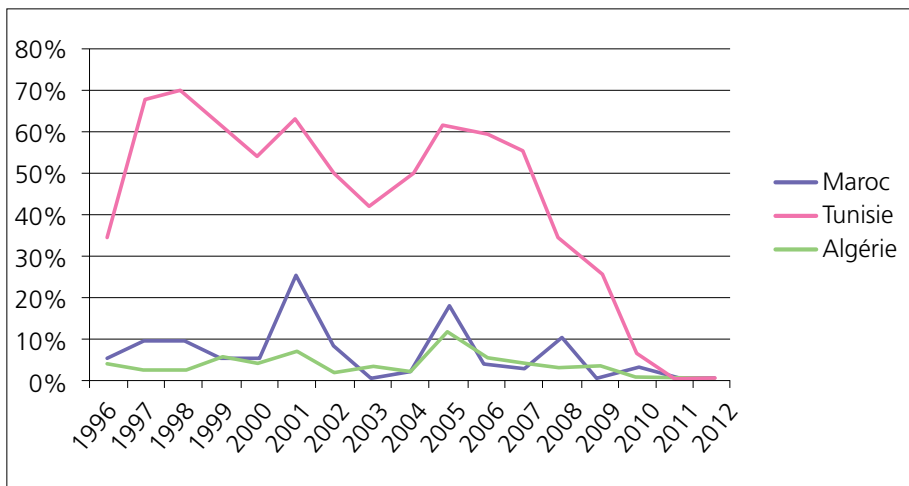


Illustration 21 : Taux de reconnaissance en proportion à l'ensemble des décisions, 1996–2012

Source : ODM. Service de la statistique de l'asile 1996–2012

2011, la situation politique a changé, notamment pour la mouvance islamiste qui est arrivé au pouvoir suite aux élections générales. Beaucoup d'opposants, en particulier de militants d'Ennahda, sont rentrés au pays.

Les demandes d'asile des Algériens ont connus deux pics (cf. Illustration 11 du chapitre 2) : l'un entre 1991 et 1995, puis un second entre 2001 et 2005, dont nous retrouvons clairement la trace dans le nombre de personnes ayant obtenu une protection. Le taux d'acceptation des demandes algériennes demeure cependant limité, autour de 5 %, sauf autour de 2005 (Illustration 21). Parmi les personnes ayant obtenu une protection, on compte quelques figures de

proue de l'opposition au gouvernement en place, dont la présence en Suisse n'est pas sans mécontenter les autorités du pays d'origine.

Une partie des Maghrébins séjournent en Suisse sans autorisation. Bien qu'il soit évidemment impossible de dénombrer les sans-papiers provenant de ces pays, les milieux les mieux renseignés sur le phénomène estiment le nombre des personnes vivant sans statut légal à moins de 10 % des résidents officiels maghrébins. Laissons à un observateur averti le soin de décoder pour nous les processus ayant conduit à l'émergence de ce phénomène et la description de certaines formes qu'il peut prendre.

Parole d'expert

L'introduction des visas début années 90 a certainement freiné la migration du point de vue légal, mais cela a accentué 10 fois, 20 fois ou plus la migration du point de vue illégal. Parmi les sans-papiers il y a une composante maghrébine non négligeable. L'échec d'une procédure d'asile aboutit à une situation de personnes « au noir », de personnes sans statut légal.

Il n'y a pas que les Kosovars ou les Latinos faisant du ménage qui sont au noir, les femmes en particulier, mais il y a aussi des ressortissants maghrébins, hommes ou femmes qui vivent ces situations difficiles et/ou qui sont dans les statuts de clandestinité. Dans l'agriculture, on trouve aussi des hommes et des femmes maghrébins qui travaillent. Dans l'hôtellerie-restauration, on n'en parle pas. Surtout quand la personne tombe sur un compatriote qui a une entreprise ou un établissement, ça facilite un peu le contact et ça aide justement à ça.

Syndicaliste suisse

3.7 Criminalité

Pour cerner le comportement délinquant des ressortissants des pays du Maghreb, nous nous basons sur la statistique policière de la criminalité (SPC)⁶⁹ qui recense depuis trois ans les prévenus ayant commis des infractions⁷⁰, en distinguant les infractions selon les lois pénales concernées : Code pénal, loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers et lois fédérales annexes. Cette source est d'autant plus intéressante pour notre propos qu'elle ventile les résultats selon l'origine des prévenus et leur statut de séjour. Sont regroupés sous « population résidente » les titulaires de permis B et C, sous « asile » les détenteurs de permis N et F et sous « autres étrangers » tous les autres cas de figure : permis L, G, touriste, NEM, séjour irrégulier.

Focalisons-nous d'abord sur les infractions au code pénal qui constituent les quatre cinquième des infractions (Tableau 9). Alors que le nombre absolu de prévenus diminue d'une année à l'autre auprès des ressortissants des trois pays considérés relevant de la population résidente, le nombre total de prévenus maghrébins pour infractions au Code pénal a augmenté d'année en année à cause d'un nombre croissant d'infractions commises par des personnes relevant des catégories de l'asile et des autres étrangers.

69 Depuis 2009, l'OFS établit une nouvelle série chronologique de la SPC qui enregistre toutes les infractions pénales selon des critères uniformes à travers le pays. Les nouvelles techniques de relevé permettent désormais d'identifier comme une seule et même personne les auteurs d'infractions enregistrées de manière répétée dans un ou plusieurs cantons. Les prévenus de nationalité étrangère sont désormais répartis selon leur statut de séjour.

70 Le taux d'élucidation présente des grandes disparités selon le type d'infraction : proche de 100 % pour les homicides, il est en revanche de 16 % pour les infractions contre le patrimoine (Section Criminalité et droit pénal 2013).

	Population résidente	Asile	Autres statuts	Total
Marocains				
2011	265	230	220	715
2010	291	48	182	521
2009	318	21	175	514
Tunisiens				
2011	270	952	445	1667
2010	313	160	132	605
2009	Aucun chiffre disponible	Aucun chiffre disponible	Aucun chiffre disponible	Aucun chiffre disponible
Algériens				
2011	174	389	666	1229
2010	193	236	561	990
2009	199	209	523	931
Total étrangers				
2011	22 396	4819	12 224	39 439
2010	23 500	3883	11 331	38 714
2009	23 446	3931	11 054	38 431
Suisses				
2011	38 198			38 198
2010	40 515			40 515
2009	41 929			41 929

Tableau 9: Nombre de prévenus pour infractions au Code pénal selon la nationalité et le statut de séjour en 2009, 2010 et 2011*

* Population résidente : permis B, C ; asile : permis F, N ; autres statuts : étrangers qui séjournent temporairement en Suisse (y compris permis G et L), les requérants d'asile avec décision de non-entrée en matière ou requérants d'asile avec décision de renvoi entrée en force ainsi que les personnes dont le statut de séjour est inconnu.

Source : SPC, 2010, 2011, 2012

L'augmentation est particulièrement visible pour l'année 2011 en comparaison avec 2010 (Tableau 9). Elle concerne avant tout les personnes relevant de l'asile : le nombre de prévenus a été multiplié par 6 chez les Tunisiens, par 4.8 chez les Marocains et par 1,6 chez les Algériens. Chez ces derniers, les prévenus pour infractions au Code pénal relèvent bien plus souvent de la catégorie «autres étrangers» que cela n'est le cas pour les ressortissants des autres groupes nationaux étudiés. Chez les Tunisiens, on observe un accroissement important (multiplication par un facteur 3,4) des prévenus relevant de la catégorie «autres étrangers» entre 2010 et 2011.

Ces données brutes concernant la violation des normes pénales peuvent être mises en perspective en tenant compte de la structure de la population résidente par sexe – car trois quarts des infractions sont commises par des hommes – et par âge – puisque la moitié environ des infractions est le fait de jeunes d'âge inférieur à 34 ans. Il apparaît alors que les adolescents maghrébins sont moins impliqués que les Suisses dans des infractions au Code pénal. La proportion de jeunes gens âgés de 10 à 17 ans sur le total des prévenus masculins chez les personnes d'origine maghrébine est nettement inférieure à celle observée chez les Suisses de la même tranche d'âge : 5 à 6 % contre 17 %. Il s'agit essentiellement de jeunes qui vivent de manière stable en Suisse où ils sont scolarisés, qu'ils soient nés dans ce pays ou dans leur pays d'origine. En revanche, la proportion d'hommes âgés de 18 à 34 ans parmi les prévenus d'origine maghrébine égale ou dépasse les 43 % contre 39 % chez les Suisses.

Focalisons-nous donc sur les résidents, hommes, âgés de 18 à 34 ans en calculant le taux de prévenus pour des infractions au Code pénal, à savoir le rapport entre le nombre de prévenus et la population résidente.⁷¹ En 2011, ce taux s'élève à 8 % pour l'ensemble des Maghrébins (7 % chez les Marocains, 7 % chez les Tunisiens et 12 % chez les Algériens). Il est ainsi 2,5 fois plus élevé que pour l'ensemble des hommes étrangers (3 %) et 4 fois plus élevé que pour les hommes suisses de la même tranche d'âge (2 %).

La comparaison entre 2010 et 2011 indique que le nombre de prévenus pour infractions au Code pénal a diminué parmi la population résidente alors qu'il a clairement augmenté parmi les Marocains et les Tunisiens relevant de l'asile, ainsi que les Tunisiens détenant d'autres statuts.

Les prévenus pour infractions à la loi sur les stupéfiants sont moins nombreux que ceux pour violation du Code pénal. Le taux de prévenus sur la population résidente ne peut être calculé que pour les hommes tunisiens, pour lesquels on dispose d'un nombre suffisant d'observations : il s'élève à 3 % en 2011, contre un taux de 2 % observé aussi bien chez les Suisses que chez l'ensemble des étrangers.

71 Faute de données sur l'ensemble de la population de référence, il est en revanche impossible de calculer un taux de prévenus pour les personnes des catégories asile et autres étrangers.

La population résidente permanente d'origine maghrébine, titulaire de permis B et C, a un comportement très différent de celui de leurs compatriotes des autres catégories, qui se trouvent dans une situation bien plus précaire du point de vue du statut. La prépondérance des prévenus non établis en Suisse (52 % du total des atteintes au patri-moine) est un fait observé depuis de nombreuses années, soit bien avant les accords bilatéraux avec l'UE et l'entrée en vigueur des accords de Schengen.

La criminalité de ces Maghrébins présente en effet des caractéristiques différentes d'une région à l'autre. A Genève, notamment, tous nos interlocuteurs s'accordent à dire que la délinquance de ces Maghrébins dans ce canton est une réalité depuis plusieurs années : certains datent effectivement la présence visible de délinquants d'il y a sept ans, donc du milieu des années 2000. Ce n'est ainsi pas par hasard que la Police genevoise a cherché à approfondir cette réalité : le rapport d'activités de la police en 2011 fait pour la première fois largement état de l'ampleur du phénomène pour la période 2008–2011⁷².

Il regroupe sous la catégorie de « Maghrébins effectifs ou présumés » aussi bien des citoyens de l'un des trois pays étudiés que ceux qui se revendiquent d'une identité autre – Egypte, Libye, Irak ou Palestine – sans être en mesure de la prouver. On estime que leur choix de revendication nationale se porte sur l'appartenance qui, à leur avis, est

susceptible de les mettre au mieux à l'abri d'un renvoi. Cette population comprend tant des personnes relevant du domaine de l'asile, détenteur de permis N ou requérant avec décision de non-entrée en matière, admis provisoires, que des personnes sans statut légal en Suisse.

Le rapport genevois relève que ces Maghrébins sont les auteurs présumés de 32 % des vols à la tire, de 40 % des vols à l'arraché, de 44 % des vols par astuce, de 47 % des vols sur un véhicule, commis et élucidés dans la période 2008–2011⁷³. Sur la période 2006–2012, « on recense 1060 auteurs présumés/prévenus impliqués dans 4050 affaires. 411 prévenus (39 %) ont été dénoncés une seule fois et 649 prévenus (61 %) l'ont été deux fois ou plus ; 7,7 % l'ont été plus de dix fois » (Froidevaux et al. 2012 : 8).

L'implication dans des délits relevant du Code pénal, et notamment des vols sur la voie publique, est un trait distinctif de la délinquance de ces Maghrébins en comparaison avec celle d'autres groupes immigrés vivant en situation de précarité statutaire.

72 <http://www.ge.ch/police/doc/statistiques/rapports-activite-2011/rapport-d-activite-2011.pdf>

73 On ne peut affirmer avec précision dans quelle mesure ces résultats sont représentatifs de l'ensemble, car les taux d'élucidation pour ces types de délits ne sont pas élevés (p. ex. pickpockets).

Parole de spécialiste

On a affaire avec des gens qui sont venus s'installer ici parce que le crime est un marché: le criminel s'installe dans un marché dans lequel il va pouvoir se sentir bien, où il trouve ce qu'il cherche, des richesses d'accès facile.

Personne en charge de la gestion de la délinquance

Dans d'autres cantons, en revanche, la délinquance des Maghrébins est très récente et indéniablement associée aux flux liés aux troubles successifs et aux révoltes dans les pays nord-africains. Nombre d'entre eux, notamment Tunisiens, ont «erré» en Italie, où leur seul moyen de survie était l'économie informelle, ou, à défaut, le vol. En Suisse, ceux-ci commettent avant tout des vols et ce de manière répétée: 23% des auteurs sont responsables de 40% des infractions élucidées à Neuchâtel, par exemple. Ainsi dans d'autres cantons également, ces jeunes se distinguent par la délinquance, principalement contre le patrimoine.

Plusieurs observateurs, notamment en charge de la sécurité, estiment inadapté l'outil judiciaire en vigueur, notamment avec le système des jours amende avec sursis: il ne permet pas de lutter efficacement contre cette petite et moyenne délinquance, car la peine n'a pas de véritable effet dissuasif. La conjonction de ces deux phénomènes, l'afflux récent de requérants d'asile, d'une part, et des outils inadaptés à la situation, d'autre part, fait que la délinquance aurait augmenté de 20 à 30% sur deux ans dans l'arc ju-

rasien, selon les estimations d'un expert.

Qui sont les personnes impliquées dans ces comportements? A Genève, où la délinquance de ces Maghrébins a déjà une certaine histoire, ce sont des personnes d'âge adulte, qui ont un passé pénal et ne relèvent souvent pas de l'asile.

Parole de spécialiste

« Les Maghrébins que j'ai côtoyés ont quitté leur pays depuis longtemps et sont en orbite en Europe depuis longtemps, que ce soit en France ou en Espagne. Plus récente est la vague des Tunisiens passés par l'Italie, mais le gros sont des gens passés par la France, où ils y ont vécu clandestinement depuis nombre d'années. Ils ont un parcours carcéral assez important pour vols ou trafic, mais pas de grosses peines. »

Personne en charge de la gestion de la délinquance

En revanche les experts d'autres cantons de Suisse romande et du Tessin tracent le profil de jeunes en perte de repères, arrivant souvent dans le cadre de l'asile. Ces demandeurs d'asile ne se font guère d'illusion quant aux chances de réussite de leur demande; ils apprécient cependant la période où ils sont pris en charge comme une pause dans leur errance. Ils profitent de cette période pour s'orienter dans le nouveau pays, chercher un travail, même s'il est au noir. Il y a néanmoins des personnes sans-papiers qui espèrent encore s'en sortir: ils n'ont pas laissé leurs empreintes digitales, avec un peu de chances trouveront-ils peut-être un travail ou une épouse?

Parole de spécialiste

Ils arrivent avec une extrême précarité. Jeunes ils n'ont rien à faire et rien à perdre. Le profil est systématiquement le même. C'est un jeune homme, éprouvé sur le plan psychosocial, dont les valeurs sont gravement entamées par son parcours de vie et son errance, auquel on ne peut apporter aucune réponse : il est mis dans un système sans espoir alors qu'il venait avec de l'espoir. *Personne en charge de la gestion de la délinquance*

La perception des experts est largement corroborée par les témoignages des membres des collectivités maghrébines que nous avons pu recueillir. Un témoin avisé de la collectivité arabophone les identifie comme étant « en majorité de jeunes qui étaient presque en perdition dans leur pays ». Certains peuvent venir de France ou d'Italie. On ne peut pas ne pas être frappé par la convergence d'analyse de deux experts, l'un externe et l'autre interne à la collectivité. Le premier parle de comportements « presque suicidaires » alors que le second s'exprime en ces termes :

Vu de l'intérieur...

Pour eux la migration est comme se jeter dans le vide ; peut-être qu'en se précipitant on a la chance de trouver une branche à laquelle s'agripper, autrement on s'écrase au sol. (...) C'est un cri de désespoir, pas un défi courageux.

Membre de la collectivité tunisienne

Contrairement à d'autres groupes qui connaissent même dans la délinquance un certain encadrement social, ces jeunes agissent individuellement, car l'expérience de l'errance les prive du soutien d'un groupe.

Ces Maghrébins sont également présents dans les activités de vente de la drogue, essentiellement du cannabis (haschisch et marijuana), alors que d'autres groupes immigrés de provenance africaine sont spécialisés dans la vente de cocaïne. Contrairement à ces autres dealers immigrés qui se limitent à la vente pour faire de l'argent, ces Maghrébins vendent et consomment, voire vendent pour consommer. Ils seraient de ce fait surnommés « Bounty », car « noirs à l'extérieur et blancs à l'intérieur », selon un de nos interlocuteurs. Selon cette personne, plus que violents ces Maghrébins seraient également imprévisibles, justement parce qu'ils sont toxicomanes ; ils font tout pour avoir du « produit » et ils retournent souvent la violence contre eux-mêmes avec des gestes autoagressifs ahurissants. Jeunes, ils sont déjà « très abimés » par la vie errante et la toxicomanie.

Vu de l'intérieur...

C'est des très jeunes que je vois d'ailleurs à la place de la Riponne, et ce sont souvent des jeunes qui sont touchés par ce problème de drogue. Ça c'est nouveau, honnêtement ; c'est frappant... Ce ne sont pas des gens qui ont grandi en Suisse, loin de là. Ce sont des gens qui ont quitté la Lybie et la Tunisie. J'ai vu, parce que je connais le dialecte tunisien,

quand je traverse la place, j'entends le dialecte tunisien. (...) Vue la politique d'asile ici, ces jeunes n'ont aucune chance d'aboutir à quoi que ce soit.

Interprète communautaire

Le cannabis est sans doute en train de se répandre en Tunisie, observe un membre de la collectivité tunisienne, mais sa détention est sévèrement punie : un joint pouvant conduire à un an de prison. L'initiation au cannabis se fait pour la plupart en migration, car c'est la voie la plus facile pour survivre. Ils commencent souvent en s'acquittant d'une tâche innocente : transporter un sac en train d'une localité à l'autre. Ils gagnent ainsi des sommes surprenantes : « Ils n'ont jamais vu autant d'argent de leur vie. » Ils pensent pouvoir faire quelques coups et tout arrêter, mais un larcin en amène un autre. On les héberge quelque temps, on leur offre un joint ; par la suite on leur demande de contribuer aux dépenses de la « maison » en faisant du deal : ils entrent ainsi dans le réseau. Ils continuent cette pratique aussi une fois en Suisse.

D'autres observateurs soulignent en revanche qu'une partie de ces jeunes ont une longue pratique de toxicomanie et de recours aux psychotropes.

Vu de l'intérieur...

Le cannabis avait beau être interdit, c'était comme pendant la prohibition : il était largement répandu en Tunisie. Avant il n'y avait pas de cocaïne et d'héroïne, mais maintenant ça remonte du sud. Mais, surtout ils consommaient du cannabis et beaucoup des psychotropes, des anxiolytiques. Ici, ils peuvent trouver aisément de tout : du rivotril, de la méthadone, pour autant qu'ils aient de l'argent.

Interprète communautaire

Tous les témoins contactés relèvent en outre la consommation démesurée d'alcool chez ces jeunes, qui les conduit à des comportements agressifs envers les autorités, leurs compagnons d'infortune et eux-mêmes.

Un nombre très limité mais bien actifs de personnes d'origine maghrébine ne faisant généralement pas partie de la population permanente, est impliqué dans des délits relevant du Code pénal, et notamment des vols sur la voie publique. Si à Genève ce phénomène dure depuis quelques années, nombre d'autres cantons ont connu ces trois dernières années un développement prononcé de la délinquance qui pose un réel problème à la population et aux autorités.

3.8 Références bibliographiques

Attias-Donfut, Claudine et Philippe Tessier (2005). « Santé et vieillissement des immigrés. Dans la Documentation française ». *Retraite et société* 3(46): 89-129.

Cordey, Michael et al. (2012). Analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration. Etat des lieux pour les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude de migrations et de la population, Université de Neuchâtel.

Froidevaux, Didier et al. (2012). Etat de situation de la sécurité à Genève. Genève: Police, Département de la sécurité.

Guggisberg, Jürg et al. (2011). Gesundheitsmonitoring der Migrationsbevölkerung (GMM II) in der Schweiz. Rapport final, août 2011. Berne: Office fédéral de la santé publique.

Hamel, Christelle et Muriel Moisy (2010). « L'expérience de la migration, santé perçue et renoncement aux soins. » Dans: Beauchemin, Cris, Christelle Hamel et Patrick Simon (éd.), *Trajectoires et Origines: Enquête sur la diversité des populations en France*. TeO, INED et INSEE, p. 77–85.

Locicero, Stéphanie, Giovanna Meystre-Agustoni et Brenda Spencer (2011). Interruptions de grossesse dans le canton de Vaud en 2010. Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive. Université de Lausanne.

Meyer, Thomas (2003). Les jeunes d'origine étrangère. Dans: *Parcours vers les formations postobligatoires. Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

OFSP (2007). Qu'est-ce qu'on sait de l'état de santé des populations migrantes? (GMMI). Les principaux résultats du Monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse. Berne: Office fédéral de la santé publique.

Section Criminalité et droit pénal, OFS (2013). Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2012. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

Section Criminalité et droit pénal, OFS (2014, à paraître). Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2013. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.



4 Vie sociale et culturelle : structuration des collectivités marocaine, tunisienne et algérienne en Suisse

En bref

- Les immigrés provenant des pays du Maghreb ne se reconnaissent pas dans une identité maghrébine. Ils réfutent d'autant plus clairement l'utilisation de cette catégorie qu'elle n'est mobilisée que pour désigner le groupe en tant que groupe à problèmes.
- Les Marocains, Tunisiens et Algériens en Suisse ont longtemps joui d'une image plutôt positive, en contraste avec l'image des Maghrébins en France. Ils craignent que cette réputation ne soit entachée par l'arrivée de nouveaux flux migratoires au profil fort différent du leur.
- Les migrations en provenance du Maghreb se sont déroulées dans un cadre fortement individualisé, notamment celui des études et de l'asile : ce fait n'a pas favorisé la construction de collectivités fortement soudées, caractérisées par un fort contrôle social interne.
- Dans toutes les familles, on observe des changements quant aux rôles de genre. Ils sont plus marqués dans les familles mixtes que dans les familles homogènes sur le plan de la nationalité.
- Il existe une préférence marquée pour l'endogamie dans les familles originaires des pays du Maghreb : toutefois, l'importance des mariages mixtes montre que les frontières du groupe national et du groupe religieux sont souvent franchies.
- Les migrants provenant du Maghreb ont un rapport très individualisé à la foi et à la pratique religieuse : ils sont nombreux à se déclarer soit très pratiquants soit athées.
- Enjeux relatifs à l'intégration et enjeux géopolitiques se superposent et rendent d'autant plus laborieux le processus d'inscription culturelle des migrants musulmans, notamment maghrébins, et de leurs institutions.
- Nombreux sont les migrants provenant des pays du Maghreb qui présentent de bonnes connaissances de la langue locale, grâce à leur niveau de formation relativement élevé et à leur familiarité avec le français déjà dans leur pays d'origine. La transmission de la langue d'origine est quelque peu entravée par la diglossie dialecte(s)-arabe classique et par la faiblesse des structures d'enseignement de cette langue en Suisse.

4.1 Collectivité maghrébine ?

Une simple anecdote illustre les réponses à la question de savoir si les migrants provenant du Maghreb se reconnaissaient dans une identité collective commune. Lors d'un de nos premiers entretiens, notre interlocuteur débute la conversation par une remarque : « Vous utilisez le terme de collectivité pour parler des Maghrébins. Or, on ne peut pas dire qu'il y a collectivité ». La dénomination collective de « Maghrébin » qui réunit dans un ensemble commun les ressortissants et les personnes originaires du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie a beau être d'usage courant en France, elle n'apparaît pas pertinente pour la Suisse. Il est plausible que la longue histoire de rapports étroits entre ces pays et la France constitue une base suffisante dans ce contexte-là à estomper – sans leur enlever toute pertinence – les différences nationales entre originaires. De tels rapports n'ont jamais existé entre la Suisse et ces pays.

> Voir chapitre 2.1.1 : Relations historiques entre la Suisse et les trois pays du Maghreb central

Au gré des entretiens, viennent s'ajouter à ce premier argument historique des considérations d'ordre politique et social à l'appui d'une prise de position aussi nette et tranchée, partagée par toutes les personnes interrogées. Un observateur averti développe en outre l'argumentation suivante : « Ce pays est une démocratie semi-directe et un Etat fédéral. En conséquence, la relation au politique en Suisse est très différente de celle qui caractérise la France, quant aux modali-

tés de se mettre ensemble et d'être dans la cité. Ici, il y a un continuum entre l'engagement au sein de l'association et l'engagement politique. En France, ce n'est pas possible de parler en termes de continuum. Il y a rupture, il y a passage au politique. Non, ce n'est pas la même chose. »

Il y a en outre une grande variabilité de profils sociaux des personnes provenant de ces pays selon la période historique de la migration. La décolonisation et la guerre d'Algérie ont poussé vers la Suisse une immigration juive non négligeable. Ces flux ont successivement été nourris par les migrations d'étudiants, de professionnels et par la suite de main-d'œuvre non qualifiée, auxquels sont venus s'ajouter des réfugiés statutaires, issus notamment des milieux religieux. Plus récemment en liaison avec les crises socio-économiques et les bouleversements politiques provoqués par les révoltes arabes, les nouveaux entrants sont avant tout des requérants d'asile en quête de nouvelles perspectives socio-économiques, et donc avec de faibles chances d'être acceptés, ainsi que des sans-papiers.

> Voir chapitre 3.6 : Personnes relevant de l'asile et sans-papiers

Si l'on considère que chaque groupe national – aux effectifs limités – est caractérisé par cette large palette de profils sociaux de ses ressortissants, on comprend aisément la difficulté de parler non seulement de communautés, mais aussi de collectivités. Il n'en demeure pas moins que chaque groupe national présente des singularités dues à une certaine prédominance d'un profil par-

ticulier. Les Marocains se distinguent, par exemple, par un niveau de formation tendanciellement bas, une prépondérance de migration de travail, une forte présence féminine et de nombreux mariages mixtes suite aux séjours touristiques des ressortissants suisses.

Les Tunisiens se différencient par un niveau de formation moyen plus élevé ainsi qu'une présence importante de réfugiés statutaires, issus notamment de l'opposition islamiste au régime de Ben Ali, comme en atteste le taux élevé d'acceptation des demandes d'asile. En comparaison avec les Marocains, par exemple, les Tunisiens sont plus attachés à la religion, peut-être plus pratiquants. A Neuchâtel, leur présence est bien visible. « Les Tunisiens étaient des fortes têtes. D'ailleurs, ils étaient opposés au régime et c'est pour cela qu'ils ont fui. C'étaient des personnes qui avaient un certain bagage et des idées politiques », explique une personne active au niveau associatif.

Les Algériens, enfin, sont souvent des gens qualifiés, venus dans le cadre de l'asile, issus de l'opposition aux pouvoirs en place et notamment empreints d'une assez grande religiosité. Mais il y a aussi une composante de migration de travail, souvent occupée en Suisse dans le domaine de la santé.

En fait, tous nos interlocuteurs réfutent la pertinence de la catégorie « maghrébin » et en dénoncent même l'utilisation. Ils avancent qu'elle ne correspond pas à la manière dont les gens appartenant à ces collectivités se définissent, comme l'explique ce spécialiste.

Parole de spécialiste

Dans les années 70 même en France, maghrébin n'existait quasiment pas. C'était nord-africain, c'était arabe, mais maghrébin c'est assez récent finalement, même en France. Et puis c'est devenu compact en fonction des banlieues et toute la problématique de l'intégration en France. Par contre en Suisse, on est Tunisien, Algérien ou Marocain et puis on faisait absolument la distinction, et ce malgré une certaine proximité. D'ailleurs, on continue ici à s'identifier ainsi.

En France aussi il y a les Tunisiens, les Algériens et les Marocains, et ils se distinguent les uns les autres. Ils ont leurs habitudes, ils ont leurs associations, etc. (...) Mais il me semble qu'en Suisse la césure est encore plus nette, dans la mesure où la Suisse n'a pas eu de problème colonial ou de problème d'intégration.

Professeur universitaire

De nombreux interlocuteurs relèvent, de surcroît, que cette catégorie est plutôt employée négativement dans l'espace public, par les autorités et les médias notamment, lorsqu'il est question de problèmes : de délinquance, de ségrégation, d'échec scolaire.

Vu de l'intérieur...

Les journaux parlent des Maghrébins comme ça, surtout pour ces vagues de jeunes migrants. Quand il y a des soucis avec la police, ils parlent de Maghrébins. Mais, par exemple, lorsqu'il est question des familles, de personnes avec un niveau universitaire, on parle de Tunisiens, d'Algériens.

Enseignant d'arabe

4.2 Marocains, Tunisiens et Algériens en Suisse: image et identité

Il est bien connu qu'il existe une forte interdépendance entre la manière dont les gens se perçoivent et la manière dont ils sont définis par le milieu dans lequel ils évoluent. Cela vaut aussi bien pour les individus que pour les groupes. En explorant cette dimension collective, nous utilisons ici les termes « image » en référence à la perception du groupe de l'extérieur et « identité » pour exprimer le point de vue de l'intérieur.

4.2.1 Image

L'image de la population marocaine, tunisienne et algérienne a toujours été bonne, disent à l'unisson tous nos interlocuteurs: « En comparaison avec la France, en Suisse il n'y avait pas d'image stéréotypée, nous étions peu nombreux. »

Vu de l'intérieur...

Je suis né au milieu des années 60 et moi, pendant mon enfance, je n'ai jamais ressenti quoi que ce soit [parce que j'étais Tunisien]. Par contre, en France, oui. Quand on était adolescent et qu'on passait la frontière, c'était mon passeport qu'on regardait et pourtant j'avais un passeport suisse. C'est là que j'ai réalisé que c'était différent.

Personne de la seconde génération tunisienne

Certains soulignent qu'avoir un nom d'origine arabe dans les années 60 en Suisse n'avait aucune incidence. Personne ne savait très bien ce que c'était. « C'était probablement plus difficile d'avoir un nom à consonance italienne qu'arabe », affirme, entre autres, l'une des femmes interrogées. Cette position élevée des « Arabes » dans la hiérarchie des groupes immigrés perdure encore: ainsi cette mère de famille relève que les prénoms albanais dans une cours d'école pèsent bien plus lourd que les prénoms arabes de ses enfants.

Vu de l'intérieur...

Mes enfants ont des prénoms qui sonnent étrangers; ils ont des prénoms arabes. Ils n'ont pas eu de problèmes. (...) Ce n'est pas comme pour les Albanais.

Mère de famille

Les choses ont commencé à changer après le 11 septembre 2001. « A l'image floue de < l'Arabe > en Suisse s'est superposée l'image nette, voire menaçante du musulman », affirme un autre membre de la migration en provenance d'Afrique du Nord. « On s'adressait à nous en disant: vous les musulmans,

vous les Arabes, vous les Africains ; le qualificatif national était totalement absent. » Finalement, depuis l'immigration des deux ou trois dernières années, les Tunisiens ou les Algériens apparaissent dans le débat public sous la catégorie de « Maghrébins ».

Vu de l'intérieur...

Cela a commencé avec les problèmes que nous avons eus à Genève en ce qui concerne ce groupe de jeunes « haraga » (« brûleurs de papiers »), c'est-à-dire ceux qui partent de chez eux dans les pires conditions pour pouvoir trouver ici la possibilité de survivre. Parmi ces gens-là, il y a des jeunes qui se sont adonnés au vol, etc. A partir de là, on a commencé à entendre parler de ces jeunes Maghrébins.

Interprète communautaire

4.2.2 Identité

De l'intérieur, la perception du groupe d'appartenance se structure autour de la nationalité, notamment chez les opposants politiques.

Vu de l'intérieur...

Les Maghrébins ne se disaient pas Maghrébins. (...) De l'intérieur de la composante marocaine, ce sont des Marocains. Dans la composante algérienne, ce sont des Algériens et dans la composante tunisienne, ce sont des Tunisiens. Eux-mêmes sont assez virulents dans la différence qu'ils font entre eux. Les nommer Maghrébins n'est pas ce qu'ils souhaitent. (...) Les différents groupes qui forment ce Maghreb se définissent d'abord par leur rapport à la nationalité. Il n'y a pas de nationalité maghrébine.

Interprète communautaire

L'identité maghrébine est « apprise » en migration, comme forme d'accommodement à la situation minoritaire, car elle permet de regrouper les collectivités les moins nombreuses autour d'éléments culturels communs. Mais elle n'est pas habitée de l'intérieur des collectivités elles-mêmes, comme l'illustrent les affirmations de cette personne active dans le domaine de l'intégration des immigrés.

Vu de l'intérieur...

Il n'y a pas un sentiment d'appartenance à ce groupe-là [maghrébin]. (...) Il y a eu une velléité d'association maghrébine dans notre ville : elle a duré un mois peut-être, on n'a fait qu'une seule fête.

Personne d'origine marocaine

La situation suisse se distingue de la française, où la notion de Maghrébins est davantage utilisée. « Là-bas ils peuvent se retrouver, se serrer les coudes contre le racisme, qui vise indifféremment les trois groupes », nous explique une personne ayant fait des études en France avant de s'installer en Suisse.

L'identité nationale est parfois transcendée par l'identité religieuse. Toutefois, le dénominateur commun musulman englobe un univers beaucoup plus large que le seul Maghreb. De plus, dans ce milieu, les tensions sont vives entre diverses composantes à la fois religieuses et nationales : « Les Tunisiens sont très présents, c'est un groupe assez pesant dans le milieu. (...) Ils essayent de prendre le contrôle de tout dans les mosquées », affirme un observateur avisé.

Le prisme national est prépondérant au début de la migration. Mais après cela change. « Les gens tiennent absolument à ce qu'on ne les définisse pas autrement que comme étant une partie prenante de la société d'ici. Quand vous parlez à des jeunes Marocains de la deuxième génération, ils souhaiteraient qu'on les identifie à ce qu'ils sont ici » souligne avec force une personne de nationalité suisse et d'origine marocaine. Dans la même veine, une autre personne avance un pronostic quant aux enfants de migrants : « Soit ils vont se détacher de tout ça [de leurs références aux origines], soit ils vont être plutôt [actifs] dans les associations musulmanes. »

4.3 Femmes, famille et relations intrafamiliales

4.3.1 Les normes dans les pays d'origine

Le statut de la femme codifié dans les années 50 dans les trois pays du Maghreb central a connu une certaine évolution au cours des années 2000.

En Tunisie, le Code du statut personnel (CSP) est une série de lois progressistes adoptées sous l'impulsion d'Habib Bourguiba près de cinq mois après l'indépendance de son pays et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1957. Le code instaure l'égalité entre l'homme et la femme dans nombre de domaines : il abolit notamment la polygamie, crée une procédure judiciaire pour le divorce et n'autorise le mariage que sous consentement mutuel des deux époux. Cette politique reste confrontée aux mentalités conservatrices

d'une partie de la société tunisienne, influencée par la montée de l'islamisme politique durant les années 80. Depuis la chute du président Ben Ali et l'arrivée des islamistes au pouvoir, les acquis du droit de la famille et de celui de la femme sont partiellement remis en question. Plusieurs associations de femmes se mobilisent toutefois pour défendre les acquis dans le cadre de la future constitution tunisienne.

Au Maroc, le Code de la famille est connu sous le nom de Moudawana. Ce droit de la famille, promulgué en 1958 en remplacement de la jurisprudence islamique malékite (fiqh), présentait de façon concise et codifiée ce qui avait été précédemment constitué par un ensemble d'interprétations par des érudits légaux ou un ensemble de coutumes. Ce code permettait toutefois la répudiation, pratiquée notamment dans les milieux populaires et aisés : c'est un acte unilatéral du mari qui quitte ainsi le foyer, abandonnant sa femme. La nature à la fois banale et irrévocable de cet acte est bien explicite dans l'expression courante pour désigner la répudiation : « elle a reçu sa lettre » (de répudiation).

La Moudawana a été profondément réformée en 2004. Le nouveau texte, fruit de 50 ans de luttes des féministes marocaines, place la famille sous la responsabilité conjointe des deux époux et non plus sous celle exclusive du père, abandonnant la règle de l'obéissance de l'épouse à son mari. Il porte à 18 ans l'âge minimum pour contracter le mariage et il contrôle strictement la polygamie, sans toutefois l'abolir. La répudiation est soumise à l'autorisation du juge,

et la femme peut demander le divorce. Les femmes peuvent également obtenir la garde des enfants. Les droits d'héritage sont améliorés pour les femmes. Si les milieux féministes dressent un bilan tendancielle-ment positif de ce nouveau statut de la femme, ils soulignent également les impasses, notamment les trop nombreuses exceptions accordées par les juges ou la persistance des mariages forcés, dans un pays où presque deux femmes sur trois sont analphabètes. De plus, la tradition patriarcale, les préceptes islamistes et le milieu rural freinent sensiblement la mise en œuvre de la nouvelle Mou-dawana.

En Algérie, le Code de la famille de 1984 spécifiant les lois et les relations familiales a connu une réforme partielle en février 2005. L'âge du mariage est fixé à 19 ans pour les deux sexes, la reconnaissance de maternité permet à la mère célibataire de reconnaître son enfant et de lui transmettre son patronyme. La polygamie est limitée à des cas précis. La femme peut demander le divorce, mais le mari garde toujours son pouvoir de répudiation.

Dans les pays d'origine, la situation sociale a évolué dans les 20 ou 30 dernières années comme en témoigne cette enseignante d'origine algérienne. Alors que par ailleurs, en Algérie beaucoup plus de jeunes filles qu'il n'y a vingt ans se voilent, les inégalités entre garçons et filles face à la formation sont en train de s'estomper.

Vu de l'intérieur...

Dans mon pays, jusqu'à ma génération, je dirais qu'un garçon avait plus de chance d'étudier qu'une fille. Mais si on parle des générations d'après, les cousins ou cousines de ma fille ont la même chance d'étudier, d'aller à l'université. Si elle n'a pas envie de finir ses études, elle peut ne pas finir, mais il n'y a personne qui va l'obliger à ne pas faire d'études.

Le mariage n'interrompt pas la formation. Il y en a qui se sont mariées jeunes parce que les jeunes filles ont tendance à se marier un peu plus jeunes, ces dernières années. Avant de s'engager, elle va dire qu'elle veut suivre des études. Elle aura l'accord du futur mari et après, si elle n'arrive pas à faire le poids entre la maison et tout, elle pourra arrêter de par elle-même. Je suis sûre qu'il n'y a plus d'interdiction.

Enseignante d'origine algérienne

4.3.2 Les pratiques en Suisse

D'un point de vue juridique, les migrants sont appelés à respecter les règles du pays. La migration qui comporte un changement radical du contexte de vie, amène aussi un réaménagement des relations. Nous mettrons l'accent sur les pratiques sociales qui se développent dans un contexte juridique nouveau, celui du pays de résidence, qui permet une nouvelle interprétation des normes et des valeurs dans les relations interpersonnelles au sein des familles. Nous traiterons dans ce chapitre des relations hommes-femmes, du mariage et des relations intergénérationnelles.

4.3.2.1 Relations hommes-femmes

Les migrations en provenance du Maghreb ne sont pas le produit de chaînes migratoires qui reconstituent dans le pays d'immigration, du moins en partie, les structures du village d'origine avec le contrôle social qui l'accompagne bien souvent. Ce sont des migrations individuelles, d'étudiants, de célibataires qui cherchent à s'installer dans le pays. Le fort taux de mariages mixtes laisse transparaître la nécessité d'inventer des règles communes dans les couples.

Vu de l'intérieur...

Les relations hommes-femmes changent dans la migration, surtout pour les mariages mixtes – vraiment ! – à 90 %. Les papas préparent et lavent la vaisselle. Les coutumes là-bas, si le papa fait ça, c'est la honte ! Mais ici, le papa prépare ou aide la maman dans les spécialités tunisiennes. Il prépare le cous-cous...

Enseignant d'arabe

Il est possible que les changements soient moins frappants dans le cas des couples homogènes quant à la nationalité (endogames), où le partage des rôles continue davantage de se conformer aux us et coutumes du pays d'origine. Il n'en reste pas moins que le contexte nouveau pose des exigences nouvelles auxquelles les familles sont amenées à fournir des réponses inédites.

Vu de l'intérieur...

Le rôle de la femme est à la maison et celui du mari est dehors. C'est un partage traditionnel des rôles ; ça se passe comme ça dans le pays. Mais ici, ce n'est pas le cas. Chez nous, il n'y a pas d'entretiens avec les parents. S'il n'y a pas de problèmes majeurs, le prof ne demande pas à voir les parents. Alors qu'ici, il y a des entretiens réguliers. Il faut que le prof voie au minimum une fois par année le visage du père ou de la mère. Du coup, si une famille vient ici, elle est obligée de changer un peu et d'essayer d'être un peu différente de ce qui se passe dans le pays.

Interprète communautaire

Les femmes aussi peuvent être amenées à changer au fil du temps leurs exigences comme en témoigne cette mère de famille à propos du port du voile.

Vu de l'intérieur...

Je portais le voile en Algérie, il n'y a personne qui m'a demandé de le porter. Je l'ai porté parce que je voulais le porter. On voit aujourd'hui qu'il y a peut-être plus de femmes qui sont habillées comme ça et les gens ont peut-être habitué leurs yeux à le voir. Mais quand je suis venue ici, il n'y avait presque pas de femmes qui étaient habillées comme moi. C'est une expérience personnelle, mais j'en ai beaucoup souffert. Mes enfants aussi en ont beaucoup souffert. (...) Quand ma fille a eu 13 ou 14 ans, elle m'a demandé pourquoi j'étais obligée de m'habiller comme ça, alors que presque personne n'était habillé comme moi. Je lui ai bien expliqué, elle a bien compris.

Après j'ai enlevé le voile pour des raisons différentes : pour mon travail, pour mon intégration, pour mon image. C'était un habit que je ne pouvais pas conserver ici.
Mère de famille

Des études scientifiques permettent de mettre en perspective les considérations élaborées jusqu'ici à partir de nos entretiens par rapport aux positions des autochtones ou d'autres groupes immigrés. Ainsi dans l'étude menée dans le cadre du PNR 58⁷⁴, diverses questions touchaient aux relations hommes-femmes. Les personnes interrogées étaient invitées à se prononcer sur une affirmation traduisant une vision essentialiste de la femme (puisque les femmes ont une nature différente de celle des hommes, elles devraient accepter un traitement différent) ou sur une autre touchant aux rôles de genre (la tâche la plus importante pour une femme est de s'occuper de la famille). Les répondants du Maghreb ont des positions globalement moins égalitaires de celles des Suisses, mais leurs scores sont systématiquement plus proches de ceux des Suisses que ceux des musulmans turcs et balkaniques (Michel et al. 2010).

Pour étudier les rôles des hommes et des femmes dans l'étude Eurislam⁷⁵, les personnes étaient invitées à évaluer s'il existait une convergence entre leur comportement et celui des autochtones en matière de division des tâches au sein des ménages⁷⁶ : les Marocains de Suisse sont bien plus nombreux que ceux de France (60 % vs 48 %) à estimer leur comportement semblable à celui des couples locaux. Les Suisses ne sont, quant à eux, pas nombreux (18 %) à partager l'appréciation des Marocains en la matière⁷⁷ (Jacobs 2011).

Les migrants du Maghreb viennent de sociétés où les relations hommes-femmes sont réglées de manière assez différente qu'en Suisse. Dans leur nouveau contexte de vie, ils sont bien souvent amenés à aménager leurs comportements pour satisfaire des exigences nouvelles induites par leur rapport aux institutions et aux modes de vie locaux.

74 La recherche « Les musulmans de Suisse: entre reconnaissance en tant que minorité et assimilation » a été conduite par l'équipe de Marco Giugni de l'Université de Genève dans le cadre du Programme national de recherche 58 : Collectivités religieuses, Etat et société. http://www.nfp58.ch/f_projekte_muslime.cfm?projekt=123, consulté le 16.9.2012.

75 Eurislam est une recherche comparative européenne de 2011 qui analyse l'incorporation de l'islam dans les pays européens suivants : Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse. http://www.eurislam.eu/page=site_home, consulté le 16.9.2012. En Suisse, l'étude a concerné 1184 personnes, originaires de l'ancienne Yougoslavie, Turquie, Maroc et Pakistan ainsi qu'un groupe témoin de Suisses.

76 La question posée était : Pensez-vous que la division des rôles entre hommes et femmes dans le ménage est semblable entre vous et les Suisses ? (How different or similar do you think most people of [OUTGROUP] are compared to you on the following topic ? In the way roles are divided between men and women in households ?)

77 Il est possible que les Suisses se réfèrent à l'image du partage des rôles entre hommes et femmes qui existent au Maroc et ne se rendent pas compte que les Marocains de Suisse vivent différemment.

4.3.2.2 Relations parents-enfants

Dans nos entretiens, la question des enfants de migrants n'a pas souvent été évoquée par nos interlocuteurs. Ce constat contraste avec l'intérêt soutenu à l'égard de la seconde génération par pratiquement tous les groupes d'immigrés en Suisse présentant une « ancienneté » migratoire comparable au flux maghrébin, qui, eux, thématisent clairement la condition de leurs enfants. Cet état de fait est évalué positivement par une des personnes interrogées, spécialiste de la politique d'intégration.

Parole de spécialiste

C'est bon signe si l'on ne connaît pas la deuxième génération : les jeunes ne sont ainsi ni valorisés, ni discriminés.

Spécialiste de l'intégration

Quels arguments seraient susceptibles d'expliquer cet « oubli » ? En premier lieu, la grande fréquence des mariages mixtes dont sont issus les enfants de migrants rend moins visible – statistiquement et socialement – la seconde génération provenant du Maghreb. En deuxième lieu, le niveau de qualification élevé d'une partie non négligeable des migrants maghrébins assure un parcours scolaire et social « sans histoire » à une partie de leurs enfants, en contraste avec la situation plus clivée d'autres groupes immigrés.

> Voir chapitre Enfants de migrants dans les formations scolaire et professionnelle

Comme pour les rapports hommes-femmes, les relations intergénérationnelles connaissent aussi des changements en migration sous l'effet des nouvelles opportunités institution-

nelles offertes dans ce cadre social.

Vu de l'intérieur...

Ces dernières années, ça a beaucoup évolué : il n'y a plus de distinction [entre garçons et filles dans la famille]. Les enfants des deux sexes ont eu la chance d'étudier et de faire ce qu'ils voulaient comme études, ici en Suisse.

Mère de famille

Certains parents sont cependant quelque peu effrayés par des libertés qui leur paraissent excessives et susceptibles de mettre en danger le futur de leurs enfants.

Vu de l'intérieur...

Si une jeune fille a besoin d'un contraceptif, elle a des réseaux. Ce sont des choses qui n'existent pas là-bas. C'est comme ces associations de droits pour les enfants ou la parole est plus donnée à l'enfant. Cela n'existe pas là-bas. Ce n'est pas du tout la même vision. (...) Dans de telles situations, les parents ne communiquent pas assez et/ou alors ils sont trop stricts ou sévères. On fait un travail de médiation. On essaye de prendre toute la famille et on essaye de leur dire qu'il faut avoir confiance et quand il faut avoir confiance, etc.

Médiateur culturel travaillant avec des jeunes

Des personnes en contact avec les jeunes constatent que ceux-ci, tout en voulant préserver le lien avec leurs parents, aimeraient pouvoir faire en sorte de « faire disparaître cet esprit qui consiste à dire « ce n'est pas de chez nous ». Ces jeunes ne l'acceptent plus. Ils sont ici chez eux. »

Parole de spécialiste

La famille a une structure différente. L'appartenance à la famille a évolué dans les sociétés occidentales, mais dans les régions maghrébines, il y a un décideur dans la famille et tous les autres doivent se soumettre à cette décision. On voit de plus en plus que les choses ne se passent plus comme on aurait voulu à l'époque. Aujourd'hui, le père n'a plus cette capacité de décider, ce qui fait qu'il y a une rupture « douce » qui veut que le père doit se référer à ce que les jeunes veulent avant qu'il ne prenne une décision.

Médiateur culturel

4.3.2.3 Mariage

Quelques interlocuteurs signalent que, dans un certain nombre de cas, les familles font des pressions sur leurs enfants, notamment les filles, pour qu'elles ne choisissent pas comme époux un homme externe à la collectivité, que cette dernière se définisse en termes nationaux ou religieux. Les garçons sont en revanche laissés davantage libres de leur choix: il est vrai que la nationalité de l'épouse importe peu puisque, selon la société d'origine, c'est le père qui transmet l'identité ethnique et religieuse à sa progéniture. Ces familles font ainsi parfois tout pour canaliser les événements dans ce but.

On observe également l'émergence de couples multiculturels, composés par exemple d'un Algérien et d'une Marocaine ou d'une Tunisienne. Cependant, vivre entre deux cultures musulmanes différentes, ne va pas non plus sans complications, témoigne une des femmes interrogées.

Parole de spécialiste

C'est humain de vouloir que notre fille ou notre fils se marie avec quelqu'un qui est plus proche culturellement. C'est souvent par rapport à la culture du sacré qu'ils ont cette réaction [de rejet]. On finit tout de même par accepter que la personne ne soit pas musulmane. (...) Cela fait partie de l'évolution des générations.

Imam

La pression de la communauté musulmane n'est pas assez forte, soulignent certains interlocuteurs, pour exercer un contrôle social strict sur les individus, de sorte que ceux-ci parviennent à aménager une marge de manœuvre. La force de la norme endogame apparaît également dans les études scientifiques: parmi les groupes musulmans vivant en Suisse, interrogés dans le cadre de l'enquête Eurislam, les Marocains sont les plus contrariés à l'idée qu'un membre de la famille épouse un partenaire étranger au groupe (Jacobs 2011). Ce trait n'est pas spécifique à la situation helvétique, car les Marocains se distinguent par cette ferme position endogame dans nombre d'autre pays européens où l'étude a été menée. Les données sur les mariages mixtes montrent néanmoins que cette norme a beau être plébiscitée, elle souffre bien souvent d'exceptions.

> Voir chapitre 2.3: Structure d'âge, genre et état civil

Les normes régissant les relations familiales sont celles qui portent pendant plus longtemps la marque des traditions d'origine des groupes migrants, car c'est la continuité du groupe qui est en jeu : la littérature scientifique sur les migrations signale que ces formes de protection sont d'autant plus marquées que le groupe est défini sur une base religieuse.

4.4 Religion et vie religieuse

La très grande majorité des personnes originaires du Maghreb étant de tradition musulmane, il nous semble opportun d'évoquer en introduction la thématique de la présence de l'islam et des musulmans en Suisse de manière large, avant d'approfondir leur situation spécifique.

Les premières études sur l'islam en Suisse au début des années 90 traitent de la religion ; à la fin de la décennie, l'accent se déplace clairement vers les populations musulmanes ou plus exactement la figure « du musulman » (Jung 1999), plus ou moins simplifiée et stéréotypée, avec ses valeurs, ses attitudes et sa difficulté présumée à s'intégrer. L'image de l'étranger – avec les connotations qu'elle véhicule – est en quelque sorte remplacée par celle du musulman (Bertossi 2007).

En Suisse, Ettinger et Imhof (2011) relèvent une tendance à l'ethnisation de la vie politique, par le recours à des sémantiques spécifiques de la différence renvoyant à un nouveau monde bipolaire, dans lequel la menace islamiste aurait supplanté la conspiration communiste internationale. Selon ces

auteurs, la thèse du « choc des civilisations » est devenue un moyen efficace de décrire cette nouvelle perception du conflit religieux, tant à l'échelle internationale qu'interne aux pays d'immigration. La différence religieuse est ainsi proposée comme facteur explicatif des réalités sociales dans la discussion de l'intégration de ces migrants.

Les auteurs décèlent également la tendance à la généralisation qui accrédite la perception d'une minorité musulmane homogène à l'intérieur de la Suisse : ils s'élèvent contre cette généralisation qu'ils qualifient d'abusives. Cette analyse est partagée aussi au niveau politique : « Même si une grande majorité de musulmans n'est que peu active – voire entièrement inactive – sur le plan religieux, l'intérêt public place le plus souvent leur appartenance religieuse au premier plan et part du principe qu'ils pratiquent un islam orthodoxe conservateur. » (DFJP 2011)

Pour comprendre ces évolutions, il faut les replacer dans le contexte politique national et international. Partout en Europe où les groupes immigrés de religion musulmane sont nombreux, un discours alarmiste a effectivement pu surgir, évoquant notamment la crainte du développement de « sociétés parallèles » et de la réislamisation des jeunes issus de la migration qui, à l'adolescence, puisent parfois dans la religion pour se construire une identité en contexte migratoire. Face à ce discours totalisant et indifférencié sur « le musulman », les groupes immigrés ont développé des stratégies discursives mettant en avant les diverses déclinaisons nationales de l'héritage religieux, mobilisant leurs traditions et leur his-

toire du rapport à l'islam pour forcer une vision plurielle de leur réalité religieuse (Behloul 2010).

Si la thématique de la présence des musulmans en Suisse a été présente dans l'espace public pendant toute la dernière décennie, elle ne se focalise pas sur les Maghrébins. Ceux-ci ne sont effectivement guère mentionnés dans les documents de la Commission fédérale pour les question de migration (CFM) et de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) discutant la présence musulmane en Suisse (CFM 2010 ; CFR 1999 ; DFJP 2011). Cette communauté est, en effet, composée pour l'essentiel d'immigrés provenant de Turquie et des Balkans (Conseil fédéral 2013).

4.4.1 Les immigrés originaires du Maghreb : un des groupes musulmans de Suisse

Le Relevé structurel 2010, basé sur une enquête par échantillon, offre une estimation de la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus selon l'appartenance religieuse. 296 000 personnes sont de religion musulmane, il représente ainsi 4,5 % des résidents du pays âgés de 15 ans ou plus. Selon le recensement de 2 000, les Maghrébins représentaient le 3,4 % de l'ensemble des musulmans résidents en Suisse. Ils en constituaient le 4,5 % selon le Relevé structurel de 2010 ; ceux-ci sont à 95 % de dénomination sunnite. Ils sont l'une des « communautés musulmanes » de Suisse, car les clivages linguistiques structurent fortement les groupes se réclamant de l'islam. L'intensité de la pratique religieuse repré-

sente une autre ligne de clivage : selon l'étude de la CFM (2010), seuls quelque 10 à 15 % des musulmans sont effectivement pratiquants, alors qu'une majorité, tout en étant croyante, se conçoit avant tout comme musulmans sur le plan culturel. Les musulmans d'origine turque, albanaise ou maghrébine n'ont pas nécessairement la même interprétation ou la même manière de pratiquer l'islam (Gianni et al. 2005 : 27). Selon Michel, Giugni et Gianni (2010) les Maghrébins en Suisse se démarquent effectivement des musulmans balkaniques et turcs. Ces chercheurs de l'Université de Genève ont conduit une vaste étude sur les étrangers de religion musulmane entre 2008 et 2009 ; les résultats ont été publiés en décembre 2010. Sur la base de plus de 1200 interviews, ils ont ainsi étudié les attitudes, les valeurs et les comportements de personnes vivant en Suisse depuis au moins cinq ans et se définissant comme musulmanes selon leur origine, turque, balkanique ou maghrébine, et les comparent à ceux des Suisses.

Les Maghrébins sont plus nombreux que les autres musulmans à respecter le jeûne du ramadan et les règles alimentaires islamiques. Par ailleurs, ils participent moins aux associations religieuses et pratiquent moins de rituels collectifs, tels que la fréquentation de la mosquée. Les Maghrébins sont à la fois les plus nombreux parmi les musulmans à ne jamais aller à la mosquée mais sont, dans le même temps, aussi les plus assidus à s'y rendre (Michel et al. 2010). Ils sont également plus nombreux que les autres à prier plusieurs fois par jour ; ce comportement est interprété par les auteurs comme le signe d'une individualisation et d'une privatisation

de leur pratique de l'islam. La religion est pour eux une manière de donner sens à la vie, un guide dans l'éducation des enfants et une pratique culturelle et culinaire. Elle marque l'appartenance sociale à une communauté et constitue un soutien pour la transmission des traditions. La transmission de la religion est, en effet, aussi importante pour les adultes qui ne sont pas religieux eux-mêmes.

Certains interlocuteurs pratiquants disent apprécier la liberté de pratique religieuse en Suisse, d'autant plus qu'elle contraste avec les entraves qu'ils ont pu vivre dans leur pays (Gianni et al. 2005).

Vu de l'intérieur...

Je sais que les gens qui veulent faire la prière, peuvent la faire. Les gens qui ont envie de faire le ramadan, ils le font. Même au travail, personne ne va leur dire de manger. Les gens qui ont envie d'aller au pèlerinage et qui ont les moyens peuvent aussi y aller. Il y a des jeunes filles qui sont au cycle d'orientation et elles portent le voile. Personne ne va leur interdire de porter ça.

Les gens qui sont venus il y a 20 ou 30 ans pratiquent régulièrement la religion musulmane avec leurs enfants. Comme c'était dans le pays, sans manifester leur croyance ou la montrer à tout le monde. La majorité de leurs enfants ont suivi l'éducation des parents et ont continué à pratiquer.

Mère de famille

La tendance à l'individualisation et à la privatisation est également décelée chez les jeunes musulmans dans le cadre d'une étude se focalisant sur des élèves vivant à Neuchâtel et Lucerne (Dahinden et al. 2010). Leur religiosité n'est pas plus forte que celle des jeunes chrétiens de leur âge. Comme leurs contemporains d'autres confessions, les jeunes musulmans vivent une religion en dehors des normes institutionnelles, même si elle garde à leurs yeux une grande importance. C'est une tendance que l'on observe de manière générale chez les jeunes immigrés : dans leur cas, la religion peut compenser le manque de reconnaissance, voire la discrimination dont ils se sentent la cible (Mey et Rorato 2010).

4.4.2 Des figures de proue

Un membre historique de la collectivité musulmane en Suisse affirme avec fierté que « les Maghrébins ont en premier organisé la vie religieuse dans différentes villes de Suisse » : indubitablement la figure du leader musulman en Suisse est arabe, qu'il soit originaire du Maghreb ou du Machrek, confirme un observateur avisé de la réalité musulmane. En Suisse romande tout du moins, l'islam nord-africain est plus militant que l'islam turc ou balkanique.

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer cette prédominance arabe. Depuis l'intérieur de la collectivité musulmane on fait valoir que les Maghrébins (et les arabophones plus généralement) possèdent la langue arabe. Grâce à cette compétence linguistique, ils peuvent revendiquer une connaissance plus approfondie du Coran, ce qui leur confère pouvoir et ascendance sur

les autres communautés non arabophones dans les mosquées.

Depuis l'extérieur de la collectivité musulmane, on pointe d'autres arguments, davantage tournés vers le pays de résidence. Nombre de Maghrébins parlent la langue locale avec aisance, et ce d'autant plus que cette population comporte une partie non négligeable de personnes hautement qualifiées, en partie formées en Suisse ou en France. Leur rôle d'intellectuels leur donne une plus grande visibilité, ainsi qu'une plus grande capacité à formuler des revendications : certains parmi eux sont d'ailleurs des figures connues dans l'espace public francophone. De plus, nombre de Maghrébins vivent dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, où la séparation entre l'église et l'état est proche du modèle laïc français : ainsi, les problématiques du débat français – notamment les enjeux de type institutionnel, voire constitutionnel – résonnent dans l'espace public suisse.

Parole de spécialiste

Dans la population maghrébine en Suisse, à la migration d'étudiants et de travailleurs est venue s'ajouter une migration d'asile qui fuyait des régimes autocratiques. Ces personnes étaient réprimées dans leur pays à cause de leurs opinions religieuses et politiques. Une fois à l'étranger, ils cherchent à exprimer leur islam alors que cela leur était interdit dans leur pays d'origine. Le fait que cette expression soit possible dans la Suisse démocratique les conforte dans la conviction que religion et cadre démocratique sont compatibles.

Spécialiste de l'islam en Suisse

La comparaison de la religiosité entre les trois plus grands groupes musulmans présents en Suisse révèle que l'islam turc ou balkanique y apparaît plus privé, plus pragmatique et moins politisé que celui des Maghrébins. Alors que l'adhésion à l'islam s'inscrit dans l'appartenance au groupe pour les musulmans balkaniques ou turcs, chez les Maghrébins elle est davantage le fruit d'une décision personnelle, d'une posture critique, et ce d'autant plus qu'il s'agit de personnes avec un haut niveau de formation. C'est pour cette raison que l'on observe chez les Maghrébins aussi bien le nombre le plus élevé de pratiquants fervents que le nombre le plus consistant d'athées : dans les deux cas, c'est le résultat d'un choix individuel. Les Maghrébins constituent le groupe le plus hétérogène, voire le plus polarisé aussi sur le plan religieux (Michel et al. 2010).

Différents interlocuteurs ont souligné que la mosquée a sans doute acquis une place grandissante dans la sociabilité des personnes provenant du Maghreb moins en raison du modèle culturel traditionnel qu'à cause de l'islamisation des pays d'origine. D'autres relèvent en revanche que cette dynamique tient plutôt à la manière dont ces populations sont catégorisées en Suisse : l'importance accrue de la dimension religieuse serait largement induite par le fait que les autorités et la société suisse font en général appel aux religieux et non pas aux laïcs pour parler de la situation des immigrés maghrébins. On serait ainsi en face d'une prophétie s'autoréalisant : le prisme religieux qui informe le regard porté par la société d'accueil sur ces immigrés institue certaines personnes justement en porte-parole du

groupe ; il est cependant réducteur par rapport à la réalité sociale du groupe. Le rapport du Conseil fédéral (2013) quant à lui, soutient qu'en réalité les autorités ne visent pas à instituer des porte-parole, conscientes du fait qu'ils ne seraient pas facilement reconnus par les différentes communautés religieuses dans la configuration actuelle. Les autorités recourent en revanche à des intermédiaires ou médiateurs interculturels afin de trouver des solutions pragmatiques aux revendications avancées par ces groupes.

4.4.3 Un processus tourmenté de définition d'un islam local

La collectivité musulmane en Suisse présente des contours mouvants au gré des migrations et des dynamiques d'installation. La variété n'est pas seulement le fait des nationalités d'origine des migrants, elle est aussi due aux rythmes et aux processus d'interaction avec la société d'accueil. La collectivité est ainsi constamment parcourue par des tensions entre deux groupes : les « établis », d'une part, qui résident là depuis longtemps et sont en train d'élaborer une forme qui leur est propre de vivre leur foi dans une société plurielle ; les « outsiders », les nouveaux arrivants, d'autre part, qui viennent d'autres contextes de vie où la place de la religion est l'objet de vives controverses et cherchent à enraciner ici leur manière de voir la religion. Les vagues successives de migration ont redessiné à plusieurs reprises ce type de clivages, rendant d'autant plus difficile un consensus au sein des groupes institués de croyants en Suisse. Les personnes originaires des pays du Maghreb sont bien impliquées dans ces tensions à la fois parce qu'ils

constituent des personnalités en vue dans la collectivité musulmane en Suisse et parce qu'ils viennent de pays secoués par des tensions politico-religieuses ayant donné lieu à des vagues successives de migration.

> Voir chapitre 2.6 : Les demandes d'asile

Contrairement à ce qu'induit à penser la vision souvent simplifiée ou schématique de l'islam véhiculée par les médias, la manière de vivre la foi musulmane présente plusieurs déclinaisons : islam traditionaliste, populaire, mystique, communautariste et moderniste (Conseil fédéral 2013). On retrouve évidemment toutes ces tendances chez les Algériens, Marocains et Tunisiens en Suisse, nous explique un observateur attentif de la collectivité religieuse : « Toutes ces expressions existent. Il y a aussi des gens qui ont absolument toutes ces dimensions en eux-mêmes. »

Une majorité des musulmans pratiquants provenant du Maghreb s'inscrit dans l'islam populaire : l'adhésion religieuse, profondément ancrée, est largement imputable à la référence aux traditions et aux coutumes selon lesquelles ils ont été socialisés (CFM 2010). Une très petite minorité d'entre eux est enfermée dans le traditionalisme, prônant un respect rigoureux du Coran. Il existe, en outre, quelques cercles soufis, réunissant des personnes adeptes de l'islam mystique qui apporte une élévation spirituelle, bien loin des luttes d'influences qui scindent la communauté musulmane. Les autres sont modernistes : ils insistent sur l'importance de la foi dans la vie publique tout en cherchant à réconcilier la foi et les valeurs modernes de

rationalité, science, nationalisme, démocratie, droits et égalité (Kurzman 2002 ; Marti n 2004).

Par-delà ces clivages intellectuels, la manière de vivre la foi fournit aux migrants musulmans de milieu modeste le vocabulaire pour exprimer certaines tensions inhérentes aux processus d'intégration. Un médiateur interculturel illustre ce propos en ces termes :

Parole de spécialiste

Ils ont développé ici une sorte de résistance à une impression qu'ils ont de l'intégration qui consisterait à vouloir les arracher à leurs croyances pour en faire autre chose. Beaucoup de gens pensent que l'intégration est une espèce de « rabotage » pour faire rentrer les gens dans un moule. Ils en ont peur parce que la foi fait partie de leur vie. Les plus fragiles se replient et malheureusement ils sont instrumentalisés par ceux qui leur dictent ou qui leur enseignent l'islam comme une boîte dans laquelle ils doivent rester enfermés.

Médiateur interculturel

Pour les migrants de tradition musulmane, la religion est le lieu de cristallisation de tensions entre l'ici et le là-bas, le passé et le présent, la tradition et la construction de l'identité personnelle et de groupe. Enjeux relatifs à l'intégration et enjeux géopolitiques se superposent et rendent ainsi d'autant plus laborieux le processus d'inscription culturelle des migrants musulmans, notamment maghrébins, et de leurs institutions.

4.5 Langue et maintien de la culture d'origine

Les pays arabophones connaissent une sorte de diglossie qui n'est pas sans rappeler celle entre les dialectes suisses allemands et l'allemand écrit. En effet, il existe dans chaque pays un arabe dialectal qui ne constitue cependant pas une langue écrite. La langue de l'écriture ainsi que de l'officialité par excellence est l'arabe classique, d'autant plus prestigieuse qu'elle est la langue du Coran.

Les immigrés provenant des trois pays du Maghreb parlent chacun leur(s) dialecte(s) qui, deviennent dès lors, des marqueurs d'appartenance nationale. Le degré d'intercompréhension est cependant très élevé, de sorte que la langue est pour eux un élément intégrateur qui les rapproche. Dans le même temps l'utilisation de l'arabe classique, que maîtrisent les personnes mieux scolarisées, ouvre la perspective d'un espace culturel s'étendant bien au-delà du seul Maghreb: il comprend aussi les arabophones moyen-orientaux mais également l'ensemble des musulmans – quelles que soient leur origine et leur langue – qui lisent le livre sacré dans sa formulation originale. La langue, c'est bien connu, est un marqueur identitaire ; dans le cas qui nous préoccupe, elle peut être le marqueur de plusieurs identités selon la variété pratiquée et l'espace social dont sa pratique souligne l'appartenance du locuteur.

4.5.1 Transmission de la langue arabe

La question de la transmission de la langue, dans les familles et dans les structures des collectivités arabophones, se double de la question du choix de la langue à transmettre. Ainsi, toutes les familles désirent que les enfants comprennent et s'expriment dans la langue pratiquée dans leur région d'origine pour qu'ils puissent communiquer de manière autonome avec leurs grands-parents et la famille restée au pays : la dimension culturelle et sociale est primordiale pour eux. D'autres, souvent les musulmans pratiquants, poussent leurs exigences plus loin, souhaitant que leurs enfants maîtrisent l'arabe classique, la langue du Coran. Un membre de la collectivité musulmane estime à 15 à 20 % les personnes originaires du Maghreb qui conçoivent la langue d'abord dans cette relation au sacré. Selon une personne active dans cet enseignement, les Tunisiens se distingueraient par leur forte valorisation de la transmission de la langue d'origine ; la composante religieuse très marquée dans ce groupe national ainsi que le bon niveau de formation des immigrés tunisiens pourraient expliquer cette attitude des parents.

Dans la réalité, la transmission de la langue/ des langues présente nombre de difficultés. Rares sont les familles qui parviennent à assurer une suffisamment bonne transmission de l'arabe, pour qu'il devienne la langue maternelle pour leurs enfants.

Vu de l'intérieur...

Mes enfants parlent ma langue maternelle à la maison, sans un mot de français. Une fois qu'ils franchissent le seuil de la porte

pour aller à l'école, ce sont d'autres enfants. Une fois qu'ils reviennent à la maison, ils laissent le français devant la porte et ils rentrent avec leur langue maternelle. Je suis l'une des rares à avoir réussi ça... Même si la maman n'a pas fait beaucoup d'études, elle a tendance à parler français avec ses gamins. Du coup, ils grandissent avec le français. J'aurais pu facilement parler français avec mes enfants, mais...

Mère de famille

Par ailleurs, le français est déjà ancré dans les familles avant l'immigration en Suisse, de sorte que vivant en milieu francophone, la langue locale prend une place prépondérante. L'accent sur la langue locale est particulièrement clair dans les familles de milieu plus modeste.

Vu de l'intérieur...

Tous ceux que j'ai côtoyés essaient de parler français avec leurs enfants à la maison. Je connais des voisins dont le père parle à peine français, mais qui essaye malgré tout de parler que français à la maison. Je pense que c'est bien et on a beaucoup discuté ensemble là-dessus. Je lui ai dit que c'était vraiment bien de ses enfants laisser apprendre d'abord le français en tant que langue maternelle, puis l'arabe qu'ils apprendront petit à petit. Je pense que les familles sont conscientes de cela. Ils pensent beaucoup plus à l'intégration de leurs enfants, car eux-mêmes souffrent et ont souffert de ce problème linguistique.

Cadre associatif

Finalement, relève un de nos interlocuteurs, la structure familiale joue un rôle déterminant dans la transmission de la langue arabe : lorsque les deux parents sont arabophones, 90 % à 95 % des enfants apprennent cette langue ; en revanche, cette proportion se réduit à un petit tiers chez les enfants de couples mixtes d'un point de vue linguistique.

4.5.2 Les structures d'enseignement de la langue arabe

Il va de soi que les stratégies de transmission varient selon les objectifs visés et les moyens, notamment culturels, dont dispose la famille. Plusieurs structures cherchent à satisfaire la demande d'enseignement de l'arabe : elles sont d'origine religieuse, officielle, associative et commerciale.

« Les premières écoles ont été mises en place récemment pour apprendre la langue arabe qui permet l'accès au sacré », explique un membre de la collectivité musulmane. Les mosquées et les centres musulmans sont actifs à ce niveau, tant avec des cours payants (environ CHF 500 par an) que gratuits.

Les cours d'arabe pour les jeunes âgés de 5 à 15 ans organisés dans les mosquées s'apparentent aux écoles coraniques (madrasa) : l'enseignement de la langue est basé sur la lecture du Coran. Toutefois, relèvent des pédagogues, les méthodes d'enseignement de la langue dans ces structures ne sont pas adaptées à la situation des jeunes qui ne parlent, au mieux, l'arabe que comme deuxième langue et ne vivent pas en pays arabophone.

Certaines personnes interviewées regrettent que les questions d'intégration n'aient pas de place dans les cours des mosquées. Elles constituent, à leurs yeux, des structures de référence importantes œuvrant pour que les émigrés ne perdent pas leurs points de repères (langue, religion), mais elles ne se chargent guère d'initiatives en vue de l'intégration, car les organisateurs estiment que cela est du ressort de l'Etat suisse.

La Tunisie est le seul pays du Maghreb qui organise dans une dizaine de villes des cours spécifiques (Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Schaffhouse, Saint-Gall, Sion, Winterthur et Zurich) à l'intention de leurs ressortissants en Suisse dans le cadre bien rodé des « cours de langue et culture d'origine » (LCO).⁷⁸ « C'est un enseignement plus laïcisé », nous explique une mère de famille. Le premier enseignement de l'arabe organisé par l'ambassade remonterait à 1978. Les enseignants venant de Tunisie apprennent l'arabe classique aux enfants : ils s'efforcent en effet de parler dans cette langue et réservent l'arabe dialectal à la description des us et coutumes du pays. Les élèves, âgés de 7 à 15 ans, sont tunisiens pour la plupart, mais on compte également des Algériens et parfois des Marocains. 80 % d'entre eux sont de nationalité suisse : issus de mariages mixtes, ils maîtrisent de manière plutôt hésitante la langue orale.

Les familles de ces élèves ont le plus souvent un bon niveau de formation et une bonne

78 Pour des plus amples informations sur les cours LCO, consulter le site de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) : <http://www.edk.ch/dyn/19249.php>, consulté le 15.2.2013.

position professionnelle en Suisse. On trouve également des familles venues dans le cadre de l'asile, des « réfugiés de l'ancienne dictature » qui présentent des caractéristiques identiques en termes de capital humain. Toutes investissent fortement dans l'école et l'apprentissage de l'arabe. Le prestige de l'arabe et l'attachement à la langue sont tels qu'il n'est pas inhabituel de voir des mères suissesses divorcées de leur conjoint arabo-ophone envoyer leurs enfants au cours d'arabe.

Vu de l'intérieur...

Les mamans, même lorsqu'elles sont divorcées laissent les enfants apprendre l'arabe. Les mamans les amènent chaque samedi. C'est quelque chose qui m'étonne parce que le papa, je ne l'ai jamais vu. Je l'ai peut-être eu au téléphone, mais je ne l'ai jamais vu.

Enseignant d'arabe

Depuis quelques années, il y a une nouvelle offre de cours insérée également dans le cadre des cours LCO qui est la résultante d'une initiative associative, donc indépendante des autorités des pays d'émigration. Elle se caractérise par un enseignement séparé des cours de religion, dispensé à l'intention des enfants du primaire, de 6 à 12 ans.

4.5.3 Maîtrise de la langue locale

Les ressortissants du pays du Maghreb ont le plus souvent une bonne maîtrise de la langue locale, notamment lorsqu'il s'agit du français. La concentration des collectivités maghrébines en région francophone et la traditionnelle francophonie de ces pays rend sans doute plus facile l'adoption de cette langue dans l'usage quotidien. En atteste le Relevé structurel de 2010 : la langue nationale constitue la langue principale pour 86 % des Tunisiens résidant en Suisse, 81 % des Algériens et 77 % des Marocains.

L'étude Eurislam, conduite dans six pays européens sur quatre collectivités de religion musulmane, dont les Marocains, montre que l'aisance en langue française des membres de ce groupe est plus grande en Suisse que cela n'est le cas en France : 82 % des Marocains interrogés en Suisse (contre 72 % en France) disent ne jamais avoir des problèmes à s'exprimer en français (Jacobs 2011). Au vu des nombreux mariages mixtes, il n'est guère surprenant que plus de la moitié de ces personnes utilise la langue locale dans l'espace familial, avec le partenaire et les enfants.

En revanche, parmi les migrations les plus récentes, on trouve parfois des personnes, notamment arrivées dans le cadre du regroupement familial, qui connaissent mal le français, soit parce que leur niveau de scolarisation est bas, soit parce que l'arabisation du système d'enseignement dans leur pays d'origine ait fragilisé l'acquisition du français.

Vu de l'intérieur...

On a des jeunes tunisiennes venues par le biais de leurs maris. Elles ne connaissent pas bien le français et elles vont suivre des cours. Cadre associatif

Les migrants provenant des pays du Maghreb présentent des bonnes connaissances de la langue locale, à cause de leur niveau de formation relativement élevé et de la familiarisation avec le français déjà dans leur pays d'origine. La transmission de la langue d'origine est quelque peu entravée par la diglossie dialecte(s)-arabe classique et par la faiblesse des structures d'enseignement de cette langue en Suisse.

4.6 Le monde associatif

En général, les associations de migrants réunissent les personnes en fonction de leurs origines géographiques, qu'elles soient nationales, régionales ou locales. Or, dans les 15 dernières années on a privilégiée en Suisse la clef de lecture de l'appartenance religieuse, en ce qui concerne les flux migratoires récents qui ont introduit des nouvelles confessions dans le paysage religieux helvétique. On peut, dès lors, se poser la question de savoir comment s'articulent le dénominateur commun religieux et le national dans les associations d'immigrés, telles que celles des Maghrébins qui ne partagent pas seulement un référent religieux mais également – dans une large mesure – une même langue.

Un référent unitaire «arabe» a servi de ciment aux premières associations d'étudiants arabophones venus parfaire leurs études en Suisse. Le nombre restreint de personnes de chaque origine nationale, la familiarité avec l'arabe littéraire, le partage d'un horizon sociopolitique marqué par l'esprit de la décolonisation et du panarabisme, une condition sociale semblable faisaient aisément dépasser le cadre national dans certaines associations. Le mouvement de décolonisation a, selon une récente étude scientifique (Banfi 2012b), également marqué les premières associations musulmanes. Celles-ci soutenaient les étudiants musulmans qui venaient se former dans les universités suisses pour rentrer ensuite dans leurs pays d'origine; le Centre islamique de Genève fondé en 1961 par Saïd Ramadan, d'origine égyptienne, s'inscrit dans cette logique.

Dans les années 80 et 90 les associations étaient de type politique, animées par l'afflux des opposants qui se mobilisaient en vue d'un changement de régime dans leur pays d'origine; par ailleurs il y avait des musiques, danses, etc. L'activité associative était plus forte chez les Tunisiens, moyenne chez les Algériens et faible chez les Marocains. Par ailleurs, l'arrivée en Suisse de groupes musulmans non arabophones a renforcé la déclinaison nationale du mouvement associatif musulman (Bennani-Chraïbi et Nedjar 2011). Les associations politiques ont connu des périodes de relative éclipse, étant parfois paralysées par le climat de suspicion que faisaient aussi régner à l'étranger les régimes autoritaires des pays d'origine.

Vu de l'intérieur...

Cette dimension politique a beaucoup joué son rôle durant les années 90. Notre histoire a fait que nous avons eu et avons encore peur. Nous avons peur de la torture, nous avons peur de la répression. Nous avons peur qu'en faisant partie d'une association, nous soyons dénoncés par le consulat et que nous ayons en conséquence des problèmes en retournant au pays, etc.

Intellectuel marocain

Ces associations militantes ont aujourd'hui disparu, même si « le paysage associatif musulman local est sous-tendu par des identifications nationales » (Bennani-Chraïbi et Nedjar 2011). Elles ont laissé la place à de nouvelles associations qui mettent en avant la dimension religieuse et profitent des larges financements extérieurs, comme le relève, contrarié, un activiste politique.

Vu de l'intérieur...

Ce vide-là, je le dis et j'en assume la responsabilité, a profité à d'autres gens qui sont peut-être motivés par autre chose que ce qui est culturel et politique, à savoir plutôt religieux. Je pense qu'on a déserté ce terrain et on l'a laissé à d'autres gens qui l'utilisent aujourd'hui. Ils l'utilisent plutôt pour la promotion religieuse.

Activiste politique

Les besoins culturels et la quête de reconnaissance sur le territoire helvétique d'une religion qui en était jusqu'alors absente ont pu se fédérer autour d'un dénominateur religieux commun rassemblant des personnes d'origine diverses. Les associations islamiques sont ainsi nées pour développer

des activités religieuses et pour promouvoir la défense des droits religieux. Dans l'ensemble, les associations de Maghrébins en Suisse ne reflètent que peu les origines nationales, mais plutôt les circonstances et les motifs de la migration, selon un chercheur connaissant de l'intérieur le monde associatif.

Vu de l'intérieur...

Il y a 30 ans, nous avons fondé l'Union des étudiants arabes à Genève. Aujourd'hui, cela ne viendrait à l'esprit de personne une association de ce type. Aujourd'hui les Kabyles se retrouvent en tant que Kabyles et ne se rencontrent guère avec les Berbères du Maroc.⁷⁹

Adulte actif dans la collectivité arabophone de Genève

Aujourd'hui, on assiste à une véritable fragmentation du monde associatif, où la multiplicité des appartenances produit et visualise une multitude des clivages impensables auparavant.

79 L'AKS (Association des Kabyles de Suisse) tente d'unir les Kabyles de Suisse et la Berberie, notamment autour de cours de langue kabyle (tamzight). <http://kabyles-suisse.org>

4.6.1 Une diversification croissante

La création d'associations autour des intérêts communs des migrants est un phénomène relativement récent pour les Maghrébins en Suisse. Ce n'est effectivement qu'à partir des années 2000 que les démarches de création d'associations de type socioculturel se sont multipliées.⁸⁰ Grâce à des entretiens avec des présidents d'associations, Iguanti (2011) a pu décrire les activités de diverses associations, qui travaillent à l'enseignement de la devise « intégration veut dire participation ».

Les associations investissent le champ social et culturel, mobilisent des référents supranationaux pour sortir de l'étau religieux et politico-national. La référence aux droits humains a ouvert des horizons d'engagement sociopolitique qui mettent en relation l'espace d'origine et celui de résidence, motivant et soutenant une forte mobilisation citoyenne. Ainsi, l'Association des Tunisiens et Tunisiennes de Suisse (ATTS)⁸¹ a profité récemment de l'élan des « révoltes arabes » pour afficher aussi la présence féminine dans le nom de l'association. S'inspirant du principe des droits humains, l'ATTS milite depuis longtemps pour la défense de la démocratie dans le pays d'origine en lien avec les organisations suisses et internationales.

Cette même référence est encore plus explicite pour l'Association pour la Promotion des Droits Humains (APDH).⁸² Sous l'impulsion d'une femme d'origine marocaine, l'APDH offre un lieu d'écoute et de conseil aux personnes de langue arabe. L'animatrice a reçu le prix de la ville de Genève « femme exilée, femme engagée » en 2006.

Vu de l'intérieur...

Je me suis dit qu'il n'y avait que des lieux religieux ou politiques. Il n'y a pas de lieux neutres pour que des personnes viennent demander des informations légales ou avoir une oreille qui les écoute, qui les dirige vers des institutions d'ici et qui n'a d'influence ni religieuse, ni politique. Je me suis dit que ce serait bien qu'il y ait un lieu qui soit neutre.
Responsable APDH

L'APDH a aussi repris le concept des « FemmesTische »⁸³, élaboré en Suisse allemande, et l'applique à l'adresse des femmes migrantes, de toutes origines et langues. Lors de ces réunions informelles, les femmes et l'animatrice qui les réunit parlent de questions autour de l'éducation, des rôles de chacun dans la famille et la société, de la santé.

80 Il existe un certain nombre d'associations créées par les migrants maghrébins, notamment en Suisse romande, facilement identifiables sur Internet ; toutefois, la plupart d'entre elles ne sont plus actives. « Les Algériens ne sont pas très bien organisés dans les associations. Il y a d'ailleurs très peu d'associations. J'en connais une ou deux mais je ne sais pas si elles sont encore actives », précise un responsable d'association interviewé.

81 http://fsm2013.org/fr/organisation_info/17886, consulté le 14.2.2013.

82 <http://www.apdh.ch/>, consulté le 14.2.2013.

83 <http://www.femmestische.ch/qu-est.html> consulté le 14.02.2013.



4.6.2 Une progressive orientation vers la réalité suisse

Pour les migrants d'origine algérienne, le clivage politique qui régnait en Algérie lors de la guerre civile a constitué l'un des obstacles majeurs à la création d'associations socioculturelles en Suisse, même si les migrants algériens n'étaient pas tous très politisés. « Le clivage politique importé d'Algérie était présent parmi les migrants algériens à tel point qu'il se montrait également à la mosquée », souligne un de nos interlocuteurs. Actuellement, ce clivage s'est apparemment estompé, de sorte qu'une association peut se qualifier de socioculturelle et/ou apolitique laissant glisser au deuxième plan les tensions politiques. « C'est une évolution très importante », considère le président de

l'Association El Atlas, créée en 2005 par des familles algériennes à Zurich et qui se définit justement comme apolitique.

Certes, l'affaiblissement du clivage politique n'est pas le seul facteur expliquant l'intérêt des migrants algériens de se réunir en association. La prise de conscience des migrants algériens de leur réalité sociale joue aussi un rôle important dans l'organisation associative autour des intérêts communs en Suisse.

Vu de l'intérieur...

Les gens voient de plus en plus l'utilité de se réunir au sein d'une association sans pour autant mettre en avant les clivages idéologiques et politiques. Avec le temps, on a remarqué que l'on a des intérêts communs ici et que les problèmes dans la mère patrie sont moins importants que ceux que nous avons en Suisse. La question de la scolarisation des enfants, le système scolaire en Suisse, la prolongation des permis de séjour, les impôts, etc. intéressent les gens et les poussent à se réunir autour de ces problèmes quotidiens.

Cela ne veut pas dire évidemment qu'il n'y ait plus de clivages politiques, idéologiques ou religieux entre nous. Certes, il y en a encore, mais ce qui importe actuellement pour les gens, c'est que ces clivages ne constituent plus un obstacle pour se réunir en association. De nos jours, les uns acceptent les autres plus facilement que dans le passé.

Président d'association

Privilégier les enjeux sociaux communs en Suisse comme motif pour s'organiser sous forme d'association est aussi une tendance que l'on peut observer chez les migrants d'origine marocaine. « Notre point de départ pour créer une association était de mieux servir les intérêts des Marocains pour se renseigner et s'entraider, et ce dans un cadre plus favorable que dans les appartements privés. On remarque de plus en plus que les gens cherchent à se mettre en groupe. L'association représente une certaine sécurité de lien social pour nos compatriotes. Faire partie d'une association, c'est actuellement la

mode », précise le président de l'Association marocaine de Suisse à Lausanne.

Les activités des associations maghrébines peuvent être divisées en deux groupes. Le premier type tourne autour de la participation aux manifestations locales, afin de rendre plus visible la présence de la collectivité maghrébine dans la société suisse. « Pour certains membres – nous confie l'un de nos interlocuteurs – cela est aussi une manière, parmi d'autres, d'afficher leur attachement à la Suisse en tant que citoyens naturalisés ou enfants nés d'un couple mixte. »

Le second type regroupe différentes activités destinées plutôt aux membres des associations, telles que l'organisation des fêtes religieuses reliant le pays d'origine et la religion de l'islam, des fêtes anniversaires et sociales (repas collectif), mais aussi la création d'une école d'arabe pour les enfants, ainsi que la mise en place de cours d'informatique, par exemple. Les femmes ne se limitent pas à participer à ces événements, mais organisent elles-mêmes certaines activités telles que des bricolages et des travaux de décoration au sein des associations. Les objets produits sont très souvent présentés par les enfants lors des fêtes.

Depuis quelques années, le conseil et le service d'orientation destinés aux migrants maghrébins, en particuliers aux nouveaux arrivants, commencent à prendre de l'ampleur parmi les activités associatives, notamment chez les Marocains. « Les gens nous contactent par mail ou par téléphone, pour avoir des informations et des conseils

concernant la prolongation de permis de séjour, le mariage en Suisse ou au Maroc, les démarches administratives (impôts, etc.), les problèmes de couple mixte, par exemple. Notre association essaie d'orienter les gens pour trouver une solution à leurs problèmes. Parfois, nous les dirigeons vers un avocat ou vers une autre association suisse si nos connaissances et expériences ne sont pas suffisantes pour un bon conseil », nous confie un président d'association. Parfois, même les migrants résidants dans d'autres pays européens, la France notamment, appellent des associations sœurs en Suisse pour se renseigner sur les démarches administratives et les exigences légales relatives à une migration vers la Suisse.

Il n'y a pas beaucoup de liens de collaboration entre les associations existantes. Selon un responsable d'association maghrébine, la raison principale est que, malgré les buts communs, à savoir œuvrer pour l'intégration ou l'intérêt des migrants maghrébins, leur perception et la manière dont elles travaillent sont différentes et qu'elles se considèrent comme concurrentes.

Vu de l'intérieur...

Contrairement aux autres communautés migrantes comme les Turcs et les Albanais, par exemple, qui constituent leurs réseaux communautaires, même sous formes d'associations fédérées pour s'entraider, la communauté maghrébine n'a pas ce noyau de réseau. Nous peinons à exister en tant qu'association.

Président d'association

Les associations religieuses ont également orienté en partie leurs activités par rapport à la condition de leurs membres en Suisse. Ce n'est que récemment qu'elles ont commencé à développer des activités sociales et culturelles afin de mieux répondre aux nouvelles exigences de la population musulmane en Suisse (Banfi 2012b, 2013), notamment dans l'aide à l'intégration. A Zurich, par exemple, l'association Al Hidaya, qui réunit principalement des Marocains, promeut non seulement la pratique religieuse mais fournit également des consultations pour les parents, pour les couples, ou encore l'apprentissage de la langue locale pour les femmes. La question des enfants de migrants est au centre des préoccupations : les jeunes ne ressentent pas l'identité islamique comme différente ou incompatible avec l'identité suisse, affirme un interlocuteur. L'association collabore avec la police pour faire face aux problèmes sociaux, car, disent-ils – « un bon musulman est un bon citoyen ».

Vu de l'intérieur...

La deuxième génération est une « nouvelle génération suisse », pour laquelle la Suisse est la véritable patrie. Dès lors, les relations avec la deuxième génération ne sont pas très faciles. Nous cherchons à aider la première génération à comprendre les arguments et les motivations de la deuxième génération. *Adulte actif dans la collectivité arabophone de Zurich*



De même, l'Association culturelle des femmes musulmanes de Suisse (ACFMS)⁸⁴, installée à La Chaux-de-Fonds, développe une gamme assez vaste d'activités religieuses et récréatives qui s'adressent aux femmes musulmanes de la région et à leur famille : cours d'arabe et de Coran, conférences, réunion de convertis, conseils aux familles, camps pour les jeunes, etc. L'association est une organisation faîtière réunissant des unités dans d'autres villes en Suisse. Le public n'est cependant que partiellement maghrébin.

A cette dynamique impulsée « par le bas », par les collectivités immigrées, vient s'ajouter une influence « par le haut », fruit de dynamiques institutionnelles. La chercheuse Banfi relève avec acuité que le système fédéral suisse incite les associations à structurer leurs activités sociales à l'intérieur de l'espace cantonal, car les besoins sociaux des adhérents varient en fonction du modèle de citoyenneté qui prévaut dans chaque canton. Banfi compare ainsi et distingue la situation de Genève avec celle de Zurich. En raison du principe de laïcité dominant à Genève, le canton ne finance pas d'associations dont le référent est exclusivement religieux : en conséquence les associations religieuses sont incitées à interagir avec des acteurs locaux non religieux afin d'obtenir

84 <http://www.femme-musulmane.ch/site/index.php>, consulté le 14.2.2013.

reconnaissance et visibilité dans l'espace public. A Zurich, en revanche, elle observe la prévalence d'associations islamiques mononationales: leurs activités sociales s'inscrivent dans un cadre davantage religieux que civique (Banfi 2012a).

L'histoire de la dynamique associative brièvement esquissée ici montre que le monde associatif est aux prises avec une multitude de référents: ceux relatifs aux origines (nationale, régionale, locale) et ceux relatifs au religieux. Parcourue par les tensions propres à ces deux champs, cette dynamique semble trouver une nouvelle recomposition dans l'investissement des enjeux locaux et la référence supranationale aux droits humains. « Par-delà la référence aux origines culturelles, nationales, aux liens différenciés avec le pays d'origine, ou aux particularités dogmatiques, des organisations se constituent peu à peu sur la base d'autres dimensions de l'identité, qui se croisent plus souvent qu'elles ne s'excluent » (Bennani-Chraïbi et Nedjar 2011). Les structures sociales et politiques du pays de résidence contribuent à modeler ces reconfigurations.

4.7 Conception de et relation à l'espace public du pays de résidence

Le monde associatif est un espace d'exercice de la vie en commun et des rapports collectifs entre groupes. Deux études récentes livrent des éléments quant à la manière dont les individus apprécient leur intégration dans la réalité suisse et leur conception et position dans l'espace démocratique. La première

concerne divers groupes de religion musulmane résidant en Suisse, à savoir ceux originaires de Turquie, de l'ancienne Yougoslavie et du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie). La comparaison entre groupes s'inscrit dans le cadre national helvétique (Michel et al. 2010). La deuxième étude, dénommée Eurislam, se focalise sur un seul groupe national, les Marocains, et compare leurs conditions de vie dans divers pays européens, dont la Suisse. La comparaison entre groupes de cette deuxième étude s'inscrit dans un cadre international (Jacobs 2011).

Les deux études comparent les musulmans à un échantillon de population autochtone. Dans les deux cas cependant, les répondants ont été sélectionnés en raison de leur auto-définition ethnique et religieuse musulmane: en raison de ces critères de sélection, ils ne sauraient être considérés d'emblée comme représentatifs de l'ensemble des personnes provenant du Maghreb et vivant en Suisse. Les résultats dont nous disposons ne distinguent pas les réponses selon l'extraction sociale ou l'âge des personnes interrogées.

Quatre étrangers d'origine maghrébine sur cinq se sentent très bien intégrés en Suisse. Les Magrébins interrogés sont presque aussi nombreux que les Suisses à approuver l'affirmation: « les immigrants doivent s'adapter aux modes de vie en Suisse » et à s'opposer à l'affirmation: « le mode de vie des Suisses et des Musulmans sont incompatibles » (Michel et al. 2010).

La grande fierté de leurs origines (90 %) n'empêche pas que plus de la moitié des

Marocains de Suisse se voient comme largement acceptés et considérés comme suisses par les autochtones (55 %), ce score est le plus élevé derrière celui observé aux Pays-Bas. Deux tiers d'entre eux se disent fiers d'être suisses (69 %), alors qu'à peine plus de la moitié sont naturalisés (52 %) (Jacobs 2011). L'importance de ce score est d'autant plus frappante si l'on considère qu'en France seul un tiers des Marocains interrogés se sentent acceptés sur un pied d'égalité par les Français. La différence entre les deux pays est surprenante au regard du fait que les autochtones sont bien plus disposés en France qu'en Suisse à considérer les migrants comme faisant partie de la société (60 % vs 46 %). Tout se passe comme si l'absence de passé colonial de la Suisse au Maroc allégeait de manière tout à fait singulière la relation entre groupe majoritaire et minoritaire (Jacobs 2011).

La conception des relations entre la sphère religieuse et la sphère politique diverge quelque peu entre les étrangers maghrébins de Suisse et les autochtones. Les premiers tendent à approuver l'assertion selon laquelle les valeurs et les règles religieuses ne peuvent être changées dans un état démocratique, alors que les seconds tendent à la rejeter (Michel et al. 2010). Sur ce plan, manifestement, la convergence entre les groupes est encore à construire.

Toutefois il ne faut pas concevoir les Maghrébins comme un bloc d'opinion uniforme. Cette même étude documente le fait que les Maghrébins sont critiqués à l'égard de leurs leaders religieux, plus que tout autre groupe musulman vivant en Suisse, et ce

quelle que soit la sphère d'opinion (privée, pratiques de l'islam, opinion politique). Cette attitude est cohérente avec la tendance à l'individualisation de la religion évoquée précédemment.

Lorsque les prises de position des leaders religieux sont reçues de manière critique par les fidèles, la représentativité de ces leaders est partiellement sujette à caution. Cela amène l'un de nos interlocuteurs à relativiser la crainte que les lieux de prière soient des lieux d'endoctrinement et des lieux de construction politique.

> Voir chapitre 4.4 : Religion et vie religieuse

L'étude Jacobs nous éclaire sur la conception du rôle de la religion dans l'espace public chez les Marocains vivant notamment en Suisse et en France : en Suisse ils sont relativement nombreux à considérer que leur vision est tout à fait semblable à celle des autochtones (41 %, un pourcentage bien plus élevé que le 27 % chez les Marocains de France). Les Suisses perçoivent en revanche une plus grande distance : 22 % seulement pensent que les conceptions de deux groupes sont proches (Jacobs 2011).

Les Marocains de Suisse sont moins sensibles que les Suisses à la liberté de parole : 56 % vs 83 %. Ils sont cependant nombreux à considérer la démocratie comme la meilleure forme de gouvernement : leur score (89 %) est le deuxième plus élevé en comparaison avec les Marocains vivant d'autres pays européens et, de plus, proche de celui des Suisses (92 %). Cette adhésion massive ne les met cependant pas à l'abri de la crainte (plus forte que chez les Suisses : 34 %

vs 24%) que la démocratie ne soit pas un régime en mesure de maintenir l'ordre (Jacobs 2011).

Ces études montrent que, en dépit de nombreuses convergences, les musulmans maghrébins et marocains ont des opinions quant à la vie politique partiellement différentes de celles des autochtones. Ils souscrivent toutefois dans une large mesure à l'idée que la démocratie est la meilleure forme de gouvernement.

4.8 Références bibliographiques

Banfi, Elisa (2012a). *Islamic Cantonal Welfare in Switzerland*. Geneva: University of Geneva.

Banfi, Elisa (2012b). *Snowboarding on Swiss Islam*. Geneva: University of Geneva.

Banfi, Elisa (2013). *Islamic organisations in the West: new welfare actors in new welfare systems in Europe*, in *Islam in the West*. Dans: Tottoli, Roberto (éd.), London: Routledge (2013).

Behloul, Samuel M. (2010). *Reaktionen der bosnischen und albanischen Muslime in der Schweiz auf den Islam-Diskurs*. Berne: NFP 58.

Bennani-Chraïbi, Mounia et Sophie Nedjar (2011). *L'émergence d'acteurs associatifs musulmans dans la sphère publique en Suisse*. Rapport final. Berne, PNR 58.

Bertossi, Christophe (2007). *Les Musulmans, la France, l'Europe: contre quelques faux-semblants en matière d'intégration*. Paris: Friedrich Ebert Stiftung/Ifri.

Conseil fédéral (2013) *Rapport du Conseil fédéral sur la situation des musulmans en Suisse, eu égard en particulier à leurs relations plurielles avec les autorités étatiques*. Berne, 8.5.2013.

CFM (2010). *Vie musulmane en Suisse*. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration.

CFR (1999). *Les musulmans en Suisse*. Tangram, 7: 1–84.

Conseil fédéral (2013). *Rapport du Conseil fédéral sur la situation des musulmans en Suisse, eu égard en particulier à leurs relations plurielles avec les autorités étatiques*. Berne, 8.5.2013.

Dahinden, Janine, Kerstin Duemmler et Joëlle Moret (2010). *Religion und Ethnizität: Welche Praktiken, Identitäten und Grenzbeziehungen? Eine Untersuchung mit jungen Erwachsenen*. Neuchâtel: MAPS, Université de Neuchâtel.

DFJP (2011). *Dialogue avec la population musulmane 2010*. Berne.

Ettinger, Patrick et Kurt Imhof (2011). *Ethnisierung des Politischen und Problematisierung religiöser Differenz*. Zürich: Forschungsbereich Öffentlichkeit und Gesellschaft/Universität Zürich.

Gianni, Matteo et al. (2005). *Vie musulmane en Suisse*. Berne: Commission fédérale des étrangers.

Iguanti, Elyse (2011). *North African Immigration and Integration into Swiss Society: Challenges to Identity*. Geneva, SIT Graduate Institute, Multilateral Diplomacy: 40 pp.

Jacobs, Dirk (2011). *Eurislam: Integrated Report on Survey Analysis WP4*; <http://www.eurislam.eu/page=site.workpackage/id=4>.

Jung, François (1999). *De l'islam aux musulmans – bref aperçu historique de la recherche scientifique*. Dans: *Tangram* (7): 16-19.

Kurzman, Charles, éd. (2002). *Modernist Islam: A Sourcebook, 1840–1940*. New York: Oxford University Press.

Martin, Richard C., éd. (2004). *Encyclopedia of Islam and the Muslim World*. New York: MacMillan Reference USA.

Mey, Eva et Miriam Rorato (2010). *Jugendliche mit Migrationshintergrund im Übergang ins Erwachsenenalter – eine biographische Längsschnittstudie*. Luzern: Hochschule Luzern – Soziale Arbeit.

Michel, Noémi, Marco Giugni et Matteo Gianni (2010). *Entre demandes de reconnaissance et politique d'accommodation: les orientations culturelles, sociales et politiques des musulmans en Suisse*. Genève: Université de Genève.



5 Rapports avec le pays d'origine, liens transnationaux

En bref

- Les immigrés provenant des pays du Maghreb tendent à orienter leur action vers un projet d'installation durable en Suisse.
- Les retours sont limités le plus souvent à des « aller-retour », devenus plus faciles dans les deux dernières années. Ces voyages permettent de garder un lien étroit avec la famille au pays.
- Le sens d'obligation envers la famille restée au pays est très fort ; nombre d'émigrés envoient entre 5 et 10 % de leur salaire au pays pour subvenir aux besoins quotidiens de leur parenté.
- Ces envois représentent aussi une très importante contribution au PIB des pays d'origine.
- Les activités collectives visant au développement local, initiées par les ressortissants des pays du Maghreb, ne sont pas nombreuses : on y trouve néanmoins des exemples intéressants dans les secteurs de la santé et de l'éducation.
- L'Internet rend facilement accessible l'information culturelle, sociale et politique concernant le pays d'origine des migrants : grâce au développement des chaînes internationales en arabe, l'espace sociopolitique de référence s'élargit toutefois à l'ensemble du monde arabe.
- La mobilisation politique traditionnellement plutôt faible a augmenté en lien avec les révoltes arabes.
- Les pratiques culturelles font référence davantage à un espace arabophone que strictement maghrébin.

5.1 La question du retour

Les rapports des migrants avec leur pays d'origine sont souvent traités à travers deux perspectives : le retour et les envois de fonds. Ces thèmes révèlent une conception de la migration comme une migration de travail au caractère temporaire. La description faite jusqu'ici des migrations en provenance du Maghreb vers la Suisse ne correspond pas tout à fait à ce schéma, les taux élevés de mariages mixtes et de naturalisation indiquant une tendance à l'installation dans le pays d'accueil.

> Voir chapitre 2.6: Flux migratoires et motifs d'entrée des migrants maghrébins

Cela n'empêche pas pour autant l'existence d'une forme d'aspiration au retour, perçue comme la réaffirmation d'un lien indéfectible des migrants à leur pays d'origine. Ainsi : « Tout maghrébin, qu'il soit naturalisé ou non, rêve de rentrer un jour pour vivre dans son pays d'origine », nous confie l'un de nos interlocuteurs. Certains n'hésitent pas à franchir le pas, mais ils seraient nombreux à être déçus de leur expérience et à décider de revenir en Suisse, car la migration crée bien souvent un décalage socioculturel par rapport à la réalité du pays d'origine.

Vu de l'intérieur...

Je connais beaucoup de personnes qui sont retournées soit parce qu'elles avaient acheté un appartement, soit qu'elles ont voulu faire de petits projets de commerce. Cependant, une bonne partie de ces personnes sont revenues, déçues, dans leur pays d'accueil, car elles sont habituées à vivre ici et

qu'elles ne pouvaient plus supporter la vie là-bas. Une grande partie des gens sont attachés à la Suisse et vont rester ici. Les racines avec leur pays d'origine deviennent ainsi de plus en plus lâches.

Président d'association

Ainsi, malgré le désir de rentrer au pays et le fait de construire ou d'acheter une maison ou un appartement en vue de préparer leur retour, « pour beaucoup de migrants maghrébins, ce n'est qu'un rêve » précise notre interlocuteur. Il faut en outre relever que, s'il est possible de rapatrier le capital versé par le salarié, l'absence de convention de sécurité sociale entre la Suisse et les pays d'origine, qui permettrait aux retraités de percevoir la rente au pays d'origine, rend le retour à l'âge de la retraite plus difficile.

Il en va autrement pour les réfugiés, ou plus généralement, pour les opposants politiques. Selon un dirigeant associatif, « à l'époque du régime sanguinaire et tortionnaire qu'on avait, les ressortissants marocains ne souhaitaient plus retourner au pays et n'étaient plus fiers de porter le drapeau rouge avec l'étoile ».

Vu de l'intérieur...

Au niveau économique, les taxes n'ont pas encouragé les migrants à investir dans leur pays. Cela a changé ces dernières années, il y a tout un service public qui s'active de juin à septembre pour accueillir les Marocains de l'étranger.

Cadre associatif

Ainsi, au gré des changements politiques au pays, le retour – jusque-là impensable ou

impossible – redevient une option non seulement désirée, mais réaliste, chez les Marocains, les Tunisiens, voire pour les Algériens.

Vu de l'intérieur...

Je connais des familles avec mariage mixte qui sont retournées en Tunisie, ainsi que des familles de réfugiés qui sont en train de retourner en Tunisie. Il y a des gens qui demandent des cours privés, des cours d'appui pour que leurs enfants se trouvent à niveau dans l'école tunisienne quand ils retournent. Les enfants ne sont pas toujours contents de partir : ils disent qu'ils veulent rester ici parce qu'ils ont des amis ici, ils comprennent bien ici. C'est comme ça pour les élèves, mais les parents, ils veulent retourner là-bas.

Enseignant d'arabe

D'autres observateurs tempèrent cette image du retour définitif des opposants politiques, en relevant que le phénomène est bien réel pour les Maghrébins résidant en France mais pas pour ceux en Suisse. Les Tunisiens de Suisse, par exemple, se rendent au pays pendant leurs vacances, profitant du changement politique en Tunisie, mais leur port d'attache social et économique reste la Suisse.

5.2 Liens transnationaux dans la sphère privée

L'autre forme de retour est celui du retour annuel, temporaire, pendant les vacances. Ce ressourcement est vital pour les parents, les primomigrants qui tissent des liens multiples et étroits avec leurs proches dans leur pays d'origine.

Vu de l'intérieur ...

Le billet pour l'Algérie fait partie des billets les plus chers. Avec le même prix, vous pouvez aller aux Etats-Unis. Mais tous les Algériens que je connais, que j'ai connus ou dont j'en entends parler, y vont au minimum une fois par année.

Interprète communautaire

La visite des familles dans les pays, qui se fait une à deux fois par an, est la pratique la plus courante pour soigner les contacts avec les proches restés dans les pays d'origine ou pour nourrir la mémoire familiale.

Vu de l'intérieur...

Il y a certains Juifs marocains d'ici qui font un pèlerinage au Maroc, comme le font les Juifs marocains installés en Israël. Hier quelqu'un m'a dit : « Mes enfants m'ont programmé un voyage au Maroc la semaine prochaine, car ils veulent savoir où je suis née, etc. »

Professeur d'études hébraïques

Les visites sont souvent planifiées en fonction de fêtes religieuses, de mariages et de divers événements familiaux qui se présentent comme autant de possibilités uniques de rencontrer le plus de proches possible en peu de temps. Le reste de l'année, le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec notamment les courriels, les « chats », la téléphonie via l'Internet et la webcam, permet aux Maghrébins d'entretenir des liens avec les membres de la famille et leur pays d'origine. Ces opportunités de communications sont aussi parfois utilisées pour faciliter la réalisation des projets migratoires.

Les enfants, notamment à l'adolescence, commencent à trouver problématiques les retours rituels, qui les obligent à « changer de logiciel ».

Vu de l'intérieur...

Il n'y a pas très très longtemps, les enfants suivaient leurs parents pour aller là d'où venaient leurs parents. Aujourd'hui, différents facteurs entrent en jeu, ce qui fait que les enfants ont des arguments forts pour s'opposer au fait qu'ils voudraient aller ailleurs au lieu d'être obligés d'y retourner toutes les années. Il y a aussi une grande diversité. Mais c'est souvent à cause de la situation dans laquelle se trouve le pays. Lorsque les jeunes partent dans ces pays-là, ils sont obligés de « changer de logiciel ». Ils arrivent là-bas où leurs parents ont des liens, mais ils ont l'impression d'être encore plus étrangers que dans le pays où ils résident.

Médiateur culturel

> Voir chapitre 5.3.1 : Envoi de fonds

Le vecteur par excellence des liens au pays est l'envoi des fonds à la famille. Selon un cadre associatif, même ceux qui gagnent 3000 francs, envoient 5 à 10 % de leur salaire pour aider la famille, les parents et la famille élargie de manière générale. Il conseille aux travailleurs pour lesquels il rédige la déclaration d'impôts d'envoyer au minimum 3200 francs par année et par personne à charge, afin que cela soit pris en considération au plan fiscal et de garder le justificatif. Il n'en reste pas moins que les transferts se font en grande partie via des canaux privés et informels, tels que la remise en mains propres à l'occasion de visites, par

exemple, en raison du manque de confiance dans le système bancaire des pays d'origine et de sa performance insatisfaisante dans les transactions. Les envois destinés aux parents âgés prennent généralement la forme de mensualités visant à financer les dépenses courantes. Ils peuvent en revanche prendre la forme de soutien à la mise en route d'une activité productive lorsqu'ils sont destinés à des membres plus jeunes de la famille. L'un de nos interlocuteurs synthétise son approche comme « donner la canne à pêche et leur apprendre à pêcher, plutôt que leur donner du poisson pour manger »⁸⁵.

Dans leur vaste étude sur les étrangers de religion musulmane vivant en Suisse, Michel, Giugni et Gianni (2010) relèvent que les Maghrébins se démarquent également des deux groupes originaires de Turquie et des Balkans en ce qui concerne les liens avec leur pays d'origine dans la mesure où ils le visitent moins souvent et y envoient moins souvent d'argent. Conjugué à la fréquence des mariages mixtes, ce comportement pourrait être l'indice d'une forte orientation vers l'installation définitive en Suisse.⁸⁶

85 Régulièrement en direction de leurs familles, l'affectation des remises par les familles bénéficiaires montrent une grande dépendance des revenus envoyés par les migrants : 88 % de ces envois sont destinés à satisfaire des besoins courants. La tendance à affecter ces transferts à la création d'activités génératrices de revenu est très faible : 2 % (Bouchoucha 2011).

86 Selon la même étude, seuls 12 % des émigrés tunisiens ont effectué des investissements en Tunisie : le niveau d'investissement dans le pays d'origine est inversement proportionnel au niveau d'investissement dans le pays de destination (Bouchoucha 2011).

5.3 Liens transnationaux économiques

Nous abordons ici les relations économiques pour leur importance au niveau collectif, du village, de la région mais aussi du pays tout entier.

5.3.1 Envois de fonds

Ces transferts de fonds revêtent une importance cruciale non seulement pour les familles à qui ils sont destinés, le plus souvent pour couvrir les besoins élémentaires de la vie quotidienne, mais aussi pour l'économie des pays d'origine. En 2011, les envois de fonds représentaient en effet un apport non négligeable pour l'Algérie (1924 millions de dollars pour l'équivalent de 1,0 % du PIB), une contribution plus conséquente encore pour la Tunisie (2004 millions de dollars pour l'équivalent de 4,4 % du PIB) et une part très significative pour le Maroc (7256 millions de dollars pour l'équivalent de 7,2 % du PIB).⁸⁷ L'importance de cette somme place le Maroc parmi les premiers 30 pays au monde concernant l'apport des envois de fonds à la richesse nationale

Vu de l'intérieur...

Nous, les migrants, nous sommes un acteur du développement. Nous payons les universités, nous payons l'école, nous payons le médecin. Donc, cet argent que l'on envoie, c'est aussi du développement. Nous, on

envoie des tonnes d'argent pour soutenir, au détriment de nous-mêmes. Il faut le dire pour l'immigration c'est très important et la charge que représentent ces envois précarise encore plus nos conditions de vie ici.

On est partagés entre s'intégrer dans cette jolie société, mais en même temps, on doit répondre aux besoins en devises du pays d'origine et soutenir nos familles par solidarité. Tous les migrants vous raconteront cette histoire. Cela nous fragilise énormément, par rapport à notre processus d'intégration ici. Souvent, on tombe dans la dépression.

Cadre associatif

Certains entrepreneurs résidant en Suisse entretiennent également des liens commerciaux fructueux avec leurs homologues au pays.

5.3.2 Contribution au développement

La deuxième génération peut également être un acteur du développement par le biais de projets, car parmi les enfants de migrants, certains ont réussi et s'investissent aujourd'hui dans des activités en faveur de leur pays. C'est le cas d'une ONG qui vient de recevoir le prix « Diaspora et développement » décerné par la Fédération genevoise de coopération (FGC) et son homologue vaudoise, dans le but de promouvoir l'implication des associations de migrants dans le développement de leur pays d'origine.⁸⁸

87 <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/0,,contentMDK:22759429~pagePK:64165401~piPK:64165026~theSitePK:476883,00.html#Remittances>, consulté le 15.12.2012.

88 <http://www.fedevaco.ch/cms/page.php?p=391>, consulté le 15.02.2013.

L'association « Le Savoir au Village »⁸⁹ basée près de Montreux (VD) soutient les initiatives des femmes berbères d'une zone reculée du Maroc, confrontées à de multiples problèmes tels que l'accès à l'eau, aux soins médicaux de base ou l'analphabétisme. L'offre de formation comprend l'alphabétisation, le tissage, la couture, la broderie et vise à mettre en place des activités génératrices de revenus.⁹⁰ Les retombées positives concernent non seulement les femmes mais aussi les familles : « L'absentéisme des enfants à l'école a aussi beaucoup diminué, car leurs mères se rendent mieux compte à présent de l'importance de la scolarité. »⁹¹

Un autre exemple d'activités transnationales collectives dans un but humanitaire est celui de certaines associations qui récoltent en Suisse du matériel médical (médicaments, chaises roulantes, par exemple) et l'envoient aux organisations humanitaires dans les pays d'origine. Des médecins d'une association de Suisse romande (Fedevaco⁹²) créée par des médecins algéro-suisses participent à des opérations médicales en Algérie. De plus, certains académiciens algériens travaillant dans les universités suisses donnent, de manière bénévole, des cours dans les universités algériennes deux à trois fois par an. Cette activité transnationale visant à favoriser l'échange des connaissances, d'expériences et de savoirs a attiré l'attention de

l'Ambassade algérienne en Suisse. Selon l'un de nos interlocuteurs, celle-ci serait en train de lancer une initiative visant à créer une plateforme interprofessionnelle entre les professionnels d'ici et de là-bas pour favoriser le transfert de connaissances et de know how.

De son côté, les autorités suisses sont conscientes de la contribution des associations de migrants au développement sur le plan local dans les zones d'origine des migrants ; ainsi soutiennent-elles les initiatives émanant de la diaspora en faveur du développement des localités d'origine. Cette volonté a été réaffirmée lors du Global Forum on Migration and Development qui s'est conclu à Genève, en décembre 2011⁹³. Dans ce cadre la Suisse a coorganisé un atelier au Maroc, visant à identifier les conditions dans lesquelles la coopération entre les organisations de migrants, les gouvernements et autres parties prenantes peut être encouragée.

5.4 Liens transnationaux sociaux et politiques

Nous traitons ici des liens symboliques que les migrants entretiennent avec leur pays et, plus généralement, avec l'espace socioculturel d'origine.

89 <http://www.lesavoirauvillage.org/fr/Accueil.html>, consulté 15.2.2013.

90 Quand la diaspora se mouille pour son pays. *Le Courrier*, 02.2.2013.

91 http://www.fedevaco.ch/cms/UserFiles/File/Articles/2013/LeCourrier_2013.02.02.pdf

92 <http://association-avenir.ch/>, consulté le 15.2.2013.

93 <http://www.gfmd.org/en/docs/switzerland-2011>, consulté le 15.2.2013.

5.4.1 Transnationalisme politique

Comme relevé dans la littérature, le contrôle exercé par l'appareil étatique, ambassades et consulats, ainsi que les mosquées et les organisations pour migrants d'inspiration étatique a eu pour conséquence de décourager les émigrants d'établir des organisations indépendantes. Dans le cas du Maroc, p. ex., le but de cette politique était d'empêcher que l'opposition ne puisse s'organiser à l'étranger et de faire en sorte qu'un flux important d'envoi de fonds perdure (de Haas 2009). Selon un cadre associatif tunisien que nous avons interrogé, il en allait de même à l'époque du régime de Ben Ali: l'engagement politique des émigrés est resté très limité en raison d'une crainte de la répression.

En conséquence les diasporas maghrébines se présentent comme très morcelées, habitées par la crainte d'une mainmise ou d'un contrôle de la diaspora par l'Etat. Les efforts récents des Etats pour approcher les différents segments de la diaspora se sont ainsi heurtés à une réticence plus ou moins ouverte. En Suisse, ces efforts sont autant plus difficiles que les collectivités d'origine marocaine, tunisienne et algérienne sont relativement peu nombreuses et très hétérogènes comparativement au pays voisins.

Malgré ces difficultés et ces réticences au sein de leur diaspora, les pays d'origine tentent de structurer leurs collectivités à l'étranger, en multipliant les visites officielles dans le pays d'accueil, en octroyant une plus grande reconnaissance dans le processus électoral et en facilitant la réalisation de

projets de développement au pays. A titre d'exemple, le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger a invité, en juin 2013, les Marocains de Suisse pouvant faire valoir des compétences particulières à s'organiser en réseau : cette instance est censée fédérer les efforts, conférer davantage de visibilité à la mobilisation durable du potentiel des expatriés marocains dans le but de favoriser le processus de développement de leur pays d'origine. A cette fin, le Maroc a mis sur pied le programme Maghribcom pour permettre une meilleure interaction entre les différents acteurs.⁹⁴ La Tunisie postrévolutionnaire a vu naître le Secrétariat d'Etat à la migration et aux Tunisiens de l'étranger.⁹⁵

Par ailleurs, l'engagement politique a connu un regain d'intérêt suite aux révoltes arabes. Les Tunisiens commencent à se réunir autour de ce qui se passe en Tunisie. Certains groupes souhaitent favoriser les échanges, « faire le pont » entre les politiciens, la société civile dans leur pays d'accueil et la vie politique qui s'organise au pays, pour qu'elle s'engage d'un pas assuré sur la voie démocratique. Par ailleurs, les opposants politiques ayant trouvé refuge en Suisse ont toujours gardé un intérêt soutenu pour l'évolution politique au pays.

Il est évident que l'évolution politique récente dans les pays du Maghreb a renforcé l'identification au pays d'origine des émigrés, comme le relèvent plusieurs de nos

94 <http://www.maghribcom.gov.ma/web/guest/home>, consulté le 15.2.2013.

95 <http://www.unfpa-tunisie.org/index.php/fr/actualites/1-actualites/173-integration-de-la-migration-dans-la-planification-du-developpement.html>, consulté le 12.5.2013.

interlocuteurs. Les études scientifiques étayent ce sentiment : 90 % des Marocains de Suisse se disent particulièrement fiers de leur appartenance, c'est la proportion la plus élevée jamais observée auprès des divers groupes immigrés résident en Suisse interrogés dans l'étude Eurislam (Jacobs 2011). Les liens entre les autorités et les populations émigrées se sont resserrés : en témoigne notamment l'expérience des immigrés juifs d'origine marocaine.

Vu de l'intérieur...

L'ambassadeur du Maroc en Suisse qui habite à Berne, vient nous rendre visite le jour de Kippour, comme ça se faisait au Maroc lorsque le préfet, un des ministres ou un des représentants du roi allaient rendre visite à la communauté juive le jour de Kippour. L'ambassadeur le fait : il arrive vêtu avec l'habit marocain, il entre chez nous, il parle un peu en disant qu'il est heureux de se retrouver avec nous. J'ai vu beaucoup de coreligionnaires être extrêmement émus par cette visite.

Professeur d'études hébraïques

Des observateurs attentifs du transnationalisme politique observent, notamment dans le cas du Maroc, pays connaissant l'émigration la plus forte, une prise de conscience de l'appareil d'Etat. Pour ce dernier, l'intégration sociale et économique, les naturalisations et la double nationalité des émigrés dans les pays de destination ne remettant pas en cause leur contribution au développement du pays (Faist et al. 2010). Cette ouverture envers les migrants a coïncidé avec une plus grande liberté pour les émigrés de constituer des associations d'aide au

développement se référant à leurs origines villageoises ou ethniques (notamment berbères) (de Haas 2009). Certains observateurs relèvent toutefois qu'en dépit de ces changements, il subsiste une certaine réticence des autorités à intégrer la diaspora dans le processus de décision.

5.4.2 Média

La plupart des Maghrébins a recours à l'Internet pour suivre l'actualité dans son pays d'origine ; l'Internet leur permet aussi de suivre la presse écrite. De plus, un certain nombre de chaînes télévisées publiques et privées peuvent être captées par satellite en Suisse.

Les primomigrants regardent volontiers les chaînes de leur pays d'origine, ainsi que les chaînes arabes qui se sont beaucoup développées dans les dernières années et qui transmettent également en arabe littéraire. Par ailleurs, tous les pays du Maghreb ont des émissions en français. Les enfants suivent quelques programmes sur les chaînes arabes, mais également les programmes appréciés par leurs amis locaux.

Les révoltes arabes ont provoqué l'enthousiasme des résidents en Suisse. Depuis, ils s'intéressent davantage aux événements se déroulant dans leurs pays d'origine, quand bien même, ces derniers connaissent des évolutions bien distinctes. Ces activités ont pour conséquence de renforcer le sentiment d'appartenance des migrants à leur pays d'origine respectif.



5.4.3 Pratiques culturelles

La présence maghrébine sur la scène culturelle suisse est d'autant plus remarquable que la taille des collectivités maghrébines installées est réduite. En réalité, il n'est pas aisé de singulariser les activités culturelles « maghrébines » des activités culturelles « arabes », qui, quant à elles, font référence à un espace sociopolitique englobant le Maghreb et le Machrek. L'un de nos interlocuteurs nous fait remarquer que l'espace arabophone est probablement marqué davantage par les groupes moyen-orientaux que par les Maghrébins, qui, d'un point de

vue des pratiques linguistiques, sont aussi des francophones.

Ainsi est organisé à Genève le Festival International du Film Oriental⁹⁶, animé par un artiste algérien d'origine berbère. En dépit de son nom, ce festival essaime en Suisse romande et en France voisine, car il se déroule à Genève, Versoix, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Gex et Annemasse.

⁹⁶ <http://www.fifog.com/index.php/fr/festival/l-equipe-du-fifog>, consulté le 2.3.2013.

Par ailleurs, l'agenda culturel arabe que publie la librairie arabe l'Olivier à Genève⁹⁷ offre un vaste aperçu de petits événements en lien avec l'espace arabophone. Ces événements sont tantôt le fait d'associations, mais sont aussi organisés par des entrepreneurs culturels. « Il y a énormément de choses qui se font, mais il n'y a pas énormément de groupes. C'est en général des groupes de 3, 4, 5 personnes qui créent de petites associations et qui font du travail culturel. »

Notons pour conclure que les investissements des migrants provenant du Maghreb varient de moyens et d'échelle. Économiquement, leur action est orientée à l'échelle locale, de la ville ou de leur village natal; politiquement, elle est orientée à l'échelle nationale du pays d'origine, alors que culturellement, elle se réfère à un espace régional arabophone qui englobe plusieurs pays.

5.5 Références bibliographiques

Bouchoucha, Ibtihel et al. (2011). Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent-ils avec le pays d'origine? Tunis : Organisation internationale pour les migrations.

de Haas, Hein (2009). Country Profile : Morocco. Focus Migration Country Profile No. 16.

Faist, Thomas, Pirkko Pitkänen, Jürgen Gerdes and Eveline Reisenauer. (2010). Transnationalisation and institutional transformations, Collected working papers from the TRANS-NET project (Working paper 87/2010). COMCAD—Center on Migration, Citizenship and Development. University of Bielefeld, Faculty of Sociology. http://www.uni-bielefeld.de/tdrc/ag_comcad/downloads/workingpaper_87_TRANS-NET.pdf

Jacobs, Dirk (2011). Eurislam: Integrated Report on Survey Analysis WP4. <http://www.eurislam.eu/page=site.work-package/id=4>.

Michel, Noémi, Marco Giugni et Matteo Gianni (2010). Entre demandes de reconnaissance et politique d'accommodation : les orientations culturelles, sociales et politiques des musulmans en Suisse. Genève : Université de Genève.

97 <http://www.arabooks.ch/agenda.htm>, consulté le 31.1.2013.



6 Éléments de mise en perspective

Les sociétés européennes, dont la Suisse, ont connu dans les 30 dernières années une profonde transformation passant de sociétés fordistes à sociétés postfordistes, c'est-à-dire, d'un système de production de masse à un système de production « juste à temps ». Le marché du travail s'en est trouvé aussi bouleversé : jadis caractérisé par des pénuries de main-d'œuvre, il est aujourd'hui virtuellement exposé à un excédent d'offre de main-d'œuvre. C'est dans ce contexte de transition d'un type de régulation à l'autre que se développe la migration en provenance du Maghreb en direction de la Suisse.

6.1 Une « nouvelle » migration

A maints égards, la migration en provenance du Maghreb peut être qualifiée de « nouvelle migration ». Deux traits caractérisent les nouveaux flux, selon un livre qui a connu une vaste écho en Suisse (Avenir suisse et Müller-Jentsch 2008) : la forte présence de personnes hautement qualifiées et la prépondérance de statuts juridiques consolidés. C'est justement la situation pour la plus grande partie des migrants provenant du Maghreb. Elle est en outre « nouvelle », car elle s'est développée à partir d'« étudiants internationaux », ces étudiants étrangers fréquentant les institutions de formation tertiaire, après avoir effectué leur scolarité obligatoire dans leur pays d'origine. Elle est, par ailleurs, typiquement postfordiste, car elle se développe, du moins en partie, en dehors d'une demande explicite de main-d'œuvre, de sorte qu'elle se concrétise dans

un vaste recours aussi bien à l'emploi formel qu'informel.

La migration du Maghreb est aussi « nouvelle » dans la mesure où elle est africaine, donc issue de pays n'appartenant pas aux pays traditionnels de recrutement de main-d'œuvre pour la Suisse. Les collectivités immigrées qui en découlent ne peuvent pas bénéficier d'un soutien fort et efficace du pays d'origine dans la négociation des conditions d'insertion de leurs ressortissants dans le nouveau pays (Castles 2010). Avec d'autres flux migratoires originaires de pays à la périphérie de l'espace de l'UE (Turquie, péninsule balkanique), la migration en provenance du Maghreb partage le trait d'une coprésence d'un flux motivé par la recherche d'emploi et d'un flux poussé à l'exil par les conditions politiques prévalant dans leur pays d'origine et accepté à ce titre en Suisse.

6.2 Musulmans ? Maghrébins ? Un univers composite !

Tout le monde a recours à des dénominations collectives pour cerner une certaine réalité sociale. Ces dénominations traduisent la perception de cette réalité prévalant auprès de ceux qui parviennent à accrédi-ter leur point de vue.

En Suisse, la migration en provenance du Maghreb est longtemps passée inaperçue, englobée dans la large catégorie arabe. Par la suite, elle a été appréhendée surtout sous sa caractéristique religieuse, sans doute aussi à cause du rôle prééminent joué par des personnalités provenant de ces pays dans la

négociation de la place accordée à l'islam dans l'espace public. Si, indubitablement, cette migration est largement musulmane sur le plan culturel (à côté d'une minorité juive), le fait religieux n'a pas la puissante prégnance qu'on lui prête. Dès lors, son importance présumée est plutôt l'expression d'une crainte que d'une réalité avérée. Les pratiquants représentent le 10 % des Marocains en Europe selon l'estimation de Daoud (2011) et le 14 % des Maghrébins en Suisse selon l'enquête menée par les chercheurs de l'Université de Genève (Michel et al. 2010). Qu'ils soient souvent empreints d'une forte religiosité, n'enlève rien à leur position minoritaire parmi leurs compatriotes.⁹⁸

Aujourd'hui la présence de migrants de cette région est parfois cernée sous le label de « Maghrébin ». Nos interlocuteurs rejettent clairement cette dénomination, car elle ne correspond pas à une forte cohésion sociale des groupes qui se revendiquent avant tout de leur appartenance nationale. La catégorie homogénéisante de « Maghreb » qui est familière au nord de la Méditerranée n'a qu'un sens géographique pour les migrants et est souvent réfutée pour ces connotations négatives. Dans leurs discours, la dimension nationale apparaît comme bien plus déterminante de leurs horizons de pensée et des ancrages identitaires que l'on n'imagine généralement en Europe.

Les observations empiriques et les discours des acteurs migrants nous ont ainsi induit à nous distancier des manières de définir les groupes sous étude qui renverraient à des caractéristiques culturelles et religieuses pour faire ressortir les déterminants historiques et sociaux de chaque groupe national.

Historiquement en Suisse, la provenance nationale des immigrés est allée de pair avec une position sociale précise, que l'on pense aux Italiens des années 60 ou aux Portugais et Allemands des années 2000. Dès lors, la dénomination de ces groupes par la nationalité a pu synthétiser l'origine, la position sociale et bien souvent le régime juridique appliqué à ces flux migratoires, exprimant ainsi une généralisation largement légitime aux yeux tant des migrants que de la société d'immigration.

Dans le paysage désormais hétéroclite de l'immigration en Suisse, les flux provenant du Maghreb présentent une très grande variabilité, et cela quelles que soient les proximités culturelles avérées entre les ressortissants des trois pays étudiés. Cette variabilité est observable sur divers plans : les motivations au départ (étude, asile, travail), le statut juridique actuel (nombre élevé de naturalisés d'un côté et extrême précarité de l'autre), le statut social (universitaires confirmés et personnes faiblement scolarisées), les conditions économiques (statut professionnel élevé et marginalité).

⁹⁸ Selon le rapport du Conseil fédéral (2013), le nombre de pratiquants musulmans en Suisse s'élèverait tout au plus à 50 000, dont la moitié ferait partie d'organisations musulmanes et l'autre moitié pratiquerait l'islam à titre privé et de manière individuelle. Seule une infime minorité de musulmans peut être qualifiée de très pratiquante, parmi laquelle figurent majoritairement les salafistes.

Un autre élément de diversification interne est la multiplicité des espaces socioculturels de référence en relation aux origines de ces migrants. Dans ce cas, comme pour bien

d'autres groupes, la langue constitue naturellement un référent culturel majeur. Le berbère, minoritaire dans les pays d'origine, semble être encore plus minoritaire en migration. En revanche l'arabe est très présent dans les relations intracommunautaires de migrants. Dans sa variante littéraire, il renvoie à un espace qui va bien au-delà de la clôture nationale pour englober le monde arabophone. L'important développement des médias panarabes dans les 15 dernières années a pu donner une forme concrète à cette promesse d'espace public virtuel.

Par ailleurs, l'histoire coloniale des pays a fortement ancré sur les terres du Maghreb une certaine familiarité avec le français, mais aussi avec la culture française et le système institutionnel français. De plus, pour les personnes ayant fait leur formation universitaire en Europe, cette langue a presque acquis le statut de langue première. Finalement l'arabe littéraire – maîtrisé par les seules personnes éduquées – est aussi la langue du sacré en islam : le référent religieux est une offre d'identification renvoyant à un espace encore plus vaste et plus englobant que celui dessiné par la langue quotidienne.

Ainsi la migration en provenance du Maghreb se présente comme une mosaïque de conditions structurelles diversifiées, voire polarisées et des espaces culturels dessinant des géographies mouvantes.

Dans ces conditions il devient difficile de parler de « diaspora » maghrébine. En premier lieu les ressortissants des pays du Maghreb ne se reconnaissent pas unis dans leur référence à l'espace d'origine : manque le

sentiment de « co-ethnicité » (Cohen 1997), à savoir le sentiment de distinction par rapport à d'autres groupes, qui aboutit à un refus de « créolisation ». La pénétration de la langue française, le taux élevé de mariages mixtes, la dispersion géographique des migrants dans l'espace urbain sont autant d'éléments tendanciellement en contradiction avec une éventuelle configuration diasporique.

Certains groupes sont amenés à construire un sentiment de proximité entre leurs membres dans un réflexe de défense face à l'hostilité du groupe majoritaire, notamment en migration. Dans le cas suisse, cependant, l'hostilité du groupe majoritaire telle qu'elle a pu se manifester lors de la votation sur les minarets visait non pas les « Maghrébins », mais avait pour cible les « musulmans ».

Si le terme de diaspora est très en vogue ces 20 dernières années, seuls certains groupes immigrés ont été qualifiés de diaspora. Le plus souvent cette notion a été appliquée à des groupes touchés par des difficultés dans leur processus d'intégration ou par la précarisation de leurs conditions sociales dans les pays d'immigration. Encore une fois, le tableau brossé dans cette étude ne correspond guère à cette situation, sauf pour une frange très minoritaire de jeunes marginalisés.

6.3 Perspectives : contribution au développement et potentiel migratoire

Notre brève exploration de l'immigration provenant du Maghreb en Suisse ne permet qu'une appréciation limitée des perspectives de la contribution des émigrés pour le développement économique et social de leur pays d'origine.

Divers éléments constituent cependant des atouts allant en ce sens. Cette population présente une palette assez large de qualifications et, notamment, une composante de personnes sorties d'institutions de formation tertiaire, très bien intégrées professionnellement à la société suisse. En outre, les exilés et, plus largement, les opposants politiques sont intéressés à l'évolution sociopolitique de leur pays : les liens des émigrés avec les représentations officielles de leurs pays en Suisse se sont affermis, malgré une certaine réticence ou suspicion, suite aux changements politiques intervenus au pays. Il est vrai qu'une enquête en Suisse a décelé chez les Maghrébins un intérêt relativement faible pour leur pays d'origine ; mais il n'est pas impossible que la donne ait évolué suite aux changements politiques dans les pays du Maghreb.

Par ailleurs, le fort sentiment d'obligation familiale des émigrés se traduit par des envois réguliers et conséquents, notamment lorsqu'on les rapporte à leurs revenus, de fonds au pays. Un solide sentiment d'appartenance locale est aussi à l'origine des engagements que nous avons pu identifier en vue

d'une action collective pour le développement économique et social.

Il n'en demeure pas moins que la migration en provenance du Maghreb est très individuelle, composée d'étudiants à la recherche de promotion sociale, d'époux venus rejoindre leur conjoint suite à une rencontre au pays, de jeunes à la recherche d'une occupation ou de réfugiés auxquels on a accordé un permis en raison de la persécution personnelle qu'ils subissaient au pays. Cette migration ne s'est pas développée grâce à la chaîne migratoire qui capitalise sur les liens sociaux d'avant la migration et transporte ces fortes solidarités dans le nouveau pays. Dans ces conditions, l'action collective est certainement possible, mais elle doit se bâtir sur de nouveaux ressorts et de nouvelles solidarités construites en migration.

L'individualisme serait un trait appelé à caractériser encore plus ces migrations, selon Fargues. Dans son exploration des liens entre comportements reproductifs et migrations, le directeur du Migration Policy Centre à l'Institut universitaire européen avance que la réduction de naissances, telle qu'elle est observée dans les pays du Maghreb, générera un nouveau profil de migrant, mù en premier lieu par l'ambition et la réussite individuelles (Fargues 2011).

Il est prévisible que les changements démographiques en cours dans les trois pays du Maghreb, ainsi que leur incapacité d'absorber les primodemandeurs d'emploi dans un marché du travail saturé, vont maintenir élevée la pression migratoire. Au cours des

20 prochaines années, l'émigration pourrait connaître une hausse importante, avant de se tasser à partir de 2030. L'évolution de l'économie, en 2009, invite à anticiper « des flux migratoires soutenus de travailleurs possédant un faible niveau d'éducation à partir de ces pays au cours de la prochaine décennie, par comparaison avec les flux observés ces vingt dernières années » (OCDE 2009). Le diagnostic avancé en 2009 garde selon toute vraisemblance sa validité dans les conditions sociales et politiques des pays du Maghreb en 2013 (Bilal Ghosh 2013).

6.4 Références bibliographiques

Avenir suisse et Daniel Müller-Jentsch (2008). *Die neue Zuwanderung*. Zürich : Verlag Neue Zürcher Zeitung.

Castles, Stephen (2010). « Hierarchical Citizenship in a World of Unequal Nation States. » *Forum* (7): 10–16.

Cohen, Robin (1997). *Global Diasporas*. An Introduction. London: UCL Press.

Daoud, Zakya (2011). *La diaspora marocaine en Europe*. Paris, Casablanca: Segulier, La Croisée des Chemins.

Fargues, Philippe (2011). *International Migration and the Demographic Transition: A Two-Way Interaction*. In : *International Migration Review* 45 (3): 588–614.

Ghosh, Bimal (2013). *Arab Spring and Islamic Winter in the Middle East and North Africa: How will it affect Human Mobility within the Region and Beyond ?* In : Ghosh, Bimal (éd.) *The Global Economic Crisis and the Future of Migration*. London: Palgrave Macmillan, p. 185–239.

Michel, Noémi, Marco Giugni et Matteo Gianni (2010). *Entre demandes de reconnaissance et politique d'accommodation : les orientations culturelles, sociales et politiques des musulmans en Suisse*. Genève: Université de Genève.

OCDE (2009). *Avenir des migrations internationales*. Paris : OCDE.



7 Références bibliographiques

7 Références bibliographiques (ordre alphabétique)

Afrique Asie, décembre 2011. Printemps arabe ou hiver islamique ?

Attias-Donfut, Claudine et Philippe Tessier (2005). « Santé et vieillissement des immigrants. » La Documentation française Retraite et société 3(46) : 89–129.

Avenir suisse et Daniel Müller-Jentsch (2008). Die neue Zuwanderung. Zürich : Verlag Neue Zürcher Zeitung.

Banfi, Elisa (2012a). Islamic Cantonal Welfare in Switzerland. Geneva : University of Geneva.

Banfi, Elisa (2012b). Snowboarding on Swiss Islam. Geneva : University of Geneva.

Banfi, Elisa (2013). Islamic organisations in the West: new welfare actors in new welfare systems in Europe, in Islam in the West. Dans : Tottoli, Roberto (éd.), London : Routledge (2013).

Behloul, Samuel M. (2010). Reaktionen der bosnischen und albanischen Muslime in der Schweiz auf den Islam-Diskurs. Berne : NFP 58.

Benkirane, Reda (2012). The Alchemy of Revolution : The Role of Social Networks and New Media in the Arab Spring. GCSP Policy Paper, Geneva Center for Security Policy (7).

Bennani-Chraïbi, Mounia et Sophie Nedjar (2011). L'émergence d'acteurs associatifs musulmans dans la sphère publique en Suisse. Rapport final. Berne, PNR 58.

Benradi, Malika (2009). Genre et migration : Analyse de nouvelles formes d'esclavage. Communication au XXVI^e Congrès International de la Population, Marrakech.

Bensaâd, Ali (2004). De l'espace euro-maghrébin à l'espace eurafricain : le Sahara comme nouvelle jonction intercontinentale. L'Année du Maghreb [en ligne], 11 2004, mis en ligne le 8 juillet 2010. URL : <http://annee-maghreb.revues.org/284>.

Bertossi, Christophe (2007). Les Musulmans, la France, l'Europe : contre quelques faux-semblants en matière d'intégration. Paris : Friedrich Ebert Stiftung/Ifri.

Bouchoucha, Ibtihel et al. (2011). Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent-ils avec le pays d'origine ? Tunis : Organisation internationale pour les migrations.

Castles, Stephen (2010). Hierarchical Citizenship in a World of Unequal Nation States. Forum (7) : 10–16.

CFM (2010). Vie musulmane en Suisse. Berne : Commission fédérale pour les questions de migration

CFR (1999). « Les musulmans en Suisse. » Tangram, 7 : 184.

Cherif, Mustafa (2009). Emigration algérienne: un potentiel disponible. *L'Expression*, 19 mars 2009.

Cohen, Robin (1997). *Global Diasporas*. An Introduction. London: UCL Press.

Conseil fédéral (2013). Rapport du Conseil fédéral sur la situation des musulmans en Suisse, eu égard en particulier à leurs relations plurielles avec les autorités étatiques. Berne, 8.5.2013.

Cordey, Michael et al. (2012). Analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration. Etat des lieux pour les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude de migrations et de la population, Université de Neuchâtel.

Courbage, Youssef et Emmanuel Todd (2007). *Le rendez-vous des civilisations*. Paris: Le Seuil.

Dahinden, Janine, Kerstin Duemmler et Joëlle Moret (2010). *Religion und Ethnizität: Welche Praktiken, Identitäten und Grenzbeziehungen? Eine Untersuchung mit jungen Erwachsenen*. Neuchâtel: MAPS, Université de Neuchâtel.

Daoud, Zakya (2011). *La diaspora marocaine en Europe*. Paris, Casablanca: Seguir, La Croisée des Chemins.

de Haas, Hein (2005). Maroc: De pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe. *Migration Information Source* (Octobre).

de Haas, Hein (2009). *Country Profile: Morocco*. Focus Migration Country Profile No. 16.

DFJP (2011). *Dialogue avec la population musulmane 2010*. Berne.

DFJP (2012). La Suisse et la Tunisie établissent un partenariat migratoire. *Communiqué de presse*, 11.6.2012.

Di Bartolomeo, Anna, Tamirace Fakhoury et Delphine Perrin (2009). Maroc. CARIM – Profil Migratoire. Florence: Robert Schuman Center for Advanced Studies, European University Institut.

Di Bartolomeo, Anna, Tamirace Fakhoury et Delphine Perrin (2010a). Tunisie. CARIM – Profil Migratoire. Florence: Robert Schuman Center for Advanced Studies, European University Institut.

Di Bartolomeo, Anna, Thibaut Jaulin et Delphine Perrin (2010b). Algérie. CARIM – Profil Migratoire. Florence: Robert Schuman Center for Advanced Studies, European University Institut.

Efionayi Mäder, Denise, Marco Pecoraro et Ilka Steiner (2011). La population subsaharienne en Suisse : un aperçu démographique et socio-professionnel. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

ETF (2013). Migration et compétences. Le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc. Torino : Fondation européenne pour la formation (ETF).

Ettinger, Patrick et Kurt Imhof (2011). Ethnisierung des Politischen und Problematisierung religiöser Differenz. Zürich : Forschungsbereich Öffentlichkeit und Gesellschaft / Universität Zürich.

Faist, Thomas, Pirkko Pitkänen, Jürgen Gerdes and Eveline Reisenauer. (2010). Transnationalisation and institutional transformations, Collected working papers from the TRANS-NET project (Working paper 87/2010). COMCAD—Center on Migration, Citizenship and Development. University of Bielefeld, Faculty of Sociology. http://www.uni-bielefeld.de/tdrc/ag_comcad/downloads/workingpaper_87_TRANS-NET.pdf

Fibbi, Rosita et al. (2010). Les Portugais en Suisse. Berne : Office fédéral des migrations.

Froidevaux, Didier et al. (2012). Etat de situation de la sécurité à Genève. Genève : Police, Département de la sécurité.

Gianni, Matteo et al. (2005). Vie musulmane en Suisse. Berne : Commission fédérale des étrangers.

Guggisberg, Jürg et al. (2011). Gesundheitsmonitoring der Migrationsbevölkerung (GMM II) in der Schweiz. Rapport final, août 2011. Berne : Office fédéral de la santé publique

Hamel, Christelle et Muriel Moisy (2010). L'expérience de la migration, santé perçue et renoncement aux soins. Dans : Beauchemin, Cris, Christelle Hamel et Patrick Simon (éd.), Trajectoires et Origines: Enquête sur la diversité des populations en France. TeO, INED et INSEE, p. 77–85.

Iguanti, Elyse (2011). North African Immigration and Integration into Swiss Society: Challenges to Identity. Geneva, SIT Graduate Institute, Multilateral Diplomacy: 40 pp.

Jacobs, Dirk (2011). Eurislam: Integrated Report on Survey Analysis WP4. <http://www.eurislam.eu/page=site.workpackage/id=4>.

Jung, François (1999). De l'islam aux musulmans – bref aperçu historique de la recherche scientifique. Tangram (7) : 16-19.

Kurzman, Charles, éd. (2002). Modernist Islam: A Sourcebook, 1840–1940. New York: Oxford University Press.

Lahlou, Mehdi (2011). Un schéma migratoire reconfigurée, Dans: Mohsen-inan, Khadja (éd.): Le Maghreb dans les relations internationales. Paris : CNRS éditions, p. 71–98.

Levallois, Agnès (2011). Fin d'une exception. – Comprendre le réveil arabe. Manière de voir, *Monde diplomatique*

Locicero, Stéphanie, Giovanna Meystre-Agustoni et Brenda Spencer (2011). Interruptions de grossesse dans le canton de Vaud en 2010. Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive. Université de Lausanne.

Majdoubi, Youssine (2009). Vers une fin de l'émigration marocaine vers l'Europe? <http://www.yabiladi.com/article-societe-3024.html>, 13.2.2009.

Mandraud, Isabelle (2011). Maroc: Apaisantes réformes. *Le Monde*, 24 décembre 2011.

Mandraud, Isabelle (2012a). Algérie: Des élections à contre-courant. *Le Monde*, 14 mai 2012.

Mandraud, Isabelle (2012b). La révolution à l'heure du doute. *Le Monde*, 16 janvier 2012.

Martin, Richard C., éd. (2004). *Encyclopedia of Islam and the Muslim World*. New York: MacMillan Reference USA.

Mello, Annick (2002). La communauté ju-déo-marocaine: diaspora et fuite des élites. Autrepart (22).

Mey, Eva et Miriam Rorato (2010). Jugendliche mit Migrationshintergrund im Übergang ins Erwachsenenalter – eine biographische Längsschnittstudie. Luzern: Hochschule Luzern – Soziale Arbeit.

Meyer, Thomas (2003). Les jeunes d'origine étrangère. Dans: *Parcours vers les formations postobligatoires. Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

Michel, Noémi, Marco Giugni et Matteo Gianni (2010). Entre demandes de reconnaissance et politique d'accommodation: les orientations culturelles, sociales et politiques des musulmans en Suisse. Genève: Université de Genève.

Musette, Mohammed Saïb (2010). Algérie. Migration, marché du travail et développement. Genève: Organisation internationale du Travail (OIT).

Noiriel, Gérard (2006). L'immigration algérienne en France. La France et l'Algérie, l'histoire et l'avenir en partage. Actes des journées de Larrazet, 10-11 novembre 2006.

OFSP (2007). Qu'est-ce qu'on sait de l'état de santé des populations migrantes? (GMMI). Les principaux résultats du Monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse. Berne: Office fédéral de la santé publique.

Pironet, Olivier (2006). Algérie : chronologie historique. Manière de voir, *Monde Diplomatique*, 86.

Pison, Gilles (2010). Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales. Population et sociétés (472).

Roy, Olivier (2012). Monde musulman en colère : le Printemps arabe n'est pas en cause. *Le Temps*, 25 septembre 2012.

Sayad, Abdelmalek (1977). Les trois âges de l'émigration algérienne en France. Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 15.

Section Criminalité et droit pénal, OFS (2013). Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2012. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Section Criminalité et droit pénal, OFS (2014, à paraître). Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2013. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Stora, Benjamin (2011). Du Maghreb des Etats-nations au Maghreb des régions ; dans Mohsen-Finan, Khadija (éd) : Le Maghreb dans les relations internationales. Paris : CNRS Editions, p. 19–30.

Wanner, Philippe et Ilka Steiner (2012). La pratique de la naturalisation en Suisse 1992-2010. Berne : Commission fédérale pour les questions de migration (CFM).



8 Annexe : Liste des personnes interrogées

Annexe : Liste des personnes interrogées

Mme Sonia Achour, juriste, active dans permanence juridique

M. Monji Ahmadi, enseignant de l'ambassade de Tunisie

M. David Banon, professeur universitaire

Mme Amina Benkais, déléguée à l'intégration

M. Ali Benouari, Association suisse des musulmans pour la laïcité

M. Rachid Benzerfa, Association El Atlas

M. Jean-Martin Berclaz, expert de l'Office fédéral des migrations

M. Alain Bittar, libraire

Mme Inès Bocco, directrice a.i. de l'établissement de Frambois

Mme Lydia Boudiaf, interprète communautaire

M. Stéphane Buchs, infirmier

M. Hamid Chidmi, médiateur interculturel

Mme Israh Chouri, Association Culturelle des Femmes Musulmanes de Suisse

Mme Badia El Koutit, Association pour la Promotion des Droits Humains (APDH)

M. Didier Froidevaux, chef du service des études stratégiques de la Police cantonale de Genève

M. Matteo Gianni, politologue, membre du GRIS

M. Khalid Gomi, Association marocaine de Suisse

M. Olivier Guéniat, commandant de la Police jurassienne

M. Francis Hickel, responsable Espace Solidaire Pâquis, Genève

M. Mondher Kilani, professeur universitaire

M. Abdeslam Landry, syndicaliste

M. Souhail Latrèche, médecin

M. Jalel Matri, Association des Tunisiens et Tunisiennes en Suisse

Mme Raja Meier Radouani, interprète communautaire

Mme Sophie Nedjar, sociologue

M. Hafid Ouadiri, directeur de la Fondation de l'Entre-Connaissance

M. O. P. Police de Genève

Mme Mallory Schneuwly Purdie, sociologue, membre du GRIS

Mme Marianne Schweizer, Association
Aspasie

M. Karim, interprète communautaire

M. Constantin, jeune marocain

M. Youssef, jeune marocain

M. Mohamed, jeune marocain

